

journal de la Confédération Musicale de France

N° 347

JANVIER 1982

ORGANE MENSUEL DES 49 FEDERATIONS,
DES 6.000 SOCIETES ET ECOLES
ET DES 600.000 MUSICIENS FEDERES

La C.M.F. est reconnue d'Utilité publique par décret du 2 janvier 1957 et agréée par le ministère de la Culture et le ministère de la Jeunesse et des Sports. Elle est affiliée à la Confédération internationale des Sociétés Populaires de Musique et membre du Comité National de la Musique.

Numéro de la commission paritaire 34407

« Toute musique n'a de valeur que si elle est précédée et suivie de silence »

Éditorial

Composition pour les amateurs

PROBLEME important puisqu'il intéresse la vie des ensembles d'amateurs dans la quasi-totalité des pays du monde.

Certes le souci pour les compositeurs d'écrire, mais surtout d'être édités, est grand et souvent évoqué lors des séminaires et congrès tels celui de juillet 1981 qui s'est déroulé à Manchester, Angleterre, et où les intérêts étaient nombreux.

Je crois qu'il me faut objectivement essayer de développer les raisons nombreuses qui pourraient apporter, sinon des solutions, mais au moins une compréhension de la part de certains protagonistes.

Essayons de faire le point : l'évolution de nos harmonies est actuellement un fait à noter ; l'enseignement musical et l'émulation y contribuent grandement ; la jeunesse, curieuse, s'est aperçue qu'il fallait absolument faire un effort pour envisager de jouer un nouveau répertoire, et il faut le dire et insister beaucoup : l'orchestration de « papa » et des chefs de musique, où la plupart des instruments jouent en tutti éternels, est révolue !

La musique de plein air n'existe que rarement et, quand cela est, dans des conditions acoustiques souvent bonnes, et nos harmonies, comme d'ailleurs la

• Suite page 2

André AMELLÉR

Voir en page 15

81^e ASSEMBLEE GENERALE DE LA C.M.F.

La 81^e Assemblée Générale de la Confédération Musicale de France aura lieu les vendredi 12 et samedi 13 mars 1982, elle se déroulera à la SACEM, salle Maurice-Ravel, 225, avenue Charles-de-Gaulle, à Neuilly-sur-Seine.

ELECTIONS

Les cinq membres du conseil d'administration sortant en 1982 sont :

MM. André Amellér, Henri Ciran, Robert Dhumeau, Guy Meissonnier, Joseph Muller. Ils sont rééligibles.

Il est rappelé que les candidatures au Conseil d'Administration doivent être adressées à la Confédération Musicale de France par l'intermédiaire du Président de la Fédération, avant le 10 février 1981. Passé cette date, elles ne seront pas retenues.

Nous vous précisons également qu'une Fédération ne peut présenter qu'un seul candidat, et à la condition de n'avoir pas déjà un élu au Conseil d'Administration.

• Très important : Seules pourront participer au vote les Fédérations à jour de leurs cotisations confédérales pour 1982.

Vous pourrez lire, en page 15, l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de la C.M.F.

sommaire

- PAGE 2 : Assemblée générale annuelle du Groupement des fédérations musicales de Bourgogne.
- PAGE 4 : Aux assises nationales de la musique.
- PAGE 8 : Congrès départemental des Sociétés nivernaises.
- PAGE 9 : Barème protocolaire 1982 SACEM-CMF.
- PAGE 10 : Petites annonces et histoire de la musique.
- PAGE 11 : Informations des fédérations nationales.

Un musicien, un homme de cœur

TONY AUBIN

La disparition de certains êtres nous procure non seulement une immense peine, mais aussi un sentiment d'étonnement, sans doute parce que la richesse de leur personnalité nous donnait la rassurante impression que ces êtres ne pouvaient pas être l'objet de la mort. Tony Aubin était de ceux-là.

Né à Paris le 8 décembre 1907, fils d'Antony Aubin, avocat, il reçut grâce à celui-ci une éducation de fine culture. Côté de son plus jeune âge de brillants esprits du monde intellectuel et artistique, il fut

attiré tout de suite par la musique et par la littérature. Son œuvre en est le témoin ; Tony Aubin, tout au long de sa carrière, mania le verbe et la plume avec autant de talent qu'il composait.

Premier grand Prix de Rome en 1930, il entre à la Radio Diffusion Française en 1938 où il exerça pendant plus de trente ans le métier de chef d'orchestre ; il fut nommé professeur de composition au Conservatoire National Supérieur de Paris en 1945, succédant à son Maître Paul Dukas.

Ses autres Maîtres, Samuel Rousseau pour l'harmonie, Noël Gallot pour la fugue et le contrepoint, Philippe Gaubert pour la direction d'orchestre, lui apprirent les traditions d'une technique parfaite qu'il sut employer dans sa propre musique, et qu'il enseigna à ses élèves jusqu'à son dernier jour.

Plusieurs générations de compositeurs français ou étrangers doivent à Tony Aubin cette connaissance profonde de l'art qu'il savait si no-

blement et passionnément dispenser autour de lui. Je me permets ici de citer une phrase de Gérard Calvi le jour de la disparition de celui que ses disciples appelaient « Tony » : « Maintenant nous sommes tous orphelins ».

Deux symphonies, dont la Symphonie Romantique, resteront avec son opéra « Goya » (créé à Lille en 1974) comme les œuvres maîtresses de Tony Aubin ; suites pour orchestre, ballets, partitions de films, nombreuses pièces de musique de chambre figurent à son catalogue. Son écriture est fine, subtile, son orchestration brillante et claire ; ses lignes mélodiques expriment par leur élan naturel et ardent à la fois, un ton de vérité qui caractérise parfaitement la nature de leur auteur.

Sa musique peut être gaie sans être jamais vulgaire. Elle peut être dramatique, elle n'est jamais désespérée. L'homme et son œuvre ne font qu'un, c'est pourquoi il nous est si difficile maintenant d'admettre

• Suite page 9



Composition pour les amateurs

• Suite de la page 1

plupart des ensembles, qu'ils soient : accordéons, plectres, choraux etc, se font entendre en salle où les conditions d'écoute sont excellentes et, de ce fait, le répertoire, peu à peu, évolue lui aussi en s'allégeant.

Les compositeurs, ils sont encore peu nombreux, écrivent pour les harmonies et fanfares, comme ils écrivent pour l'orchestre symphonique, c'est-à-dire avec des responsabilités accrues pour les solistes et où chacune des parties est souvent indépendante, afin d'apporter à l'œuvre exécutée des couleurs différentes.

Je dois dire que la palette de l'harmonie est plus riche que celle de l'orchestre symphonique, à la condition cependant que soient respectés les désirs de l'auteur : cornet absolument différent de la trompette, le bugle et les saxhorns qui se marient parfaitement. La famille des saxophones, très riche, est hélas bannie de l'orchestre ! Enfin, la diversité de la percussion, que ce soit les peaux, le bois et métal, sans omettre les claviers tels le xylophone et le glockenspiel de plus en plus introduits dans nos harmonies.

Un autre aspect du problème est celui de l'édition. Il faut hélas ! déplorer combien il est difficile de se faire éditer, particulièrement en France. Les efforts à l'étranger sont positifs et les raisons en sont multiples : tout d'abord, les formations d'harmonies et fanfares considérées, bien à tort, comme mineures... et du fait qu'elles n'intéressent pas tel ou tel directeur qui souvent pêche par ignorance ne figurent pas aux programmes musicaux. Pour eux seuls, encore et toujours, ce sont les mêmes classiques ou éventuellement, la musique « d'épate », dite d'avant-garde, avec le plus souvent des élucubrations courtes et répétées ; mais il faut le reconnaître, de rares bonnes choses.

Il est paradoxal de penser que les chansons passent toutes sans être jugées... et que les œuvres de certains compositeurs, agréablement écrites, soient frappées d'ostracisme ! Enfin, le drame des droits d'auteurs, et je pense que c'est là le « Hic » !

Les sociétés populaires bénéficient de conditions exceptionnelles et cela est logique mais, de ce fait, elles omettent de déclarer les œuvres inscrites à leurs programmes, ce qui pourrait apporter un encouragement aux compositeurs et aux éditeurs et, nul doute, favoriserait l'édition.

Je suis persuadé qu'un effort doit être accompli dans de nombreux domaines afin d'apporter à ces deshérités de la musique une plus grande confiance dans leur destinée.

J'évoquerai simplement les œuvres didactiques pour les instruments qui, étant répandues et jouées, bénéficient d'une gravure relativement facile, car nombreux sont les professeurs et institutions tels : Conservatoires, Ecoles de Musique, Sociétés diverses, qui les utilisent principalement pour leurs très jeunes artistes.

Fabrication d'accessoires pour instruments de musique

Baudrier - Tirant - Cordage
Poignée de clairon, etc.

PLANSON G.

Route des Couperettes-Verdilly
02400 CHATEAU-THIERRY
☎ (23) 69-02-12

LE GROUPEMENT DES FEDERATIONS

Assemblée générale annuelle à Chalon-sur-Saône

Le samedi 24 octobre, à 10 heures, se sont tenues, à Chalon-sur-Saône, en Saône-et-Loire, les assemblées générales ordinaires et extraordinaires de 1981, du G.F.M.R.B. Ce Groupement qui comprend les sociétés musicales des quatre départements de la région de Bourgogne (300 sociétés et 12.000 musiciens) était représenté par :

- pour la Côte-d'Or : M. Ameller, Président de la Fédération musicale de la Côte-d'Or et Président de la Confédération Musicale de France, ainsi que MM. Widiez, Roche et Hacher ;
- pour la Nièvre : M. Julien, Président de l'Union départementale des sociétés musicales de la Nièvre et Président du G.F.M.R.B. ;
- pour la Saône-et-Loire : M. Savy, Président de la Fédération Musicale de Saône-et-Loire, ainsi que MM. Charleux, Nectoux, Bertigny, Meunier, Régnier et Larrey ;
- pour l'Yonne : M. Simard, Directeur de l'Harmonie d'Auxerre ; M. Chabrier, Président de la Fédération Musi-

cale de l'Yonne, ainsi que MM. Druge et Brun, de l'Yonne, et M. Nigaud de la Nièvre étaient excusés.

Mlle Marcel, déléguée régionale à la musique à Dijon, assistait à ces réunions.

M. Julien préside ce Congrès annuel. Successivement, le rapport moral (M. Julien) et le rapport financier (M. Charleux) sont adoptés à l'unanimité. Puis le président informe les représentants des sociétés des demandes de subvention qu'il a déposées au Conseil régional par l'intermédiaire du Préfet de Région et il espère que les promesses qui ont été faites en vue de l'augmentation du budget du Ministère de la Culture seront tenues et que, en matière de musique, nos sociétés d'amateurs ne seront pas oubliées.

Mlle Marcel, en quelques mots, donne des renseignements sur les aides éventuelles qui pourront être accordées sur le plan musical. Toutefois, aucune précision ne peut être fournie quant à leur importance tant que le Ministère n'aura pas défini ses objectifs et les priorités qu'il entend suivre, et que le budget national n'aura pas été voté.

M. Ameller, en sa qualité de Président de la Confédération Musicale de France, rend compte de ses nombreuses démarches, dans tous les do-

maines touchant la musique et nos musiciens. Mais il reste optimiste compte tenu de la nette ouverture faite vers la Culture en général et plus particulièrement vers la Musique.

Après quelques échanges de vues et questions diverses posées par les congressistes, la prochaine réunion est prévue dans l'Yonne pour 1982, vraisemblablement à Tonnerre.

En ce qui concerne les cotisations, il est décidé qu'il vaudrait mieux augmenter faiblement mais régulièrement celles-ci, chaque année, plutôt que de leur faire subir une grosse augmentation en une seule fois.

Enfin, dans une assemblée générale extraordinaire, qui a immédiatement succédé, quelques modifications ont été apportées aux statuts du Groupement et adoptés à l'unanimité. Elles portaient sur le lieu du siège du siège social : le domicile du président, en l'occurrence celui de M. Julien, et sur le montant des cotisations à fixer non plus dans les statuts, mais en assemblée générale.

Un repas amical, qui se tenait à l'hôtel de la Gare, à Chalon-sur-Saône, sur les lieux même de la réunion, réunissait tous les congressistes avant qu'ils regagnent, par un beau soleil, leurs départements respectifs.

Assemblée générale extraordinaire

Cette réunion s'est tenue à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire, à Chalon-sur-Saône.

L'ordre du jour portait sur la modification des articles 1 et 8 des statuts du Groupement des Fédérations Musicales de la région de Bourgogne.

Le Président ouvre la séance à 12 h 15

M. Ameller ne résidant plus à Dijon, et le courrier de notre Groupement continuant à être adressé au Conservatoire de Région de Dijon, ancien siège social, il est demandé que le texte de l'article premier des statuts du Groupement, qui était ainsi conçu :

« Elle a son siège à Dijon »
soit rédigé de la façon suivante :
« Son siège est fixé au domicile du Président. »

En outre, l'article 8 de ces mêmes statuts, ainsi rédigé :

« La cotisation annuelle de chaque Fédération est fonction du nombre de sociétés adhérentes à chaque fédération ; elle est fixée à 2,00 par société affiliée. »

est remplacé par le texte suivant :
« La cotisation annuelle de chaque fédération est fonction du nombre de sociétés adhérentes à chaque fédération : elle est fixée chaque année par l'assemblée générale ordinaire. »

GROUPEMENT DES FEDERATIONS MUSICALES DE LA REGION DE BOURGOGNE

Siège social : 3 rue de l'École de Dijon - 21000 DIJON
Compte bancaire n° 31 1002 81
Crédit agricole Mutual de Saône & Loire - 21201 Le Creusot

COMITE DIRECTEUR

Président
Monsieur J. Julien
Le Parc de Marcy - 57 rue de Marcy
B.P. 400 - 21000 Dijon
Tél. (03) 57.11.17

Vice-président
Monsieur R. Chabrier
7 rue de St-Protais - 92700 Courcy
Tél. (03) 57.03.35

Secrétaire général
Monsieur R. Savy
19 rue Ch. Fédèle - 21000 Dijon
Tél. (03) 41.10.21

Secrétaire adjoint
Monsieur J. Nigaud
L'Impasse de l'Éclair - 21000 Dijon
Tél. (03) 57.06.79

Treasurer
Monsieur R. Charleux
4 rue des Capucins - 21200 Le Creusot
Tél. (03) 00.25.20

NEVERS, le 15 novembre 1981

Jean JULIEN
Président

à Monsieur le Préfet de la Nièvre
Bureau des associations
58019 NEVERS CEDEX

Monsieur le Préfet,

Comme suite à la lettre que vient de m'adresser Monsieur le Préfet de la Côte d'Or, dont vous voudrez bien trouver ci-joint photocopie - j'ai l'honneur de vous transmettre les documents nécessaires à la déclaration de notre association, en raison de son changement de siège social, et qui était déjà déclarée à la Préfecture de la Côte d'Or sous le n° 11794, à savoir :

- deux exemplaires des statuts modifiés par délibération en date du 24 octobre 1981
- deux exemplaires de la liste des membres composant le Comité directeur.
- les documents transmis et retournés par la Préfecture de Dijon
- l'imprimé dûment rempli relatif à l'insertion au Journal Officiel.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de mes plus respectueux sentiments.

Ces modifications ont fait l'objet du récépissé n° 7242
délivré par la Préfecture de la Nièvre le 17 novembre 1981

Les deux propositions, mises aux voix, sont adoptées, l'une après l'autre, à l'unanimité.

La séance est levée et close à 12 h 40.

Nouveau libellé du texte de l'article premier des statuts

« Les Fédérations des Sociétés Musicales de la région de Bourgogne décident, d'un commun accord, de se regrouper au sein d'une Association, dans le cadre de la loi de 1901, qui prend pour

dénomination « Groupement des Fédérations Musicales de la région Bourgogne. »

« Sa durée est illimitée. »
« Son siège est fixé au domicile du Président. »

Nouveau libellé du texte de l'article 8 des statuts

« La cotisation annuelle de chaque Fédération est fonction du nombre de sociétés adhérentes à chaque Fédération. »
« Elle est fixée chaque année par l'assemblée générale ordinaire. »

CONCOURS D'EXCELLENCE 1982

Les épreuves du Concours d'Excellence auront lieu à Paris, le 14 mars 1982, au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris, 14, rue de Madrid, 8^e arrondissement, à 8 heures. Les inscriptions ne seront plus reçues après le 10 février 1982, date limite irrévocable. Elles devront obligatoirement comporter l'instrument joué. Les morceaux imposés ont paru dans le journal de décembre 1981.

MUSICALES DE LA REGION BOURGOGNE

TEXTE MIS A JOUR

Article premier. — Les Fédérations des Sociétés Musicales de la région de Bourgogne décident d'un accord commun de se grouper au sein d'une association, dans le cadre de la loi de 1901, qui prend pour dénomination « Groupement des Fédérations Musicales de la Région de Bourgogne ». Sa durée est illimitée. Son siège social est fixé au domicile du Président.

Art. 2. — L'objet général du Groupement est :

1) d'assurer à tous les échelons, spécialement dans la région de Bourgogne, la représentation des organismes membres auprès des personnes physiques ou morales, concernées par les questions intéressant les Sociétés Musicales d'amateurs et l'éducation musicale populaire, complètement normal de la Culture générale, génératrice d'union et de paix ;

2) de confronter les expériences réciproques de chaque Fédération composant le Groupement ;

3) de coordonner leurs efforts et la défense des intérêts des Sociétés Musicales ;

4) de permettre une bonne information entre les Fédérations adhérentes.

Art. 3. — Le Groupement est spécialement habilité :

— à présenter au Conseil régional les demandes de subvention basées sur des programmes d'équipement intéressant l'ensemble des Sociétés Musicales d'amateurs de la Région, affiliées au Groupement ;

— de répartir entre les Fédérations les subventions pouvant être allouées par le Conseil régional, ou toutes autres collectivités ou organismes.

Art. 4. — L'activité du Groupement n'empiètera en rien, ni sur les prérogatives de chaque Fédération ni sur le domaine propre à la Confédération Musicale de France, sous l'égide de laquelle il se place.

PREFECTURE DE LA COTE-D'OR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction de l'Administration Générale et de la Réglementation

Noms de Fédérations musicales et de Sociétés

VULGARISATIONS (Déclaratoires)

Poste 2114
Bureau B.10 (entrée porte C)

Oyon, le 10 NOV. 1981
21041 OYON-CEDEX
Tél (80) 43.81.81

Monsieur,

Vous m'avez adressé le 28 octobre 1981 une déclaration des modifications apportées aux statuts et au siège social de l'association intitulée : "Groupement des Fédérations musicales de la région de Bourgogne".

Ces documents ne sont pas recevables par vos soins ; en effet, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 11 octobre 1963, de telles déclarations doivent être faites à la Préfecture du lieu du nouveau siège social, à savoir Nevers.

En exécution de la circulaire du Ministre de l'Intérieur n° 76-419 du 6 septembre 1976, les services de la Préfecture de Nevers doivent :

- 1°) valider de votre part le dépôt, en deux exemplaires dûment certifiés et signés :
 - a) des statuts en vigueur,
 - b) de la liste de toutes les personnes chargées, à la date du transfert du siège, de l'administration de l'association (avec indication des nom, prénoms, date et lieu de naissance, nationalité, profession, domicile, fonction au sein de l'association) ;
- 2°) envoyer à la Direction des Journaux Officiels la demande d'insertion d'avis établie sur l'imprimé vert ci-joint que vous remettrez à la Préfecture après l'avoir rempli et signé ;
- 3°) vous délivrer récépissé du dépôt effectué ;
- 4°) m'informer du transfert du siège social.

Je vous remercie donc, sous ce pli, votre expédition complète accompagnée de l'imprimé vert mentionné ci-dessus au 2°.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

LE PREFET,

Pour la Préfet et par délégation
Le Préfet,
Philippe MINEL

Monsieur Jean JULIEN
Président du "Groupement des Fédérations musicales de la région de Bourgogne"
Le Parc de Marzy
57, rue de Marzy - Bât B - Esc 3
58000 NEVERS

Art. 5. — Le Groupement se compose des Fédérations Musicales des quatre départements de la région Bourgogne : Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne.

Art. 6. — Le Groupement est administré par un Conseil d'administration composé des membres désignés par les Fédérations et proportionnellement à l'importance de chacune d'elles, chaque

Fédération ne pouvant avoir moins de deux délégués.

Art. 7. — Un comité de direction est élu par le Conseil d'administration et comprend : un Président, trois Vice-Présidents, un Secrétaire Général, un Secrétaire adjoint, un Trésorier Général et un Trésorier adjoint.

Art. 8. — La cotisation annuelle de chaque Fédération est fonction du nombre de Sociétés adhérentes ; elle est fixée chaque année par l'assemblée générale ordinaire.

Art. 9. — Le Conseil d'administration se réunit une fois par semestre et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du quart de ses membres.

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire. Ils sont transcrits sans blanc ni rature sur des feuillets numérotés et conservés au siège de l'Association.

Art. 10. — L'Assemblée générale se réunit une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'administration ou sur la demande du quart de ses membres. Elle approuve les comptes de l'exercice clos, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour.

Art. 11. — Le Groupement est représenté en justice et dans tous les actes de la vie civile par son Président.

Art. 12. — Les ressources du Groupement sont représentées par les cotisations et souscriptions de ses membres, par les subventions de l'Etat, des Départements, des Communes, des Etablissements publics ou de tous autres organismes. Des ressources peuvent être créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente.

Article 13. — Le Président doit faire connaître dans les trois mois au Préfet du département intéressé, tous les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'Association.

Copie certifiée conforme

Le Président,
Jean Julien.

LYON MUSIQUE

des musiciens au service des musiciens

Direction : Paul PROUD

1^{er} prix unanimité du Conservatoire de Lyon
ex-musicien

de la Musique des Equipages de la Flotte

Directeur d'Harmonie

5, cours Gambetta - 69003 LYON

Tél. : 860-54-07

« TOUTE LA MUSIQUE »

Instruments et librairie musicale

ATELIER DE REPARATION

SPECIALISTE DES INSTRUMENTS
A VENT

NE JETEZ PAS CE JOURNAL...

... PASSEZ-LE A VOS AMIS!...

H.M.M.O.

ORCHESTRE D'HARMONIE

DEUX MARCHES RUSSES.....	Niveau Facile/Moyen-Facile
DEUX MARCHES DE MOZART.....	Niveau Facile/Moyen-Facile
HOMMAGE A LOUIS ARMSTRONG.....	Niveau Facile/Moyen-Facile
RAKOCZY MARCH.....	Niveau Facile/Moyen-Facile
THEMES FROM PORGY AND BESS.....	Niveau Facile/Moyen-Facile
FEELINGS.....	Niveau Facile/Moyen-Facile
CONCERTO POUR TROMPETTE (Haydn).....	Niveau Difficile
SUPERMAN.....	Niveau Moyen
SUITE ALGERIENNE.....	Niveau Moyen-Avancé
COLE PORTER PORTRAIT.....	Niveau Moyen
RICHARD RODGERS EN CONCERT.....	Niveau Moyen
PORGY AND BESS SELECTION.....	Niveau Moyen-Avancé
GEORGES GERSHWIN PORTRAIT.....	Niveau Moyen
FLUTE ROYALE.....	Niveau Moyen
SYMPHONIE n° 5 (1 ^{er} et 2 ^e mov.).....	Niveau Moyen-Avancé
SYMPHONIE n° 5 (Scherzo et finale).....	Niveau Moyen-Avancé

NOUVEAUTES

SALUTE TO SOUSA.....	Niveau Moyen
(Un pot pourri des plus célèbres marches de Souza)	
LES RESCAPES DE L'ARCHE PERDUE.....	Niveau Moyen

GRANDE FORMATION DE JAZZ

SOLITUDE.....	Niveau Facile
TAKE THE A TRAIN.....	Niveau Moyen-Avancé
STARDUST.....	Niveau Facile
A STRING OF PEARLS.....	Niveau Moyen-Facile
IN THE MOOD.....	Niveau Moyen
A NIGHT IN TUNISIA.....	Niveau Moyen-Avancé
PORGY AND BESS SUITE.....	Niveau Moyen-Avancé
MOOD INDIGO.....	Niveau Facile
SOPHISTICATED LADY.....	Niveau Facile
SATIN DOLL.....	Niveau Moyen Avancé

Les arrangements originaux de COUNT BASIE
STAN KENTON, L. BELLSON, W. HERMAN, etc.

Demandez notre documentation gratuite en précisant bien vos fonctions et le genre que vous souhaitez recevoir parmi les rubriques :

1. Orchestre d'harmonie ;
2. Orchestre de jazz et variétés (petite ou grande formation) ;
3. Orchestre à cordes et orchestre symphonique
4. Solos et ensembles divers
5. Chorales.

HENRY MAY MUSIC ORGANIZATION

60, rue Racine, 59100 Roubaix. Tél. : (20) 70-79-31

GROUPEMENT DES FEDERATIONS MUSICALES DE LA REGION DE BOURGOGNE

Siège social : 57 rue de Marzy de Dijon 21000 DIJON
Compte bancaire n° 71 1002 03
Cédex après le Marché de Saône & Loire 71200 Le Creusot

NEVERS le 28 OCTOBRE 1981

Monsieur le Préfet,
21000 DIJON

J'ai l'honneur, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 7 juillet 1901, d'effectuer :

- 1^o la déclaration des modifications apportées aux articles 1 et 8 des statuts de l'association dite " GROUPEMENT DES FEDERATIONS MUSICALES DE LA REGION DE BOURGOGNE " déclarée sous le n° 11794 au cours de l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 octobre 1981.
- 2^o la déclaration des modifications apportées à la date du 24 octobre 1981 au siège social de l'association dite " GROUPEMENT DES FEDERATIONS MUSICALES DE LA REGION DE BOURGOGNE " déclarée sous le n° 11794.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint deux exemplaires
1^o du nouveau texte de l'article 1 des statuts.
2^o du nouveau texte de l'article 8 des statuts
3^o de la délibération de l'Assemblée générale ayant voté ces modifications.

De même, je vous indique ci-dessous l'adresse du Président qui devient celle du siège social.

Le Parc de Marzy - 57, rue de Marzy - Bât. B - Esc. 5
58000 NEVERS

Me tenant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugeriez nécessaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de mes plus respectueux sentiments.

Les Editions Robert MARTIN

106, grande rue de la Coupée
71009 MACON CEDEX
fournissent les morceaux imposés dans
les examens de la C.M.F.

LES Assises de la Musique ont été un grand succès, succès d'intérêt tout d'abord, marqué par le grand nombre d'Organisations participantes, succès pour le travail commun réalisé au bénéfice de tous.

Sept commissions ont travaillé sans relâche, en de nombreuses séances où chacun apportait sa pierre à l'édifice culturel.

Certes, tous les problèmes n'ont pas été évoqués, mais nombreux sont les points éclaircis, expliqués, et qui ont pris forme.

Les rapports furent présentés toute la matinée du 14 décembre, au Palais des Congrès ; l'après-midi était réservé aux questions des personnalités et membres individuels invités. Environ 350 personnes ont suivi les travaux.

M. Maurice Fleuret, nouveau Directeur de la Musique, a consacré sa journée entière à ces Assises, et a prononcé des paroles encourageantes ; enfin, M. Jack Lang, Ministre de la Culture, présent l'après-midi, a fait part de son intérêt pour les propositions qui lui furent

soumises dans une synthèse brillante de M. Daniel Moreau. Il se propose d'aider à des réalisations pratiques.

La Confédération Musicale de France a contribué efficacement à l'élaboration de deux principaux rapports, avec votre président et notre dévouée Secrétaire Administrative, Mme Paula Burelli. Le Comité National de la Musique a été, avec son Secrétaire Général, M. Jacques Masson-Forestier, présent à toutes les séances et a pu donner des précisions sur certains points touchant les Associations adhérentes.

Nul doute que ces Assises de la Musique resteront un événement marquant, et nous souhaitons que les espoirs qu'elles ont suscités ne soient pas vains.

Il faut, d'ores et déjà, envisager en 1982 leur continuité afin de suivre et de parfaire des programmes qui, se soudant les uns aux autres, devraient être appliqués dans leur ensemble.

Voici in extenso le rapport n° 1 sur l'Education Musicale et l'Enseignement Spécialisé ; nous le laissons à votre appréciation.

André AMELLER.

COMMISSION N° 1 : EDUCATION MUSICALE ET ENSEIGNEMENT SPECIALISE Rapport de travail :

Préalablement à la communication des résultats des travaux de notre commission, à laquelle ont participé un nombre important d'organisations, bien qu'inférieur au nombre de celles qui s'y étaient inscrites, nous devons faire part, compte tenu de l'importance du sujet que nous avons à traiter, tant par son importance qualitative que par l'ampleur des problèmes qu'il soulève, ainsi que des structures concernées, du regret que nous avons eu d'être obligés de travailler dans un laps de temps trop bref, ce qui nous a empêché de traiter des différents sujets avec la profondeur que nous aurions souhaitée.

Ceci étant dit uniquement pour expliquer l'aspect un peu succinct de ce rapport, nous devons préciser que nous avons constaté au sein de notre commission un accord profond sur la plupart des problèmes abordés, en particulier sur l'importance que doit prendre la musique dans le cadre de l'éducation générale de l'individu. Nous constatons que se manifeste au sein de la population un immense besoin de musique, d'expression musicale, qui concerne tout le monde, toutes catégories sociales confondues et que ce véritable phénomène de masse demande donc des moyens importants. L'ensemble de ces constatations implique

donc qu'un effort de réflexion et d'adaptation soit accompli de manière urgente, en concertation préalable avec l'ensemble des partenaires concernés. Cette immense soif de musique doit être également encouragée plus qu'elle ne l'a été jusqu'alors, les moyens nécessaires devant passer d'une part par une véritable politique de l'Education musicale, à tous les niveaux de l'éducation des individus et par le développement d'une réelle prise en compte d'une réflexion approfondie sur la vocation et les problèmes que pose l'enseignement spécialisé, tant en ce qui concerne la formation des musiciens amateurs, que celle des futurs professionnels, tous réunis ayant la charge de perpétuer la diffusion d'une musique véritablement vivante. Nous nous sommes également préoccupés du sort de l'enseignement technique qui doit assurer dans notre pays, et nous insistons sur ce point, le maintien et le développement de la facture instrumentale, indispensable aspect de la vie musicale.

Nous avons constaté, à quelques nuances près sur lesquelles nous n'insisterons pas, que l'examen de la situation de l'Education musicale, ainsi que celle de l'enseignement spécialisé, telles qu'elles sont décrites dans le rapport du Conseil Economique et Social, dit rapport Moreau, était conforme à la réalité, qui témoigne de très graves carences à tous les niveaux envisagés.

Nous avons procédé pour chacun de ces niveaux, à une ré-

flexion qui a abouti à des propositions très générales sur ce qui de notre point de vue, devrait être mis en œuvre dans l'avenir. Pour un certain nombre de cas, nous avons précisé ce qui nous semblait indispensable à court terme, étant bien entendu que la seule solution acceptable est celle que nous proposons pour le moyen terme.

Pour ce qui est de l'Education musicale, et nous sommes extrêmement attachés à ce terme, sa vocation doit être essentiellement démocratique et humaniste. Son objectif n'est pas de sélectionner, de découvrir, ni de mettre en valeur des talents. Elle s'adresse à l'ensemble de la population scolaire, sans aucune exclusive si l'Education musicale devait privilégier certains élèves, ce serait plutôt les moins motivés. Pour nous, dans « Education musicale » le mot le plus important est « éducation » car ceux qui en ont la charge ne sont pas au service de la musique mais au service de l'homme, par la musique. Pour nous, une formation musicale n'est pas un but, une fin en soi ; elle est parmi d'autres, un moyen d'épanouissement, d'équilibre, de bonheur. Les éducateurs n'ont à former ni des musiciens professionnels, ni des consommateurs passifs, mais plutôt des « amateurs au sens noble du terme, pratiquant, si possible, au sein de chorales ou de groupes instrumentaux. Nous pensons en effet que l'Education musicale doit inclure nécessairement une pratique simple, à la mesure des pos-

sibilités des enfants qui nous sont confiés. Cependant, pour les élèves qui le souhaitent, il existe dans le cadre des classes à options, dites lourdes, un enseignement plus approfondi.

Un des aspects importants du métier de professeur d'Education musicale est d'aiguiser le sens critique des enfants de leur apporter l'appareil conceptuel, leur permettant de se dégager du conformisme généralisé, de la standardisation des goûts, qui caractérise l'adolescence — peur de la différence, de l'inégalité, peur de s'isoler du groupe.

Une véritable Education musicale doit chercher à intégrer toutes les musiques, savantes ou populaires, de toutes époques et de tous pays, afin de permettre aux jeunes de situer les différentes musiques dans leur juste perspective, et de se situer dans l'environnement sonore omniprésent. Enfin, les activités, telles que nous les concevons, permettent à chacun de se révéler au sein du groupe : « Simul et Singulis » (ensemble, chacun étant soi-même).

L'ensemble de ces orientations générales devra guider l'éducateur dans son travail, ainsi que la définition des objectifs et des moyens nécessaires depuis l'école maternelle jusqu'à l'enseignement du second degré, y compris l'incidence de ces choix sur la formation des maîtres.

Pour ce qui concerne l'école maternelle et l'école élémentaire,

il conviendra de ne pas trop compartimenter le travail, mais de considérer que l'ensemble des activités liées à l'Education musicale forment un tout, qu'il n'y aura pas lieu de traiter dans un ordre chronologique, mais qui sont complémentaires et à mener conjointement avec les autres disciplines.

Dans tous les cas, le maître devra s'attacher à insérer les activités liées à l'Education musicale dans le vécu de l'enfant. Il y aura lieu à ce propos de réfléchir d'une manière approfondie sur la notion de « langue musicale maternelle », en fonction des enfants, de leurs appartenances sociales, des régions et de la spécificité de notre pays.

Compte tenu de ces précisions, nous avons été amenés à nous pencher sur le problème du temps hebdomadaire à consacrer. Pour ce qui est de l'école maternelle, nous n'avons pas fait de proposition, mais nous demandons que le temps nécessaire à la réalisation des objectifs que nous proposons lui soit consacré. Il y aura lieu de définir les moyens d'avoir toutes les garanties à ce sujet. Dans le cadre de l'école élémentaire, il nous a semblé qu'un minimum de trois heures hebdomadaires pour les cours préparatoires et élémentaires, de cinq heures pour les cours moyens, était indispensable pour mener à bien le travail d'Education musicale que nous envisageons, qui devra se faire tous les jours et plusieurs fois par jour.

Au niveau des objectifs, et dans le cadre de l'école maternelle, les points suivants constitueront la base de la démarche qui devrait être impérativement suivie.

- l'enfant devra savoir écouter et s'écouter sans négliger la valeur des silences ;
- il devra savoir suivre et donner un temps, ressentir les rythmes et s'exprimer corporellement sur des œuvres musicales ;
- pouvoir chanter juste et en mesure des chants simples en respectant leur caractère. il devra être entraîné à la mémorisation musicale et à l'improvisation organisée ;
- il devra être amené à reconnaître par des jeux appropriés les qualités du son : timbre, intensité, durée, hauteur, grain, localisation ;
- pouvoir jouer sur des instruments simples ;
- reconnaître la sonorité des principaux instruments de musique ;
- On devra enfin avoir une approche des moyens de communication de la pensée musicale et procéder à des essais de codage et décodage, en partant de ce qui a été vécu, perçu et intériorisé.

Il y aura lieu également de mettre l'accent sur l'éveil sensoriel de l'enfant, d'une part au niveau de l'écoute, pour motiver et maintenir l'attention auditive et pour stimuler la perception auditive, et d'autre part en développant un travail de productions sonores incluant la reproduction, l'adaptation, la création et le graphisme, en permettant et en stimulant l'expres-

SYMPHONIE FANTASTIQUE

GRAND BUGLE réf. 149. Bugle de résonance étendue, jeu très puissant, forme 115, jeu de chemise nouvelle type, embouchure nouvelle, anneau coulissant.

TROMPETTE UT, réf. 95, perce 11,65 coulisse de sub indépendante, glissière avec anneau réglable au piston, jeu de chemise nouvelle type, embouchure argentée.

Depuis 150 ans, Couesnon étudie, conçoit et fabrique avec passion les instruments des plus grands interprètes contemporains. L'étendue de sa gamme — tous les cuivres à pistons —, la qualité de sa fabrication et la souplesse de ses mécanismes répondent aux exigences de la perfection, du désir, du plaisir. Derrière la beauté, les sentiments, l'instrument se retranche. Pur comme le cristal, juste comme le diapason, grand comme la musique.

Ecoutez-le, d'une oreille absolue.

couesnon

une tradition grande comme la musique

37 avenue d'ossômes - 02400 château thierry - tél. (23) 83.56.75

de la Musique

sion corporelle (voix et gestes) sur des œuvres musicales variées, le chant qui sera considéré comme activité principale, l'enfant jouant avec sa voix, et la construction d'instruments. Afin de favoriser l'ensemble de ces activités, il y aura lieu d'aménager dans les salles de classe, un « coin musique ».

Au niveau de l'école élémentaire, les activités d'éveil à dominante esthétique sont étroitement dépendantes les unes des autres. Au cours du cycle préparatoire, elles viseront les compétences d'ordre corporel et psychomoteur, la sensibilité et l'équilibre affectif, la socialisation, et les compétences d'ordre méthodologique, tout ceci au travers d'activités corporelles et vocales, d'activités de production sonore et d'écoute, d'activités d'expression vocale individuelles et collectives, d'activités rythmiques, d'activités d'approche des moyens d'écriture sans jamais faire de soifège pour le soifège, l'ensemble de ces activités devant être insérées dans d'autres plus globales servant des projets d'ensemble, la chanson (texte-musique) pouvant en être une des expressions.

Au cours du cycle élémentaire, l'ensemble du travail devra s'articuler sur la base des actions suivantes : produire, reproduire, accompagner, participer, improviser, distinguer, repérer, reconnaître, fixer, indiquer (au moyen d'un code). Il y aura lieu d'affermir chez l'enfant le besoin et le plaisir d'entendre et de faire de la musique, par des auditions d'extraits de courte durée, de toutes époques, tous styles, toutes origines, par des productions sonores à dominante vocale, des activités corporelles, des activités instrumentales, sans oublier les activités de création. Toutes ces actions sont complémentaires : elles sont à mener conjointement et souvent de façon imbriquée.

Pour le cycle moyen enfin, le travail devra se faire autour de trois grands axes : l'écoute, la production sonore et l'écriture, axes également complémentaires et à traiter conjointement, y compris avec les autres disciplines. Sur le plan de l'écoute, l'enfant devra connaître un certain nombre d'extraits d'œuvres très variées, ceci à partir des habitudes du groupe concerné, pour aboutir au folklore, à la musique classique et contemporaine. Au cours de l'écoute, il devra être capable de repérer des instruments, des thèmes, ainsi que la forme. Les productions sonores devront être envisagées autour d'un répertoire vocal, mais travaillées en rapport avec une pratique instrumentale simple (petits instruments mélodiques et rythmiques) en particulier sur le plan de la qualité, de la précision et de la justesse. Enfin, à partir du codage trouvé par les enfants, on pourra les amener peu à peu à la notation traditionnelle, c'est-à-dire les notes, les nuances, les accentuations, le phrasé et les indications de mouvement.

Dans tous les cas, que ce soit dans le cas de l'école maternelle ou dans celui de l'école élémentaire, il est précisé que des intervenants extérieurs (ponctuels ou réguliers) peuvent s'intégrer à des équipes pédagogiques, mais que le Maître, seul responsable pédagogique dans sa classe, doit pouvoir réinvestir cet apport technique dans son enseignement général.

Il est bien évident qu'à ces exigences au niveau de l'Education musicale des enfants doit correspondre une formation des Maîtres en rapport dans le cadre des Ecoles normales. Pour ce faire, il est indispensable, au niveau des concours d'entrée, de maintenir l'épreuve d'aptitudes vocales, auditives et motrices, sous l'expression condition de la rendre plus discriminante.

Cette épreuve devrait donner les moyens de mieux situer les candidats les uns par rapport aux autres. Actuellement, elle ne permet que de déceler les graves handicaps auditifs ou vocaux.

La structure devra, dans l'immédiat, faire état du rétablissement de l'unité de formation de base obligatoire avec son horaire intégral, soit soixante-dix heures, ainsi que son caractère spécifique. Il y aura lieu aussi de respecter les textes relatifs aux activités d'entretien et de mise à niveau. Pour l'avenir le plus proche, et en tout état de cause, à la faveur de la refonte annoncée, il apparaît indispensable de développer un enseignement hebdomadaire continu de « deux heures élèves », une préparation à l'Unité de Formation de base obligatoire en seconde année, soit soixante-dix heures, cette unité de formation ayant pour but de rendre l'élève instituteur capable de conduire à un niveau quel qu'il soit de la scolarité préélémentaire ou primaire une séquence d'éducation musicale qui comprendra des activités de production sonore faisant appel à l'expression vocale gestuelle et instrumentale et comportant reproduction, adaptation et création ainsi que des activités d'écoute. Enfin, il faudra mettre en place une préparation à une unité de formation optionnelle en troisième année, soit soixante-dix heures, choisie par l'élève instituteur en fonction de son contenu, c'est-à-dire : direction d'ensembles vocaux et instrumentaux, connaissance approfondie d'une méthode active d'Education musicale, analyse musicale, psychomotricité et techniques audiovisuelles. Parallèlement, une formation continue doit être intensifiée et démocratiquement gérée au niveau départemental par toutes les parties intéressées.

De même, les Maîtres actuellement en poste devront bénéficier de stages de formation et de complément de formation, en nombre suffisant, afin d'assurer

dans les plus brefs délais, au niveau de l'école maternelle et élémentaire, ceci pour tous les enfants, l'Education musicale indispensable au bon épanouissement de chacun.

En ce qui concerne l'enseignement du second degré, et compte tenu de l'organisation de celui-ci, nous demandons dans le cas du premier cycle, et à moyen terme, le dédoublement des classes de la sixième à la troisième, comme ce fut le cas pour la sixième et la cinquième avant la réforme Haby. De plus, un horaire hebdomadaire de deux heures de musique par élève nous semble indispensable. Dans l'immédiat, nous demandons que cette discipline soit considérée comme prioritaire pour l'attribution des heures de dédoublement accordées aux classes du premier cycle dépassant vingt-quatre élèves.

Dans le cas du second cycle, nous demandons que, à moyen terme, tous les élèves soient tenus de choisir une discipline artistique (musique, arts plastiques, danse ou autre), qui fera obligatoirement l'objet d'une épreuve au baccalauréat, et que les options dites mi-lourdes (Ex-A.6) soient proposées dans un plus grand nombre d'établissements et étendues aux autres sections de terminales. Pour l'immédiat, l'application des textes existants est indispensable.

Pour ce qui concerne l'ensemble du second degré, il conviendrait de mettre en place, sous la responsabilité du Professeur d'Education musicale, des chorales et des ateliers instrumentaux, ces activités étant naturellement incluses dans le service du professeur. Enfin, il est bien évident que les élèves des établissements techniques et professionnels devront bénéficier du même enseignement en Education musicale que les élèves des établissements d'enseignement général.

En ce qui concerne le baccalauréat dit Fil, l'expérience semble montrer qu'il est nécessaire de repenser entièrement ce type de diplôme en raison de la lourdeur du programme imposé aux élèves et de l'aspect mal défini de ses objectifs.

Les contenus de l'Education musicale, dans tous les cas, devront être développés autour des objectifs suivants : pratique du chant individuel et collectif, pratique instrumentale simple, sur instruments mélodiques et rythmi-

ques, création au travers de l'invention, de l'improvisation et de l'expérimentation, dans une perspective interdisciplinaire, écoute, analyse d'écoute et mise en situation de l'œuvre dans l'évolution du langage musical, initiation aux notations musicales, par la lecture et l'écriture, et expression corporelle.

La formation des professeurs d'Education musicale devra obéir aux mêmes impératifs que celles des Maîtres des écoles maternelles et élémentaires. En outre, nous demandons que, pour l'enseignement de base dans le second degré, seuls soient reconnus les diplômes universitaires (Capes, Agrégation) à l'exclusion de tout autre.

L'application du droit à la formation continue, pour tous les en-

seignants en Education musicale, est indispensable.

De même que, dans le cas de l'enseignement du premier degré, le Professeur peut faire appel à des intervenants extérieurs, interventions pouvant constituer l'introduction et la mise en lumière de problèmes précis qui pourront être ensuite approfondis dans le cadre du cours habituel.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, la formation des Enseignants, quelle que soit leur discipline, ne peut se limiter aux connaissances requises par celle-ci. Elle doit être interdisciplinaire et ouverte à la recherche.

La formation des Professeurs d'Education musicale du second

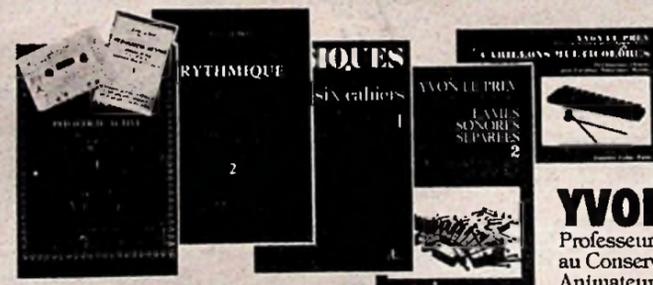
• Suite page 6

classique - moderne

MANUFACTURE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE
Documentation sur demande :
HENRI SELMER - 18, rue de la Fontaine-au-Roi
75-PARIS XIème - Tél. : 023.09.74

HENRI SELMER
PARIS

POUR UN ENSEIGNEMENT MUSICAL ACTIF



YVON LE PREV

Professeur de Méthodes Actives
au Conservatoire National du Mans
Animateur des stages

VIENT DE PARAITRE :

- PEDAGOGIE ACTIVE**, Musique vivante au C.P. et en Initiation Musicale 1ère année. Poèmes et comptines de C. Gloaguen, accompagnement pour l'Instrumentarium ou les lames sonores. Cahier 1 27,00
Ce cahier est enregistré par des enfants SUR CASSETTE (AL 17)..... 53,00
- du même auteur :**
- MUSIQUES**, chants et rythmes en 6 cahiers progressifs dont 2 cahiers d'Initiation (A et B).
Chaque cahier 19,50
- RYTHMIQUE**, exercices et jeux élémentaires en vue de la lecture rythmique et du développement des réflexes. 3 cahiers, chaque 22,50
- LAMES SONORES SEPARÉES**, première approche de la Musique par les chants populaires français, en 2 cahiers, chaque 38,00
- CARILLONS MULTICOLORES**, 18 chansons très connues pour utiliser les carillons •Merlin• soprano et ténor 36,30
- 22 CANONS**, pour xylophones soprano et alto 17,00

chez votre marchand habituel ou chez
ALPHONSE LEDUC 175, rue Saint-Honoré 75040 PARIS CEDEX 01 - 296.89.11



RÉPARATIONS
REMISE A NEUF
DE TOUS INSTRUMENTS
CUIVRE BOIS
Nickelage - Argenture - Vernis
Fabrication - Occasions
ARTISAN SPECIALISE
R. MAZERAU
39, rue N.-D.-de-Lorette
PARIS-9^e
Fournisseur
de la Garde Républicaine

Aux assises nationales de la Musique

• Suite de la page 5

degré doit être strictement alignée sur celle de toutes les disciplines (même cursus, mêmes diplômes), et assurée à l'Université qui garde la maîtrise de la Formation de tous les enseignants et de la délivrance des diplômes.

Les enseignements seront dispensés par les professeurs d'Université. Il pourra être fait appel, le cas échéant, à des personnels extérieurs, chercheurs, techniciens de la musique, selon des modalités qui seront fixées par les Universités. Le nombre actuel des U.E.R. musicales étant insuffisant, il faudra obtenir l'habilitation d'une U.E.R. par académie.

La formation technique des professeurs d'Education musicale comprendra un travail d'harmoni-

nie, de solfège et d'écriture, par groupes de vingt étudiants, à raison de quatre heures hebdomadaires, de la direction de chœur, de l'improvisation sur instrumentarium, de l'électro-acoustique, ces trois disciplines complétées par des stages pratiques, de l'histoire de la Musique, de l'Analyse, une ouverture à tous les langages et notations musicaux, à court terme, en amphithéâtres de quatre-vingts à cent étudiants. La formation générale des étudiants sera identique à celle exigée pour tous les étudiants, littérature, histoire des civilisations, etc. La formation pédagogique doit être présente tout le long du cursus.

L'encadrement sera assuré au sein de l'Université par les professeurs de l'Enseignement Supé-

rieur et par les chercheurs et techniciens de la Musique engagés par l'Université. En fonction des exigences de la formation, l'encadrement doit être largement augmenté.

Les locaux devront être adaptés à l'enseignement universitaire au niveau des salles de cours, et à l'enseignement musical, studios de musique avec pianos, laboratoires électro-acoustiques, salles de répétitions.

En conséquence, on comprendra la nécessité d'un support financier proche de celui des laboratoires de science, sous réserve qu'il soit assuré sur des fonds publics.

Dans le domaine de l'Enseignement technique des métiers de la Musique, apprentissage et

formation, la Commission, consciente de l'importance d'un enseignement de qualité ouvert sur des emplois, souhaiterait que trois mesures, pour le moins, soient adoptées par les administrations concernées de l'Etat : tout d'abord, attribution d'un large nombre de bourses d'apprentissage et de formation, couvrant au minimum deux ans chacune, et permettant à des jeunes de suivre les travaux de fabrication et de réparation d'instruments de musique. Le placement de ces boursiers se fera sous l'égide de la Chambre Syndicale de la Facture Instrumentale. Les sociétés acceptant ces boursiers bénéficieront de la remise des taxes d'apprentissage et formation. Cette solution est préférable à la

création de centres spécialisés, fort onéreux pour l'Etat et dont les débouchés ne sont pas adaptés aux fluctuations du marché. Ensuite, harmonisation des diplômes professionnels de l'enseignement technique, avec, en un premier temps, ceux du Marché commun. Enfin, établissement par la Direction de la Musique au Ministère de la Culture, en liaison avec la Fédération des Unions de Conservatoires de Musique, d'un relevé annuel du nombre d'élèves par discipline instrumentale afin de permettre une évaluation de chaque secteur sur le plan de la production industrielle comme sur celui des débouchés d'emploi.

Par ailleurs, il nous a semblé que le tableau des problèmes de l'Education Musicale n'aurait pas été complet si nous n'avions abordé celui des pédagogies musicales radio-télévisées. A ce propos, nous pensons qu'il importe que les émissions soient préparées par des enseignants et chercheurs habilités.

Pour terminer, le dernier point de ce rapport concerne l'enseignement dit spécialisé. Compte tenu de ce qui a été exposé précédemment, il va de soi que, dans l'hypothèse souhaitable où l'orientation de l'éducation musicale irait dans le sens que nous avons défini, il y aurait lieu de reconsidérer le champ d'intervention des Conservatoires et Ecoles de Musique de notre pays, puisqu'alors le niveau de l'élève désireux de spécialiser sa pratique artistique ne serait pas, comme c'est le cas aujourd'hui, totalement dépourvu d'une véritable Education musicale. Il ne faudrait pas sous-estimer ce problème, auquel nous ne sommes, il est vrai, pour l'instant pas confrontés ; mais c'est précisément pour cette raison qu'il serait souhaitable d'engager dès à présent une réflexion approfondie sur la manière dont il conviendrait d'envisager un enseignement spécialisé pour des enfants ayant une Education musicale de qualité, telle que nous l'avons souhaitée. En effet, certains établissements d'enseignement spécialisé seraient alors dans l'obligation de restructurer leur organisation pédagogique, non seulement parce qu'une partie du travail qu'ils accomplissent aujourd'hui ne serait plus de leur ressort, mais aussi parce que l'état d'esprit des élèves serait alors notablement différent de ce qu'il est aujourd'hui. Il y aurait lieu, sur ce simple problème d'une parfaite évidence, de veiller à ce que le personnel de ces établissements puisse être d'une certaine manière « recyclé » et puisse bénéficier de stages d'adaptation et de formation. Autant on pouvait croire que le manque de formation pédagogique pouvait s'accommoder d'un vide au niveau des jeunes, même si la rentabilité de l'enseignement spécialisé (1 à 2 % des élèves pouvant espérer devenir musiciens professionnels, et un pourcentage à peine supérieur continuant après leurs études à pratiquer en « amateurs ») nous semble extrêmement préoccupante et pleine d'interrogations, autant il serait cruel de laisser livrés à eux-mêmes, c'est-à-dire dans le vide le plus profond sur le plan de la formation pédagogique, les musiciens-enseignants qui seraient confrontés à des élèves qui auraient reçu une véritable éducation musicale dispensée par des maîtres et des professeurs au contraire hautement qualifiés. L'illusion, dans ce cas, ne résisterait pas longtemps.

Mis à part ce problème, dont la gravité est pourtant extrême, il y a lieu de définir les structures et les objectifs de l'enseignement spécialisé. Nous avons toutes raisons de penser que, dans le contexte nouvellement défini, la demande d'une pratique musicale spécialisée serait non seulement largement amplifiée, mais aussi, et peut-être surtout, formulée d'une manière tout à fait différente de ce qu'elle est aujourd'hui.

En effet, il nous semble que la vocation essentiellement démocratique et humaniste de l'Educa-

Consortium Musical - Editions Combre

24, BOULEVARD POISSONNIÈRE / 75009 PARIS / TÉLÉPHONE : 824-89-24 / 246-52-22

COLLECTION D'ENSEMBLE POUR DIVERS INSTRUMENTS

de

Claude-Henry JOUBERT

Directeur du Conservatoire de Musique d'ORLÉANS

I. — ORCHESTRES DEBUTANTS

PRÉPARATION A L'ORCHESTRE : dix études pour orchestre à cordes - Cours préparatoire élémentaire et moyen (1^{er} et 2^e violons et violoncelle).

ANDANTE : pour Orchestre à cordes - Cours préparatoire et moyen (1^{er} et 2^e violons - Altos - Violoncelle et Contrebasse ad lib).

ESCOMPATIVE : pour quatuor à cordes - Cours préparatoire, élémentaire et moyen pour 4 violons.

ESTIVE : Petit orchestre pour cuivre :
3 parties de trompettes et 1 partie de trombone :
— Trompette 1 et 2 : Cours moyen
— Trompette 3 : Cours débutant
— Trombone : Cours élémentaire.

FANFARE, MÉLODIE ET FINAL : pour Orchestre à cordes - Cours préparatoire et moyen (1^{er} et 2^e violons - Altos - Violoncelles).

OUVERTURE : pour un quintette de cuivre débutant - Cours préparatoire, élémentaire et moyen (1^{er} et 2^e trompette en Sib) - Cor en fa - trombone en ut - tuba en ut).

VALSE : pour Orchestre à cordes - Cours préparatoire, élémentaire et moyen (1^{er} violon - 2^e violon - Alto - Violoncelle).

ADJECTIFS : Pièce aléatoire pour Orchestre à cordes destinée à des élèves à partir du degré préparatoire 2.

(Les parties instrumentales sont vendues séparément sur demande selon la composition de l'Orchestre.)

II. — ŒUVRES INSTRUMENTALES

A LA RELEVÉE : pour 4 Flûtes - Cours élémentaire.

CHORAL, SARABANDE ET CONCLUSION : 3 pièces pour 2 Hautbois - Niveau élémentaire ou moyen 1.

MUSEOR : pour 4 Clarinettes - Quatuor clarinettes cours débutant.

PREMIÈRE SUITE EN MI MINEUR : pour Contrebasse seule - Cours élémentaire et moyen.

DEUXIÈME SUITE EN RÉ MAJEUR : pour Contrebasse seule - Cours élémentaire et moyen.

TROISIÈME SUITE EN LA MINEUR : pour Contrebasse seule - Cours élémentaire et moyen.

TROIS SARABANDES : pour Clarinette seule - Cours moyen :

1. Sarabande grave
2. Sarabande et gigue
3. Sarabande propitiatoire.

CATALOGUES COMPLETS DE NOS ÉDITIONS SUR DEMANDE

tion musicale, ainsi que nous l'avons exposé en tête de notre projet pour l'enseignement général, aurait pour principale conséquence, et c'est bien ainsi, d'amener une réflexion, donc des choix exprimés par les candidats à l'enseignement spécialisé, mieux affirmés et plus personnels. Le rôle de cet enseignement sera donc d'aider à l'épanouissement de ces choix; de ces désirs latents d'une expression musicale originale, individuelle, ce qui ne veut pas dire individualiste. Tout au contraire, il y aura lieu de favoriser et même de provoquer les rencontres et les influences de ces divers modes de jeu et d'expression sonores.

Cette prise en compte de toutes les musiques amènera irrémédiablement et inévitablement une totale remise en cause du mode d'enseignement tel qu'il est généralisé aujourd'hui, à la fois élitaire et répressif. Élitaire car basé dès son niveau le plus bas sur la sélection des plus doués, sans qu'il soit objectivement possible de définir précisément ce terme, si ce n'est par des différences de cultures, et répressif car faisant l'impasse sur ce qui constitue la part la plus importante de la musique écoutée et pratiquée aujourd'hui, à savoir tous les modes d'expression sonore les plus actuels, et en particulier tous les courants issus du jazz, de tradition afro-américaine, la chanson et les variétés, mais aussi d'autres tout autant porteurs d'avenir, la musique dite contemporaine, avec ses moyens nouveaux, électronique, électro-acoustique, informatique, nouveaux modes de jeu instrumental, mais aussi toutes les musiques les plus anciennes, mais aussi toutes les musiques extra-européennes, au profit d'un monopole accordé quasi exclusivement à la musique occidentale du XIX^e siècle. Loin de nous l'idée de nier toute qualité à cette musique, mais nous sommes bien obligés de constater le décalage qui existe entre la réalité musicale d'aujourd'hui et l'enseignement spécialisé tel qu'il est pratiqué dans la majorité des cas. La pédagogie musicale doit prendre appui sur notre héritage culturel et musical dans sa totalité, et ceci par rapport au point d'aboutissement de la création musicale/sonore telle qu'elle se

présente à nos oreilles aujourd'hui.

Il est donc indispensable d'établir des liens définitifs entre les trois composantes de la vie musicale : la création, la pédagogie et la diffusion dans laquelle nous incluons l'exécution. Aucun de ces trois éléments ne doit être privilégié ni séparé des autres, ce qui implique que la pédagogie, pour ce qui concerne l'enseignement musical spécialisé, est une des données essentielles de notre vie culturelle. Pour ce qui nous concerne, il est indispensable que la tutelle de l'Etat se manifeste par l'intermédiaire du ministère de la Culture, faute de quoi le risque serait grand de voir les liens que nous avons définis rompus, ce qui aurait pour effet de couper le musicien en formation de la musique. Toute autre solution verra se manifester notre opposition. Bien entendu, il est clair que des ponts doivent être établis entre les diverses filières de l'administration de l'Etat français, notamment avec le Ministère de l'Education Nationale, en particulier pour ce qui concerne l'Education musicale.

La prise en compte de la réalité musicale du moment, qui prend entre autres une de ses principales racines dans la vie locale, communale et régionale, implique le maintien des liens qui existent entre les établissements d'enseignement musical spécialisé et les structures locales, communes et départements. C'est pourquoi nous pensons que cette réalité doit se manifester par un financement tripartite, tel qu'il est proposé dans le rapport Moreau, à savoir, pour chaque établissement, un tiers par la commune, un tiers par la région et un tiers par l'Etat.

Pour ce qui concerne la formation des musiciens professionnels, il sera nécessaire de définir avec précision la hiérarchie des établissements, Ecoles ou Conservatoires à vocation locale (actuellement municipaux), Ecoles Nationales, Conservatoires Nationaux de Région, Conservatoires Nationaux Supérieurs. Pour ce qui concerne ces trois dernières catégories, il faudra en augmenter très sensiblement le nombre (notamment les Conser-

• Suite page 28

Ont collaboré à l'élaboration et à la rédaction de ce rapport, les organisations suivantes :

- le Syndicat National des Personnels Artistiques des Conservatoires et Ecoles de Musique, Danse et Art Dramatique (S.N.P.A.C.E.M. D.A.D./C.G.T.);
 - le Comité National pour l'Education Artistique (C.N.E.A.);
 - l'Association des Professeurs d'Education Musicale (A.P.E.M.);
 - le Syndicat National de l'Enseignement Secondaire (S.N.E.S./F.E.N.);
 - le Syndicat National des Chefs d'Orchestre et Cadres de la Musique (S.N.A.C.O.C.A.M./C.G.C.);
 - la Fédération Nationale d'Associations Culturelles d'Expansion Musicale (F.N.A.C.E.M.);
 - la Section Française de la Société Internationale pour l'Education Musicale (I.S.M.E.);
 - la Confédération Musicale de France (C.M.F.), M. Amellér;
 - le Comité National de la Musique (C.N.M.);
 - le Mouvement d'Action Musicale (M.A.M.);
 - le Syndicat National des Artistes Musiciens (S.N.A.M./C.G.T.);
 - la Fédération Nationale des Associations de Parents d'Elèves des Conservatoires et Ecoles de Musique (F.N.A.P.E.C.);
 - les Musicologues;
 - le Syndicat National de l'Enseignement Artistique (S.N.E.A./F.E.N.);
 - le Syndicat National des Personnels des Associations, Organismes et Centres Culturels (S.N.P.A.O.C.C./C.G.T.);
- Par ailleurs, la Fédération Nationale des Unions de Conservatoires Municipaux de Musique (F.N.U.C.M.U.) a approuvé les conclusions de ce rapport.
Rapporteur : Jean-Marie Colin (S.N.P.A.C.E.M./D.A.D.).

ASSURANCES

Nous vous rappelons avec insistance que les contrats souscrits par les sociétés doivent être groupés par les Présidents de Fédération ou leurs délégués et adressés avec le règlement correspondant par ces derniers à la C.M.F., après avoir été vérifiés.

La date limite d'envoi est irrévocablement fixée au 31 mars 1982.

gérard  billaudot éditeur

14, rue de l'Echiquier, 75010 PARIS - Tél. : 770-14-46

NOUVEAUTÉS DU 4^e TRIMESTRE 1981

FLUTE

DOPPLER/Adorjan , <i>Duettino américain</i> , Op. 37 (2 flûtes et piano ou flûte, flûte, violon et piano).....	28,65 F
DUREY , <i>2 dialogues</i> (flûte seule).....	14,10 F
JOUBERT , <i>Berbican</i> (flûte et piano) (élémentaire).....	14,10 F
<i>Ouverture pour 4 flûtistes débutants</i> (4 flûtes).....	18,60 F

FLUTE A BEC

LESAFFRE , <i>Madrigal</i> (flûte à bec et piano) (préparatoire 2).....	10,80 F
--	---------

HAUTBOIS

LESAFFRE , <i>Madrigal</i> (hautbois et piano) (préparatoire 2).....	10,80 F
---	---------

CLARINETTE

FOURCHOTTE , <i>3 petits duos</i> (2 clarinettes).....	16,90 F
HOLSTEIN , <i>12 études sur des modes arabes</i>	32,65 F
LESAFFRE , <i>Mon premier blues</i> (clarinette et piano).....	10,80 F
RYDIN , <i>Bucolique</i> (4 clarinettes).....	28,65 F

BASSON

DUBOIS , <i>Aria et ruade</i> (basson et piano) (élémentaire).....	14,10 F
<i>Mélopée</i> (basson et piano) (préparatoire).....	14,10 F
<i>3 nouvelles brèves</i> (basson et piano) (débutant).....	14,10 F
TELEMANN/Alard , <i>Sonate en fa mineur</i> (basson et piano).....	26,10 F

MUSIQUE DE CHAMBRE

DUBOIS , <i>Suite concertante pour quintette à vent, orchestre et percussion</i> (réduction pour quintette à vent, percussion et piano).....	62,05 F
<i>Matériel d'orchestre en location.</i>	

TROMPETTE

BACH-LEILLET-TELEMANN/Alain , <i>3 adagios</i> (trompette et orgue).....	26,10 F
SENON , <i>130 études techniques et mélodiques, vol. A : préparatoire</i>	26,10 F
<i>vol. B : élémentaire</i>	25,25 F

TROMBONE

ALBINONI/Goudenhooff , <i>Sonate en fa majeur</i> (trombone et piano).....	21,20 F
<i>Sonate en ré majeur</i> (trombone et piano).....	21,20 F
BEUGNIOT , <i>Légende</i> (trombone et piano) (préparatoire-élémentaire).....	16,90 F
DESPORTES , <i>Un souffle profond</i> (trombone, basse et piano) (moyen).....	25,25 F

BUGLE OU BARYTON

AMELLER , <i>Ive</i> (bugle ou baryton et piano) (élémentaire).....	14,10 F
--	---------

TUBA

BEUGNIOT , <i>Légende</i> (tuba et piano) (préparatoire-élémentaire).....	16,90 F
DESPORTES , <i>Un souffle profond</i> (tuba et piano) (moyen).....	25,25 F

SAXOPHONE

BOUVARD , <i>13 chansons et danses</i> (2 saxophones Mi b).....	16,90 F
DUHA , <i>Scherzo</i> (saxophone mi b et piano) (moyen 2).....	21,20 F
LESAFFRE , <i>Mon premier blues</i> (saxophone si b et piano).....	10,80 F
MIMET , <i>Ar Foreu Tea, Par un beau matin, Air populaire gallois</i> (saxophone mi b et piano ou harpe) (préparatoire).....	13,25 F
<i>Hiraeth, Nostalgie du pays</i> (saxophone mi b et piano ou harpe) (élémentaire 1).....	13,25 F

PIANO

CHABRIER , <i>Cortège burlesque</i> (piano 4 mains).....	25,25 F
---	---------

CONTREBASSE

AMELLER , <i>12 pièces</i> (11 en solo, 1 en duo) (préparatoire-élémentaire).....	16,90 F
--	---------

ACCORDEON

ABBOTT , <i>Hommage à Ludwig</i> (accordéon de concert).....	25,25 F
SCIORTINO , <i>Petite suite continentale</i> (accordéon de concert) (élémentaire-moyen).....	12,10 F

GUITARE

BIGO , <i>Méthode de guitare folk, vol. 2 : technique complémentaire</i>	62,05 F
DUBOIS , <i>Sur quelques notes</i> (guitare seule) (débutant-préparatoire).....	16,90 F

LIVRETS D'OPERA

<i>Le Barbier de Séville</i> , de Rossini (bilingue, Collection Opéra de Paris).....	41,00 F
<i>Le Chevalier à la rose</i> , de Strauss (bilingue, Collection Opération de Paris)...	49,00 F
<i>Fidélité</i> , de Beethoven (bilingue, Collection Opéra de Paris).....	36,50 F
<i>Platée</i> , de Rameau (français, Collection Opéra de Paris).....	25,25 F

Toutes les sociétés musicales nivernaises étaient présentes au congrès départemental à Dornes

Placée sous la présidence d'honneur de M. André Ameller, président de la Confédération musicale de France, cette assemblée générale de l'Union départementale des sociétés musicales s'est traduite par un vif intérêt.

En effet, toutes les sociétés musicales de la Nièvre étaient représentées, dimanche, à Dornes.

Le président départemental, M. Jean Julien, souligna cette participation presque exceptionnelle malgré la situation géographique excentrée de Dornes. Et en examinant de plus près, après la récente création, par le Conseil général de l'A.D.D.I.M. (Aide départementale pour la diffusion et l'initiation à la musique), les musiciens de notre département ont sans doute senti qu'un service nouveau pouvait relancer à la base les jeunes et les sociétés musicales de nos campagnes.

Parmi l'assistance qui prend place dans la vaste salle d'honneur de la mairie rénovée, se sont

retrouvés les représentants d'Alligny, Clamecy, Corbigny, Cosne, Decize, Donzy, Fourchambault, Dornes, Imphy, La Charité, La Machine, Lormes, Luzy, Nevers, Pougues-les-Eaux, Pouilly-sur-Loire, Prémery, Saint-Amand-en-Plusaye, Saint-Pierre-le-Moûtier, Tannay et Barennes-Vauzelles.

Ces représentants de batteries, d'harmonies ou de fanfares, ainsi que les diverses personnalités (M. le Préfet était excusé) ont eu une pensée émue pour tous les musiciens disparus et ont observé une minute de silence pour le dernier défunt, M. François Minot, véritable musicien amateur.

Après avoir remercié M. Ameller, président de la C.M.F.; M. Hubert Gontard, conseiller général et musicien; M. Relin, président de la Fédération musicale du Centre; Mme Godard, déléguée départementale de l'A.D.D.I.M.; et le principal du collège pour avoir prêté les locaux du restaurant scolaire à l'Orchestre départemental junior, le président Jean

Julien donna la parole au secrétaire Joly qui exposa très clairement le rapport moral adopté à l'unanimité.

AUGMENTATION DES ÉLÈVES

D'abord M. Joly rappela que cette assemblée générale, fixée initialement au printemps, fut reportée à ce dimanche 25 octobre compte tenu des élections présidentielles.

Le secrétaire départemental souligna l'augmentation des élèves et dans le pays en général, avec en France 6.000 sociétés musicales réunissant 600.000 musiciens. Par ailleurs, au cours du rapport moral, M. Joly rappela les excellents stages effectués par les jeunes musiciens à Toucy (Yonne) et le concert de l'Orchestre Junior donné à Cosnesur-Loire.

A noter également l'importance des subventions au niveau Conseil général et Conseil régional, pour développer les diverses

activités de nos sociétés musicales nivernaises, si petites soient-elles. Le bon travail de Decize et de Pougues-les-Eaux, en propre vient d'être récompensé par un très bon classement sur le plan régional. Et puis beaucoup d'espoir avec le service de l'A.D.D.I.M. sous l'égide du Conseil général de la Nièvre.

Enfin les membres sortant du conseil d'administration de l'Union départementale et de la Fédération musicale du Centre furent reconduits à l'unanimité.

Pour ce qui est de l'assemblée générale 1982, il est probable qu'elle ait lieu à l'automne à Prémery ou à La Charité.

Avant de passer au rapport financier, M. Relin, président de la Fédération musicale du Centre, se réjouit des activités nombreuses dans les départements de la Nièvre et de l'Allier regroupées au sein de la C.M.F.

Le président Julien donna lecture du bilan financier portant sur

dix-huit mois, compte tenu du report de l'assemblée générale. Ce fut le moment de rappeler l'aide financière du Conseil général (95.000 F), du Conseil régional (18.000 F), de la Jeunesse et des Sports (6.000 F) et des cotisations des sociétés. Les recettes se sont élevées à 182.918,55 F et les dépenses à 199.254,71 F. Le déficit de 1981 n'a rien d'alarmant au regard du fond de caisse.

DES COMPTES EN PARFAITE TENUE ET EN BON ORDRE

« Tout est en parfaite tenue et en bon ordre », dira le président Julien, qui enregistrera l'unanimité des voix pour l'adoption de ce rapport financier.

Par rapport, M. Julien rappela les quatre cotisations essentielles : Fédération du Centre, Union départementale, Groupement de la Fédération de Bourgogne et maintenant A.D.D.I.M.

SENSIBILISER A LA MUSIQUE TOUTE NOTRE JEUNESSE NIVERNAISE

Le Conseil général de la Nièvre a compris qu'il fallait créer une association (A.D.D.I.M.) pour sensibiliser à la musique le maximum de gens (sociétés musicales, chorales, groupes).

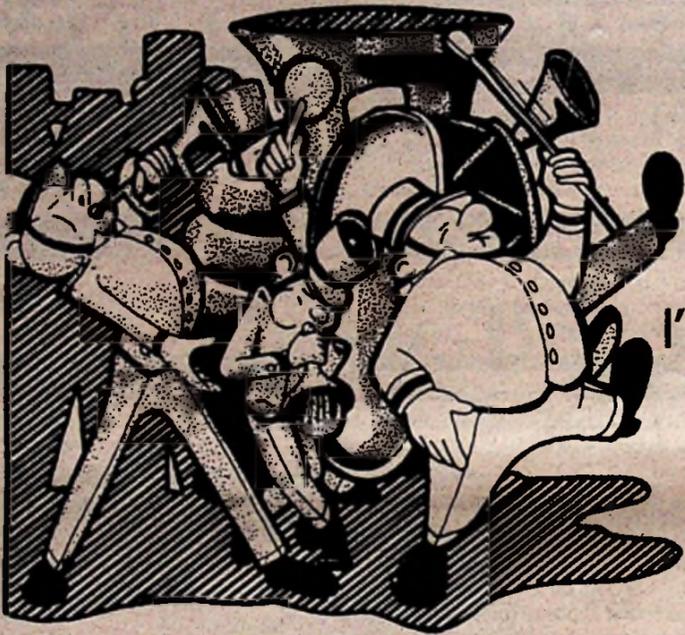
Mme Godard, déléguée départementale à l'A.D.D.I.M., exposa les objectifs de cette nouvelle association, véritable exécutif du Conseil général pour tout ce qui touche à la musique. A travers ce service départemental, pour relancer depuis la base, Mme Godard en est au stade des questionnaires et des contacts humains. Elle va s'efforcer de connaître chaque société avec ses problèmes spécifiques. En collaboration avec l'Union départementale des sociétés musicales et avec les élus, Mme Godard espère avancer lentement, combler un retard de quarante ans. La déléguée départementale est à l'écoute des nouvelles et suggestions diverses. Par exemple, l'A.D.D.I.M. envisage de prêter des cassettes pour aboutir à une éducation musicale des jeunes cohérente et de qualité. Peut-être mise en place de structures mobiles (détachement de professeurs) pour aider les écoles de musique associatives ou municipales. Il faudra être patient. Le président Ameller souhaite « bon courage » aux animateurs.

Enfin l'A.D.D.I.M. servira de lien entre les élus et les sociétés musicales tout en ayant une action auprès de l'Education nationale dans une académie dite « pilote ». La musique doit s'apprendre depuis l'école maternelle, a-t-on souligné...

C'est le président de la Confédération musicale de France, M. Ameller, revenu d'un congrès en Angleterre et fervent défenseur des sociétés musicales, qui prendra la parole pour conclure par des remarques pertinentes. Par exemple, il faut sensibiliser les élus : « La musique ne se fait pas dans une cave, dans un grenier ou autre réduit... ». De plus, le parc instrumental (très cher) est à renouveler ou à compléter. « Il faut compter sur l'A.D.D.I.M., mais surtout compter sur vous-même... ». Et puis le solfège : « C'est très embêtant, quand il est mal fait », dira M. Ameller, qui conçoit pour les enfants, « les sons comme la reconnaissance des couleurs ». Le président de la C.M.F. dira tout simplement que « faire chanter est la meilleure initiation à la musique ».

Après toutes ces réflexions et ces débats, les « congressistes » se retrouvèrent au restaurant Jacques Vernisse pour « jouer de la fourchette » et souffler les cinquante bougies de la Philharmonie dornoise.

C'est à la salle des fêtes que l'orchestre départemental junior, dirigé par M. Michel Bailly, directeur de l'Harmonie de Luzy, donna un concert très suivi et très écouté en se référant aux salves d'applaudissements.



• HARMONIES • BATTERIES • FANFARES

l'achat de vos instruments nécessite l'application des points suivants:

- 1/ Solidité
- 2/ Longévité
- 3/ Service après vente

3 Règles que respecte depuis 1925

8 rue des Meuniers
MANTES-LA-VILLE



7 à 11 rue St Denis
23 à 27 rue du Fardeau
ROUEN Tél: (35)98.32.75

Nous vous offrons:

Le sérieux des grandes marques
(SELMER - BUFFET CRAMPON - YAMAHA - COURTOIS)

3 Luthiers à votre service

Une expérience de 15 ans chez BUFFET CRAMPON
(Mr. G. LEVILLAIN et J. LEVILLAIN)

voire instrument en location vente:
sans apport initial (garanti-reprise « en cas de non persévérance »)
pour 5000F = 156F par mois

TOUS NOS INSTRUMENTS SONT GARANTIS 2 ANS PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE

Barème protocolaire (année 1982)

La SACEM communique...

**Le présent barème annule et remplace
l'avenant daté 28 juillet 1981**

ARTICLE 5. — CONCOURS ET FESTIVALS

- I. — Les concours organisés par la Société suivant le règlement de concours de la Confédération Musicale de France
- sans aucune recette directe ou annexe, bénéficient d'une autorisation gratuite ;
 - comportant des recettes directes ou annexes, donnent lieu au paiement d'une redevance calculée sur les bases suivantes :

1. Pourcentages

- **Tarification Générale** : 6,875 % sur les recettes directes.
3,437 % sur les recettes annexes.
- **Tarification Réduite** : 5,50 % sur les recettes directes
2,75 % sur les recettes annexes

2. Minimums

- **Tarification Générale** :
- pour les localités au-dessous de 10.000 hab..... 17 F
- pour les localités de 10.001 à 50.000 hab..... 34 F
- pour les localités au-dessus de 50.000 hab..... 51 F
- **Tarification Réduite** :
- pour les localités au-dessous de 10.000 hab..... 14 F
- pour les localités de 10.001 à 50.000 hab..... 27 F
- pour les localités au-dessus de 50.000 hab..... 41 F

- II. — Les festivals organisés par la Société :
- Sans aucune recette directe ou annexe, bénéficient d'une autorisation gratuite ;
 - comportant des recettes directes et annexes, donnent lieu au paiement d'une redevance calculée sur les bases suivantes :

**Le présent barème annule et remplace
celui signé le 6 décembre 1980.**

CATEGORIE « A » : Sonorisation générale avec disques ou bandes magnétiques :

- Tarification générale..... 150 F
- Education Populaire..... 132 F
- C.M.F..... 107 F

En cas de participation d'une société musicale, d'un groupe de majorettes, d'un groupe folklorique — ces sociétés ou groupes ayant une audience locale — et/ou en cas de prestation d'enfants des écoles : retenir par société, groupe ou pour la prestation des enfants un forfait de :

- Tarification générale..... 58 F
- Education Populaire..... 50 F
- C.M.F..... 42 F

Ces forfaits doivent s'ajouter aux forfaits « sonorisation générale » au cas où il y aurait également une sonorisation générale.

CATEGORIE « B » : Concert, spectacle de variétés donné à l'aide d'artistes d'audience locale, autres que ceux mentionnés en catégorie « A » ou régionale (le barème ci-après inclut une éventuelle sonorisation générale avec disques ou bandes magnétiques) :

- **Pourcentage**
- Tarification générale..... 2,50 %
- Education populaire..... 2,20 %
- C.M.F..... 2,20 %

- **Minimum**
- Tarification générale..... 284 F
- Education populaire..... 248 F
- C.M.F..... 212 F

CATEGORIE « C » : Concert, spectacle de variétés donné à l'aide d'artistes d'audience nationale et/ou séance dansante (le barème ci-après inclut une éventuelle sonorisation générale avec disques ou bandes magnétiques) :

- **Pourcentage**
- Tarification générale..... 4,40 %
- Education populaire..... 3,85 %
- C.M.F..... 3,85 %

- **Minimum**
- Tarification générale..... 474 F
- Education populaire..... 412 F
- C.M.F..... 353 F

1. Pourcentage

- **Tarification Générale** : 9,625 % sur les recettes directes
4,812 % sur les recettes annexes
- **Tarification Réduite** : 7,70 % sur les recettes directes
3,85 % sur les recettes annexes

2. Minimums

- **Tarification Générale** :
- pour les localités au-dessous de 10.000 hab..... 22 F
- pour les localités de 10.001 à 50.000 hab..... 42 F
- pour les localités au-dessus de 50.000 hab..... 64 F

— Tarification réduite :

- pour les localités au-dessous de 10.000 hab..... 18 F
- pour les localités de 10.001 à 50.000 hab..... 34 F
- pour les localités au-dessus de 50.000 hab..... 51 F

Les pourcentages, forfaits et minimums mentionnés sous la référence « Tarification Réduite » sont appliqués aux adhérents de la Confédération Musicale de France sous la réserve qu'ils respectent les conditions prévues au III du présent article.

III. Afin de pouvoir prétendre bénéficier de la tarification réduite prévue pour les concours et festivals, la Société devra obtenir, pour chaque manifestation, le patronage de la Confédération Musicale de France.

En outre, il conviendra de respecter la procédure suivante :

- aviser, au moins quinze jours à l'avance, le délégué régional de la S.A.C.E.M. dans la circonscription duquel a lieu la manifestation ;
 - fournir au délégué précité le bordereau des recettes réalisées (s'il y a lieu) ainsi que le programme exact des œuvres exécutées au plus tard quinze jours après la séance ;
 - assurer le règlement des redevances dans le mois qui suit la séance.
- IV. Les pourcentages d'intervention stipulés pour les concerts et festivals s'appliquent exclusivement sur les recettes brutes réalisées. Pour ces manifestations, dans la détermination de la redevance il n'est fait aucune référence au budget des dépenses engagées par exception aux dispositions de l'Article 8 ; paragraphe A/b).
- V. Les concours et festivals ayant fait l'objet d'un règlement de droits d'auteurs, peuvent bénéficier, une fois par an, du don de 50 % qui viendra s'ajouter aux deux dons prévus à l'article 6 du protocole d'accord et qui sera soumis aux mêmes conditions.
- VI. Les programmes des œuvres exécutées à l'occasion des manifestations ayant fait l'objet d'une autorisation gratuite sont remis aux délégués régionaux afin de permettre à la S.A.C.E.M. d'assurer la rétribution des ayants droit.
- Le représentant départemental ou régional de la Confédération Musicale de France interviendra le cas échéant à la demande du délégué régional auprès des sociétés musicales qui auront omis de remplir cette condition.
- VII. En aucun cas, les bals pouvant être organisés à l'occasion de ces concours ou festivals, ne peuvent bénéficier de la tarification indiquée au présent article. Pour ces bals, il est fait application de celle prévue à l'article 8 du protocole.

Un musicien, un homme de cœur : Tony AUBIN

• Suite de la page 1

leur séparation. Il trouvait le temps de composer, menant parallèlement une carrière de pédagogue, de chef d'orchestre, de critique musical et de conférencier et prenait en plus le temps de vivre pour le bonheur de ses amis, leur réservant un accueil d'une rare qualité.

La personnalité de Tony Aubin jetait ses feux tel un diamant. Il nous surprenait, nous ravissait, parfois même nous déconcertait. Un mot d'esprit, vif comme poisson de roche, pouvait entraîner chez lui un autre mot, profond, troublant, qui lui-même s'associait à une idée forte sur la musique, la peinture, la littérature et de cela il tirait bien souvent des conclusions humaines d'une philosophie sage et ô combien généreuse.

Qu'il s'adressât à un enfant ou à un animal, à l'esprit le plus simple comme le plus raffiné, il captivait, charmait, non seulement par son intelligence gaie, mais aussi par la courtoisie de ses propos, il savait écouter les autres.

Pour ceux qui eurent le privilège d'être ses amis, il fut un soutien incomparable. Le courage qu'il montra devant la maladie restera pour nous tous un modèle d'espérance.

Membre du comité d'honneur de la S.A.C.E.M., vice-président de la société des auteurs et compositeurs dramatiques, président du jury de piano du concours Jacques Thibault, Marguerite Long, en 1970 Tony Aubin est élu membre de l'Institut. Nommé vice-président, il devient président de l'Académie des Beaux-Arts en 1979.

Il était commandeur de la Légion d'Honneur, commandeur de l'Ordre National du Mérite, commandeur de l'Ordre des Arts et Lettres. Loin de solliciter les honneurs, il savait les recevoir avec un ton de respect mêlé de fine gaieté qui convient à l'homme prenant au sérieux la dignité de son rang mais refusant de se prendre lui-même au sérieux.

Voici ce qu'Henri Sauguet écrivait il y a quelques jours : « vivant à tes côtés, Tony, soit autour de la table de la commission de notre S.A.C.D. (société des auteurs et compo-

siteurs dramatiques), soit dans nos fauteuils réciproques à l'Institut, soit dans les jurys de concours auxquels nous avons participé, et que tu présidais, grandissait mon admiration et aussi ma haute estime humaine avec mon amitié. La clairvoyance de ton jugement, l'exactitude de tes raisons, la vigilante bonté de ton cœur me sont apparues et aussi la tolérance de ton goût qui allait jusqu'à comprendre et admettre ce que tu n'aimais pas ».

Et voici ce que Tony Aubin écrivait en 1953 dans un article de la revue « Le Conservatoire », article consacré à la mémoire de son fidèle ami Louis Beydts : « Le départ de Louis Beydts est le premier reproche que nous puissions lui adresser ».

A notre tour, cher Tony, de vous adresser, ce premier reproche ; votre nom restera à jamais gravé dans le cœur des musiciens, ces mêmes musiciens qui pourront lire sur la simple pierre de votre tombeau cette phrase extraite du IV^e acte de « Goya » : « L'amour est frère de la mort mais l'amour l'emporte sur elle ».

UN DISCIPLE

• La Direction du personnel militaire de la marine (Bureau équipages de la flotte et marins des ports) communique :

La Direction du personnel militaire de la Marine envisage le recrutement pour la Musique Principale des Equipages de la Flotte de Brest de cinq musiciens mobiles :

- Un trombone.
- Une basse.
- Une flûte.
- Un saxophone ténor.
- Un clairon, trompette de cavalerie.

Peuvent faire acte de candidature :

Le personnel civil, en contractant un engagement initial dans les conditions fixées par l'instruction relative aux engagements dans la marine.

Le personnel en activité et de la réserve de la Marine, de l'Armée de Terre, de l'Air et de la Gendarmerie qui réunit au 1^{er} janvier 1982 les conditions définies à l'article 2 de l'instruction citée en référence.

Composition et transmission des dossiers :

Les dossiers du personnel civil, candidat à un engagement initial, seront instruits par les bureaux de documentation

sur les carrières dans la Marine conformément à l'instruction relative aux engagements dans la Marine.

Les dossiers des autres candidats, établis conformément au paragraphe 2.2 de l'instruction citée en référence, devront parvenir avant le 15 février 1982, à : M. le Chef de Musique des Armées, Commandant la Musique Principale des Equipages de la Flotte, Direction du Port, 29240 Brest Naval.

Les candidats seront convoqués le jeudi 25 février 1982 à la Musique de Brest pour y subir les épreuves musicales ci-après :

- Théorie musicale ;
- Epreuve de déchiffrage ;
- Concerto (au choix du candidat, devra être du niveau du concours d'entrée au conservatoire national supérieur de musique de Paris).

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats peuvent s'adresser au Chef de musique de Brest en joignant une enveloppe timbrée à leur nom et adresse.

DEMANDES D'EMPLOIS

Ancien s/off. (15 ans service) musique militaire Air., âge 36 ans, ayant dirigé Ecole de musique civile importante pendant 10 ans, actuellement employé comme off. sapeur-pompier permanent titulaire brevet off. de SPV, brevet secouriste animateur, secours routier, moniteur national de secourisme, permis A, B, C, C1, D, E, + brevet T.T. cherche emploi off., permanent et accepte fonctions (direction ou instrumentiste basse-trombone) dans musique locale, région indifférente. Etudie toutes propositions. Ecrire au journal sous n° 75.

Musicien, 1^{er} prix cor, musique de chambre, déchiffrage du conservatoire de Lille, cherche poste directeur Ecole de musique - Harmonie. Tél. : (21) 72-16-06.

OFFRES D'EMPLOIS

Recherche chef de batterie assurant formation élèves tambours. Emploi municipal, logement de fonction. Adresser curriculum vitae au journal qui transmettra sous n° 78.

Urgent : la ville des Andelys (Eure), 8.700 ha, recrute sur titres et concours un directeur pour son Ecole municipale de musique et sa Fanfare municipale. Salaire mensuel 4.500 F. Possibilité de logement à titre gratuit. Adresser candidature avec C.V. et photocopie des diplômes à M. le Maire, 27700 Les Andelys.

DRAPEAUX A. S. ROBERT
26 600 TAIN-L'HERMITAGE - Drôme. Tel: 08.24.87



PETITES ANNONCES

Ville de Voves (Eure-et-Loir), 2.800 habitants, recrute un professeur de l'Ecole municipale de musique assurément également la direction de l'Harmonie municipale.

Station balnéaire recrute de suite directeur Ecole municipale musique et harmonie. Temps complet (20 h), indice 268 à 471. Ecrire M. le Maire, 44210 PORNIC.

Ville de BLOIS (Loir-et-Cher) recrute pour son conservatoire de musique, un professeur de violon. Poste à pourvoir le 1^{er} mars 1982. Temps complet (16 h), échelle indiciaire 433/801 des écoles nationales. Concours sur épreuves (sur titres pour les titulaires du C.A.) fixé le samedi 6 février à Blois. Les candidatures avec C.V. sont à adresser avant le 28 janvier 1982 à M. le Maire, Service du personnel, hôtel de ville, 41000 BLOIS. Renseignements : M. le Directeur du Conservatoire de musique, 6, rue Franciade, BLOIS. Tél. : (54) 78-93-06.

Ville de 1.600 habitants recherche chef de musique ou bon musicien apte à remplir cette fonction pour harmonie trente exécutants. Emploi réservé. Ecrire : M. LAIR Gilbert, 1, place de la Croix-Verte, 61290 LONGNY-AUPERCHE, tél. : (33) 33-60-38.

AVIS AUX SOCIÉTÉS

Lorsque vous organisez des concours de musique, renseignez-vous avant toute chose auprès de votre Fédération ; cela évitera bien des erreurs.

Payables d'avance conformément au tarif ci-après :

NOUVEAU TARIF A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 1981

de 1 à 5 lignes.....	70 F
de 6 à 10 lignes.....	130 F
de 11 à 15 lignes.....	200 F
de 16 à 20 lignes.....	280 F
+ de 20 lignes, la ligne supplémentaire.....	7 F

Ces prix s'entendent T.V.A. et toutes taxes comprises. La ligne comporte 32 lettres, signes ou espaces.

Les personnes intéressées par les annonces portant la référence « Ecrire au journal sous n°... » doivent adresser leur correspondance sous enveloppe timbrée sans mention d'adresse au journal de la Confédération Musicale de France, 121, rue La Fayette, 75010 PARIS, en mentionnant le numéro de l'annonce.

Les enveloppes non timbrées ne seront en aucun cas transmises.

DIVERS

Récompense : Bugle courtois, modèle 154, vernis, n° 13.779, vole dans une voiture, appartenant à M. Michel LECLUSE, 15, résidence du Val, 60110 MERU, tél. : (4) 452-15-65.

OCCASIONS

Vends 2 clarinettes basses LE-BLANC descendant à l'ut grave. Etat neuf. Prix intéressant. Ecole de musique, 39300 CHAMPAGNOLE. Tél. : (82) 52-14-56.

Vends cor harmonie fa-si B argenté, modèle 1767. Etat neuf. Tél. : (68) 23-52-54.

Vends 30 chapeaux majorettes, tergal blanc, T.B.E. ; 60 vestes musique, tergal bleu marine. Petites et grandes tailles. M. G. Prévaut, rue du Bois-de-la-Folle, 85700 Pouzauges.

Vends saxophone baryton, parfait état, avec la grave + fa. Ecrire au journal sous n° 77.

Vends soubassophone Eb. conn. + caisse. T. bon état. Petit tuba Couesnon 6 pistons. M. Cervero, tél. : 202-02-85.

Cherche musiciens pouvant donner cours solfège et instruments. Amicale philharmonique, 07120 RUOMS.

Vendons : Etat neuf étui contre-basse sib Courtois, ancienne trompette argentée chapeaux ciselés. Tél. : (63) 57-15-11, écrire COMBRES, 20, rue du Moulin, 81600 GAILLAC.

Cherche saxo baryton SELMER ou BUFFET avec ou sans la grave, donner coordonnées au journal sous n° 76.

Les publications musicales maritimes B.P. 10, 17320 MARENNES vous présentent leurs meilleurs vœux et vous invitent (si vous ne les avez déjà) à demander les dépliants « nouvelle formule fortalitaire » et autres promotions d'œuvres pour « harmonies », « fanfares » et « symphonique ».

Abonnez-vous, faites abonner vos sociétés !

DEPUIS PLUS DE 25 ANNEES

LE KIOSQUE D'ORPHÉE

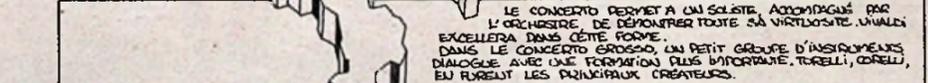
20, rue des Tournelles, 75004 PARIS. Tél. : 271-42-21

ENREGISTRE ET TRANSCRIT VOS ENREGISTREMENTS SUR DISQUES HI-FI EN PETITES ET GRANDES QUANTITES

Vous pouvez bénéficier de son EXPERIENCE et vous serez certain qu'il tirera la QUINTESSENCE de vos bandes magnétiques. Ses pressages sont de TRES GRANDE QUALITE et le matériel employé pour la gravure TRES SOPHISTIQUE.

Documentation sur simple demande

Histoire de la musique en bandes dessinées... (22)



La Musique en B.D!... Ils sont tous ces musiciens



3 volumes 85F.

FRANCIS VAN DE VELDE PRÉSENTE L'HISTOIRE DE LA MUSIQUE EN BANDES DESSINÉES. TROIS VOLUMES DE 48 PAGES EN COULEURS CHACUN, FORMAT 290 x 220 MM,

Cette B.D. pour les enfants à partir de 7 ans ou les adultes, retrace avec humour et clarté l'évolution des formes musicales depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

Devenus héros de B.D., quelque deux cents compositeurs participent à cette aventure.

PRIX SPÉCIAL POUR LES LECTEURS DU JOURNAL DE LA CONFÉDÉRATION MUSICALE DE FRANCE LES 3 VOLUMES. 85 F FRANCO DE PORT

BON DE COMMANDE
à retourner à : Editions F. Van de Velde 12, rue Jacob 75006 Paris.
Je désire recevoir les 3 volumes de l'Histoire de la Musique en bandes dessinées pour la somme de 85,00 F franco de port.

M. Mme _____
Adresse _____
Code Postal _____ Ville _____

Seules les commandes accompagnées d'un règlement libellé au nom des Editions F. Van de Velde seront honorées.

FEDERATIONS REGIONALES

Les articles de cette rubrique sont insérés sous la responsabilité du Président de chaque Fédération.

Les articles adressés par les Sociétés directement à la C.M.F. ne seront pas publiés.

Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser des articles bien écrits (de préférence tapés à la machine) et bien présentés, afin d'éviter les erreurs.

Pour toute photographie publiée dans cette rubrique, le cliché sera facturé à la Fédération intéressée.

AISNE

Tergnier

Sainte Cécile à l'Union musicale

Dimanche 6 décembre, la sainte patronne des musiciens fut fêtée, cette année encore, avec un cérémonial immuable depuis des décennies.

La messe fut célébrée solennellement en l'église de Tergnier avec, pour la partie musicale, la participation de l'orchestre Harmono-symphonique, sous la direction de son talentueux chef, Michel Lopez.

Aux premiers rangs de l'assemblée avaient pris place M. Davroux, président de l'U.M.T., et madame, M. Thirault, président artistique de la F.S.M.A., et madame, M. Henry, président de la F.I.S.A.I.C., et madame, M. Joly, président général de l'U.A.I.C.F., et madame, M. Bourdon, président honoraire de l'U.M.T., Mmes Lemire, Weiss, Machuelle, M. Faucet, conseillers municipaux, M. Depoorter, vice-président, M. Savelon, secrétaire-trésorier, et M. Boinet, archiviste de l'U.M.T.

Avant la lecture de l'Evangile, l'orchestre interpréta l'introduction au III^e acte de « Lohengrin », de R. Wagner. Au cours de la messe, Michel Lopez dirigea successivement : « Pavane pour une infante défunte » de Ravel, l'« Adagio » pour clarinette et orchestre de Mozart, l'« Adagio de la sonate pathétique » de L. Van Beethoven. Pour terminer, les trompettes firent éclater, avec un tempo très soutenu, les notes étonnamment pures de la « Marche de Rienzi », de R. Wagner. L'interprétation magistrale de cette œuvre déchaînait les applaudissements du public médusé.

A 12 heures, la municipalité recevait les musiciens. En l'absence de M. le Maire, souffrant, M. Fialin, premier adjoint, disait tout le bien qu'il pensait de l'Union musicale et félicitait dirigeants et musiciens. M. Davroux remettait alors à M. Fialin une immense photo couleurs encadrée de la Société, destinée à être accrochée dans le hall de la mairie. M. le Premier Adjoint, agréablement surpris, remercia et invitait chacun à boire le pot de l'amitié.

A 12 h 30, les personnalités déjà citées, auxquelles se joignaient M. Charbonnier, président de l'Harmonie municipale de Chauny, et madame, M. Lefebvre, directeur honoraire, M. l'abbé Lepape, curé de Tergnier, et madame, M. Pruvot, conseiller municipal, et madame, M. Debarre, vice-président de l'U.M.T., et madame, M. Dejardin, le fidèle sonorisateur, et madame, se rendraient à la salle Fay où était servi le banquet amical, bientôt rejoints par les musiciens et leurs familles, conduits par MM. Michel Lopez, directeur, Emile Guel et Armand Cagny, sous-directeurs.

Les convives firent honneur au repas préparé avec beaucoup de compétence par M. Bailly, traiteur à Beaufort, et servi par les mains expertes de M. Fay et son équipe. Pas de « fausses notes », là comme ailleurs, tout se déroula dans la meilleure des ambiances.

Avant le dessert, M. Davroux, président, remercia les personnalités présentes et félicita les musiciens pour les succès remportés au cours de l'année.

M. Joly, président général de l'U.A.I.C.F., prononça quelques mots pour dire toute sa satisfaction d'avoir pu entendre lors de la cérémonie religieuse « une musique de qualité » et promettre que l'U.A.I.C.F. s'intéresserait à la Société dans un très proche avenir.

Puis ce fut la remise, aux musiciens méritants, de médailles, diplômes, insignes par les personnalités présentes, chacune dans le domaine la concernant. En voici les récipiendaires :

Récompenses confédérales :
Médailles vétéran avec étoile : Emile Guel, Fernand Legrand ; vétéran simple : Roger Hachet.

Récompenses fédérales :
Insignes jeunes musiciens bronze (cinq ans) : Catherine Begue, Corinne Carpen-

tier, Marie-Françoise Daule, Pascal Hachet, Jean-Michel Lopez, Alain Pollet ; argent (dix ans) : François Boucher, Nelly Boucher, Francis Cortvrindt, Annie Desmazures, Didier Henninot, Frédéric Kalitynski, Gilles Langlois, Serge Laurence, Pascal Savelon, Michèle Kalitynski.

Médaille d'honneur des sociétés musicales et chorales :

Michel Begue, Léandre Boucher, Gilbert Brucelle, Mauricette Boinet, Michel Bridoux, Suzanne Lely.

Récompenses U.A.I.C.F. :

Médailles de bronze : Armand Cagny, Suzanne Lely, Roger Hachet ; diplôme d'honneur : Louis Henninot.

Tous les musiciens, en fait, mériteraient cet honneur, mais il faut bien ménager l'avenir et mettre quelques récompenses en réserve pour les années futures.

Alors, ce fut l'apogée : les « anciens » se déchaînèrent, comme prévu, et se montrèrent dignes de leur réputation de « boute-en-train ».

Vers 20 heures, la salle se vida petit à petit, chacun emportant un agréable souvenir de la fête avec, pourtant, un petit regret : celui d'avoir un an de plus, car, pour le musicien, l'année commence à la Sainte Cécile.



La Fédération de l'Aisne est en deuil

Il est toujours pénible pour une collectivité de perdre son président.

Le cas de la Fédération de l'Aisne n'a pas échappé à la règle.

Son président, Bernard Alliot, qui était des nôtres depuis 1951, a laissé un grand vide, tout particulièrement sur le plan humain.

Faut-il ici retracer succinctement la carrière de M. Edouard Alliot ?

Cet homme brave, si dévoué à la collectivité depuis de très longues années, prisonnier civil, déporté et otage de la guerre 1914-1918, officier, ce qui lui avait valu la médaille du Mérite militaire et la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Forestier, il était devenu président puis membre d'honneur de la Fédération des syndicats des exploitants forestiers, marchands de bois et scieurs de l'Indre. Membre de la commission nationale du Bois.

Revenu dans l'Aisne, et plus particulièrement à Wasigny-en-Thiérache, son pays d'origine, il se consacra à des activités politiques qui le firent conseiller municipal puis conseiller général, président de la commission des Finances au conseil général de l'Aisne, puis député à l'Assemblée nationale, délégué départemental de l'Education nationale.

En 1951, le conseil d'administration de la Fédération des Sociétés musicales de l'Aisne, qui venait de perdre son président, Schonenberger, faisait appel à lui pour présider les activités des musiciens amateurs de l'Aisne.

Il accepta spontanément et bien volontiers.

Depuis cette date, il n'a pas quitté ce poste et, après avoir été fait officier des Palmes académiques, il porta la bonne parole dans le département à tous les musiciens des sociétés, grandes ou petites, et sut être l'interprète des musiciens auprès de ses collègues du conseil général.

Les encouragements qu'il procura aux sociétés furent légendaires, et son ouverture d'esprit le fit considérer comme le « grand ami » auquel les présidents et les directeurs confiaient leurs difficultés.

Soutenu dans la vie par son épouse, Mme Alliot, femme discrète, qui lui apporta en tout une aide efficace, il fut victime d'une intoxication dont il ne put se remettre complètement, et qui devait l'amener progressivement à nous quitter.

A ses obsèques, assistaient d'éminentes personnalités et une délégation très importante de la Fédération de l'Aisne, ayant à sa tête Roger Thirault, président artistique, et Daniel Pichelin, secrétaire général.

Suivant le désir du défunt, Marc-Didier Thirault, violoncelliste, interpréta deux suites de J.-S. Bach.

De nombreux discours ponctuèrent cette cérémonie qui fut très émouvante et en rapport avec la vie de dévouement de M. Edouard Alliot.

Sa mémoire restera gravée dans l'esprit de tous les musiciens du département de l'Aisne, et sa verve et sa bonne humeur manqueraient pendant de longues années à une Fédération dynamique qui sait faire une grande place aux problèmes de la sensibilité et des facteurs humains.

M. Edouard Alliot avait quatre-vingt deux ans. C'est un « Père » que les musiciens de l'Aisne ont perdu.

Sainte-Cécile à Marly-Gomont

Après avoir fêté en septembre dernier son Centenaire en organisant un Festival Cantonal des plus réussis tant par le nombre des sociétés participantes, par le nombreux public venu les applaudir que par la qualité du Concert de clôture donné par l'Harmonie Municipale sous la direction de son chef M. Henri Sauvage, nous avons assisté le dimanche 13 décembre à la célébration de la fête de Sainte-Cécile, patronne des musiciens.

Au cours de la Messe célébrée par M. l'Abbé Delvigne, curé de Marly-Gomont, l'Harmonie Junior nous fit entendre « Quatre Chants religieux », de J.-S. Bach, puis les anciens ayant rejoint les jeunes, c'est l'Harmonie complète, forte de plus de quarante musiciens, qui interpréta « l'Adagio », d'Albinoni, ensuite, avec le concours de la Chorale paroissiale « Jésus que ma joie demeure », cantate de J.-S. Bach, pour terminer par la « Marche Solennelle », extraite de Sigurd Jorsalfar de Grieg.

Après la messe, un vin d'honneur offert par M. Ch. Rimbaud, maire de Marly-Gomont, réunissait avec les musiciens M. Le maire, président de l'Harmonie, le chef M. Sauvage, le sous-chef M. Bouillard, M. Metguy, secrétaire-trésorier, les conseillers municipaux, M. l'Abbé Delvigne et M. Lesieur, vice-président de la Fédération des Sociétés Musicales de l'Aisne.

On eut plaisir à féliciter M. Sauvage pour l'admirable tâche qu'il accomplit dans cette petite bourgade de cinq cents habitants où depuis 1947, succédant à son père, il enseigne dans des conditions très difficiles (le samedi et le dimanche) la musique aux jeunes du village et des localités voisines pour maintenir en dépit de tout une formation que l'on écoute avec plaisir.

Après un petit défilé et quelques aubades dans le village, tout le monde se retrouva avec appétit devant une table bien garnie qui valut au restaurateur des compliments tout à fait mérités.

La fin du repas vit les jeunes se réunir pour exécuter quelques morceaux de leur répertoire et le doyen de l'Harmonie détailla avec esprit quelques couplets de son jeune temps pour la grande joie de son auditoire.

BRETAGNE

Il est agréable de noter la parfaite organisation du Congrès de Brest. Tous les compliments des membres, présents à l'Assemblée Générale, sont à adresser au Président Piat et à toute son équipe sans oublier Jean Salaun, Vice-Président de la F.M.B.

A l'issue d'un repas agréable, en présence des personnalités de la Ville, du Chef de la Musique des Equipages de la Flotte (qui a assisté à tous nos travaux), du D.R.M. d'Agon-de-Lacontrie, du Président René Boivin et de tous nos amis, les musiciens de l'Harmonie Municipale et des Cours Municipaux de Musique, nous ont convié à un Concert qui, par sa qualité a montré le travail en profondeur fait auprès des jeunes.

en effet, nous avons pu apprécier les qualités de l'Orchestre Junior, sous la baguette paternelle de René Petit, les début prometteurs de l'Orchestre de Variété dirigé, avec toute la compétence que nous lui connaissons, par Georges Gorry, et enfin, l'Harmonie Municipale qui nous a donné en fin de programme quelques œuvres de son répertoire, dirigées de main de maître par notre ami Roland Delemally, Professeur de Trompette à l'Ecole Nationale de Musique de Brest.

Merci à tous.

Le Président.

FINISTERE

Brest

Procès-verbal de l'assemblée générale du 18 octobre 1981, salle du P.A.C.

Sociétés présentes : 22 ; Sociétés représentées : 8 ; Sociétés absentes : 8.

Le Président ouvre la séance à 9 heures et salue les personnalités présentes :

— M. Le Bot, Maire-Adjoint ; M. d'Agon de la Contrie, Délégué Régional de la Musique ; M. Onier, Chef de la Musique des Equipages de la Flotte de Brest ; M. Piat, Président de l'Harmonie Municipale de Brest ; M. Boivin René, Président de la Fédération Musicale Anjou-Loire-Atlantique.

Il donne la parole à M. Guy Boivin, Secrétaire Général, qui donne lecture du rapport d'activités.

Le Conseil d'Administration s'est réuni à Corps-Muds, le 1^{er} mars 1981. Réunion organisée par notre ami Burgazzi.

Le Président a effectué divers déplacements :

— au Congrès de la F.N.A.C.A., invité par M. René Boivin ;

— dans le Morbihan, pour préparer les examens fédéraux ;

— à Fougères, pour le classement de l'Harmonie Fougèraise avec M. André Amellér, Président de la C.M.F., qui présidait le jury ;

— à Paris, au Congrès de la C.M.F. au cours duquel il est intervenu pour les litiges de Saint-Malo et Dinan ;

— il était au jury de cornet et trompette pour le concours d'Excellence ;

— à Pontivy, pour l'Assemblée Générale de l'A.R.Co.D.A.M. ;

— à Lanester pour le recrutement du Directeur de l'Ecole de Musique et de l'Harmonie ;

— à Toucy, lors des vacances, invité avec madame pour la visite du centre ;

— enfin, à Rennes, par trois fois pour les demandes de subventions et diverses interventions administratives.

RAPPORT DU TRESORIER

Comptes arrêtés provisoirement au 16 octobre 1981 :

— recettes : 11.029,00 F ;

— dépenses : 9.757,61 F ;

— excédent : 1.271,39 F

Mme Carado, Trésorier, demande les règlements des cotisations en retard ainsi que les droits d'inscription aux examens fédéraux qui devraient être versés en même temps que les demandes.

MM. Allenon et Le Bail, nommés commissaires aux comptes, après examen des livres comptables, félicitent Mme Carado pour leur bonne tenue.

Les rapports du secrétaire et du trésorier sont approuvés à l'unanimité de l'Assemblée Générale.

ELECTIONS

Le tiers sortant constitué de MM. Burgazzi, Range, Salaun, est réélu à l'unanimité.

M. Jo Mallet, de l'Accordéon Club de Lanester (Directeur) est élu en remplacement de M. Eugène Cadic, démissionnaire.

Ces personnes constituent désormais le tiers sortant pour 1984.

ASSURANCES

M. Couchevellou, chargé de celles-ci, rappelle qu'il n'y a toujours que neuf sociétés ayant passé un contrat.

EXAMENS FEDERAUX

Léger progrès en 1980, avec une progression de trente-six élèves. Le Président demande que d'autres sociétés fassent un effort pour organiser ces examens. Deux jeunes musiciens de notre Fédération devraient participer en 1982 au Concours d'Excellence, à Paris.

ORCHESTRES JUNIORS

M. Galinier insiste sur l'organisation de tels ensembles dans nos sociétés ou si le nombre de musiciens est insuffisant, d'en regrouper plusieurs.

M. Piat, Président de l'Harmonie Municipale de Brest, intervient pour signaler qu'il existe cette formation dans cette ville que d'ailleurs nous entendrons au concert de l'après-midi.

M. Ferrer, Directeur de l'Ecole de Musique et de l'Harmonie d'Hennebont soulève le problème entre anciens et jeunes préconisant la prudence au sujet de ces formations et parle de l'organisation du temps imparti aux jeunes pour le travail d'Ecole

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

• Suite de la page 11

de Musique et des Loisirs. A son avis, un travail supplémentaire demandé à ces jeunes pourrait les rebuter.

SUBVENTIONS

Le Président n'a toujours pas l'agrément pour recevoir les subventions accordées par Jeunesse et Sports. La demande de subvention d'investissement à la Région s'élève à 30.000 F; pour récupérer cette somme, il faut un justificatif de factures pour achats d'instruments, chose qui sera faite dans les mois à venir.

M. le Délégué Régional à la Musique pour la Bretagne propose au Président de demander audience au Préfet de Région pour lui exposer des problèmes de la Fédération.

CONCOURS DE COMPOSITION

La Ville de Brest et l'Harmonie Municipale organisent un concours de composition pour orchestre d'Harmonie réservé aux auteurs bretons des cinq départements (Côtes-du-Nord, Finistère, Ile-et-Vilaine, Morbihan et Loire-Atlantique). M. Piat tiendra la F.M.B. au courant.

CONCOURS NATIONAL DE MUSIQUE DE L'ORIENT

Sous l'égide de la F.M.B. et de la C.M.F., la Ville de Lorient et l'Harmonie Municipale, avec notre Président à sa tête, organisent un concours national les 19 et 20 juin 1982, et comptent sur la participation de trente à trente-cinq sociétés en espérant que la F.M.B. sera bien représentée. Ce concours concerne toute les catégories : harmonies, fanfares, batteries, chorales, orchestres d'accordéons, formations juniors, etc.

SERVICE MILITAIRE

Le Commandant Pannier, Chef de la Musique de la 3^e Région Militaire, a informé notre Président que la centralisation des candidats musiciens dans les Musiques Militaires dépendant de la Région était désormais à Paris, et que pour cela, il fallait que les demandes d'auditions et d'incorporation se fassent au moins six mois à l'avance.

JOURNAUX DE LA C.M.F. ET LA LYRE

Il est demandé à toutes les sociétés d'envoyer des articles expliquant le fonctionnement de leur association afin de se mieux faire connaître.

SACEM

Le protocole d'accord entre la C.M.F. et la SACEM a été modifié pour l'application des nouveaux tarifs; bien préciser auprès du représentant SACEM que vous êtes adhérent de la C.M.F.

CENTRE DE TOUCY

Depuis trois ans, aucun jeune musicien n'y est allé, sauf un trombone de l'Harmonie de Dinan.

Etant donné la distance du centre, il serait peut-être possible à Lorient où ailleurs d'avoir des stages plus rapprochés de nos villes de Bretagne.

La Société qui organisera le prochain Conseil d'Administration sera désignée d'ici quelques temps.

Le Président lève la séance à 11 h 30 pour la réception de M. le Maire de Brest, à l'Hôtel de Ville.

Après celle-ci, le Conseil d'Administration se réunit pour l'élection du Bureau, il est reconduit dans sa totalité :

— Président, Georges Galinier ;

— Vice-Présidents, Pierre Bezie, Gérard Range, Jean Salaun ;

— Secrétaire, Guy Boivin ;

— Trésorier, Odette Carado ;

— Membres, MM. Burgazzi, Rivalan, Le Voadez, Turgie, Kermanac'h, Couchevelou, Mallet.

La Sainte-Cécile à l'Harmonie municipale de Brest :

« Quand Musique rime avec public »

Le dimanche 22 novembre, à l'occasion du traditionnel concert de la Sainte-Cécile, quand le rideau s'ouvrit sur les musiciens, la grande salle du Palais des Arts et de la Culture de Brest était comble de mélomanes et d'amis de la musique.

Il est vrai qu'à cette occasion, l'Harmonie Municipale présentait ses trois principales formations : l'Orchestre Junior ; l'Orchestre de Variétés ; l'Harmonie proprement dite, qui allaient, durant près de deux heures tenir en haleine un public ravi si l'on en juge par les chaleureux applaudissements et les nombreux rappels qui ponctuèrent ce concert. Il est à signaler que le programme varié avait été préparé avec soin pour plaire à différents publics.

Ce concert débutait par une prestation de l'Orchestre Junior, regroupant une trentaine d'instrumentistes issus des Cours de Musique Municipaux, qui, sous la direction

de leur chef René Petit, exécuta successivement : Mon deuxième concert et La Marche Militaire de Schubert.

L'assurance avec laquelle ces jeunes musiciens ont interprété ces différents morceaux est le reflet du travail exécuté durant les répétitions mais aussi dans les cours des divers quartiers de Brest.

En deuxième partie, l'Orchestre de Variétés, tout nouvellement créé, qui regroupe plus particulièrement les jeunes musiciens attirés par le jazz, interprétait, sous la direction de Georges Gorry, un choix de slows, de rocks, de boléros : Mon amour oublié, La chanson de Lara, Quand le soleil était là, Le sourire de mon amour, Restons ensemble.

Le concert se poursuivait ensuite sous la baguette de Roland Delemailly par l'interprétation de :

— Deux marches napoléoniennes : La marche des Trainards ; Le rigodon d'honneur, durant lesquelles le jeu de baguettes de deux jeunes tambours fut très remarqué.

— L'ouverture de « L'Italienne à Alger », de Rossini, a montré la précision et la sensibilité de la clarinette solo tandis que le hautbois ponctuait l'allégo vif et alerte.

— Le pot pourri de valse « Rendez-vous chez Strauss » a, lui, pour sa part, rappelé des souvenirs à bien des personnes.

— Dans « A strange Party », de Kees Viak, malgré la difficulté de certains passages, l'Harmonie s'est montrée très à l'aise.

— Florentiner March clôturait ce concert en soulevant l'enthousiasme des spectateurs.

A l'issue de ce concert, une cérémonie se tenait dans les salons de l'Hôtel de Ville, où M. Le Blé, maire de Brest, entouré de plusieurs de ses adjoints, recevait les musiciens et les responsables de l'Harmonie et des Cours de Musique municipaux. Durant cette réception, quelques jeunes musiciens devaient à nouveau interpréter

un choix de morceaux, avant de recevoir, au nom de tous, les félicitations et les encouragements de la municipalité.

Cette journée, entièrement dédiée à la Musique, se terminait par le traditionnel banquet de la Sainte-Cécile.

Le secrétaire de l'Harmonie.

Rennes

Harmonie Municipale

A Rennes, les harmonies locales ont fêté Sainte-Cécile. L'Harmonie municipale, pour sa part, a participé à une messe en musique en la cathédrale de Rennes. A la sortie de l'office, une aubade donnée sur le parvis fut très appréciée.

L'après-midi, salle comble au Théâtre de la Ville ; ce fut la « Fête de la musique ».

Outre l'Harmonie municipale que dirige Gérard Rangé, on a pu entendre la Maîtrise de la Cathédrale sous la direction de l'Abbé Alain Orhant et un quintette de cuivres des enseignants du Conservatoire.

Pour clôturer cette journée, la municipalité organisa un vin d'honneur réunissant tous les participants.

Des récompenses furent ensuite attribuées à des musiciens de l'Harmonie :

Première lettre de félicitations (FMB) : Bodin Lionel ; Marchand Eloi ; Papillon Jean-Pascal ; Papillon Valérie ; Quesnel Soizick ; Vauléon Philippe ; Drouin François.

Deuxième lettre de félicitations : Chedmail Chantal.

Récompenses attribuées par la C.M.F. : médailles bronze : Guihard Henri, Messager Jean-Claude, Aguesse Daniel ; médailles argentées : Hafray Pierre, Lepage Michel, Legendre Pierre, Rangé Gérard ; médaille dorée : Ory Pierre ; médaille « vétéran » : Boué Charles ; médaille « vétéran avec palmes » : Le Bidon Jean.

CENTRE

ALLIER

Moulins

Sainte-Cécile à la Lyre Moulinoise, le 29 novembre.

La fête de sainte Cécile, patronne des musiciens a été, traditionnellement et avec bonheur, célébrée dimanche 29 novembre par l'Harmonie Municipale et la Batterie « La Lyre Moulinoise » au cours d'une audition de qualité dirigée par M. Francis Lapauw, en la Basilique-cathédrale.

C'est avec beaucoup de plaisir et une certaine émotion que le nombreux public qui se pressait dans notre magnifique collégiale a pu entendre successivement :

La Marche de Tannhauser de R. Wagner.

Sous les tilleuls extrait des Scènes Alsaciennes, de J. Massenet avec comme solistes à la clarinette Jean-Claude Antoine et au saxo alto le jeune Jean-Luc Miteau et enfin l'adagio et le final de la symphonie du Nouveau Monde d'Anton Dvorak.

L'office était célébré par M. le Chanoine Ruffaud, archiprêtre de la Cathédrale qui dans son homélie simple mais profonde souligna la hauteur d'esprit à laquelle porte la musique. Cette célébration qui est chère à l'Harmonie Municipale récompense particulièrement ses efforts et que M. Lapauw, en choisissant des œuvres difficiles et importantes a su mettre en valeur. Ces efforts prouvent que les membres exécutants peuvent ainsi manifester une réelle passion pour un art qui mérite sans cesse plus de travail et d'amour.

Parmi la nombreuse assistance, nous avons remarqué M. Marlaud, Secrétaire Général de l'Allier, représentant M. le Préfet, M. Paul Chauvat, Maire Adjoint de Moulins, plusieurs adjoints et Conseillers Municipaux, ainsi que des personnalités locales animatrices de la vie artistique et culturelle, parmi lesquelles notamment Mlle Marie-Jean Breton, Directrice de la Chorale des Chanteurs de Saint-Nicolas.

Ce fut un beau concert qui dans ce cadre majestueux du chœur de la Cathédrale prit toute l'ampleur émouvante que lui conféraient la célébration de la grande messe dédiée à sainte Cécile.

Comme le veut la tradition, la Batterie Municipale exécuta la sonnerie « Aux Champs » après l'élevation, sous la direction de son chef E. Gironde.

Après un court défilé pour se rendre à l'Hôtel de Ville où un vin d'honneur atten-

dait nos musiciens et leurs invités, ces derniers se retrouvèrent à la Salle des Fêtes pour le repas amical toujours très sympathique.

Différentes allocutions furent prononcées à l'issue de ce déjeuner, d'abord M. Lapauw qui remercia la municipalité pour les efforts faits en faveur de la musique et les musiciens pour leur travail. Puis ce fut M. Paul Chauvat, Maire Adjoint qui, s'attachant à parler de l'avenir de l'Harmonie Municipale et de la Batterie, souligna les efforts que la municipalité est disposée à faire pour maintenir d'une part son Ecole de Musique et son Harmonie. En conclusion, faisant référence à la devise de Moulins, il mettait beaucoup d'espérance pour l'avenir.

Il profita de son propos pour saluer le doyen de l'harmonie M. Dutreuil et la benjamine Mlle Laronde, 10 ans.

Enfin une remise de décorations clôtura cette fête.

Vichy

Une rencontre studieuse et bénéfique

Renouvelant l'expérience tentée l'année dernière avec succès, M. Jean Fonta, Directeur du Conservatoire et de l'Harmonie Municipale de Vichy et moi-même avons réuni, le samedi 13 décembre dernier, à Vichy, plusieurs Chefs et Moniteurs des sociétés musicales de l'Allier, pour une journée de perfectionnement en direction d'orchestre d'harmonie et de fanfare.

Cette journée s'est déroulée dans les locaux du Conservatoire de musique et de l'Harmonie Municipale avec le concours de M. Christian Legardeur, Pianiste et de l'Ensemble Instrumental à vent du Conservatoire (35 exécutants).

En voici le programme :

9 heures : Correction d'un quatuor de saxophones transcrit à partir d'un Choral de J.-S. Bach, dont le texte avait été communiqué auparavant.

10 heures : Analyse du conducteur d'une suite d'Albert Thiry « Images de France » tonalités, modulations, mouvements, nuances, etc.

11 heures : Travail de direction d'orchestre (gestique, interprétation), l'œuvre étant exécutée au piano. Dépistage de fautes.

12 h 30 : Repas en commun aux frais de chacun.

14 h 30 : Mise en pratique du travail de direction effectué le matin, avec l'ensemble instrumental à vent.

16 h 30 : Echanges de vues sur le travail de la journée.

Ce fut une rencontre amicale, fructueuse et enrichissante pour chacun des participants qui se sont fixés un prochain rendez-vous.

Il serait souhaitable que dans chaque département de telles rencontres puissent s'organiser — et elles peuvent l'être facilement — pour le grand bien, notamment, de nos sociétés rurales.

Cela ne pourrait-il pas d'ailleurs, pour certains des participants, servir de palier en vue de la préparation à l'examen du Certificat d'Aptitude à la Direction et à l'Animation des Sociétés Musicales d'Amateurs qui est organisée par la C.M.F. dans ses différents stages ?

André RELIN
Vice-président de la C.M.F.
Président de la Commission de Toucy

CREUSE

Dun-le-Palestel

L'« Espérance Dunoise » a dignement honoré sainte Cécile.

Le Concert du Samedi soir, 21 novembre, innovation cette année, avait attiré, Salle d'Activités, un public nombreux et averti. On remarquait dans l'assistance, M. Desvilette, conseiller pédagogique musical pour la Creuse, Mme Bouveresse, adjoint au maire, le D^r Deffay, président de l'Union musicale de la Creuse, le Chef Garlopeau, la plupart des représentants des sociétés locales, M. l'Abbé Chausse et diverses personnalités.

Bien étagés sur trois niveaux, les Musiciens de l'« Entente » nous offrirent, sous la direction ferme et souriante du Chef A. Pouiteau, un programme de choix, bien rodé depuis les concerts à Bernhausen le mois dernier.

A souligner après le pas redoublé d'ouverture et les quelques mots d'accueil du président Gogué, la « Symphonie In C » de Gossec, le « Concerto pour une voix » de Saint-Preux, cornet solo : Christophe Nicaux, jeune élève au Conservatoire de Région, à Limoges, en constant progrès ; « Perles de cristal » par les jeunes accordéonnistes, Isabelle Meurgue et Claude Lory, accompagnés par l'Harmonie ; « Surselva » marche d'Oscar Tschuur, qui clôtura la première partie.

Pendant l'entracte, trois bourriches furent attribuées avec le tirage des programmes numérotés.

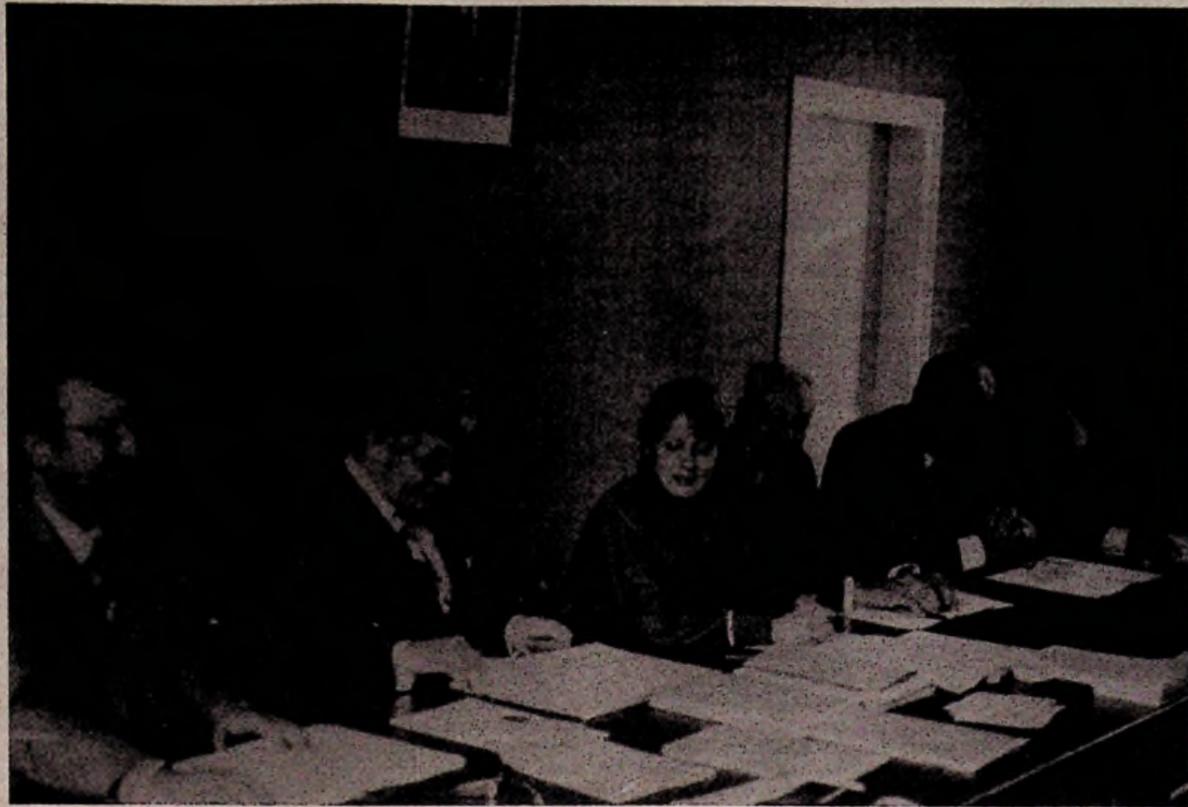
Le concert reprit aussitôt avec « Sons of Brave » de Bidgood, « 100.000 chansons » de Magne et Mamay, « Sur les quais du vieux Paris » de Ralph Erwin, « Le Chalet Tyrolien » valse de Morlat, et le concert prit fin sur une note joyeuse et quelque peu humoristique, l'assistance reprenant le refrain de la « Danse des canards » souvenir de Bernhausen...

Le lendemain dimanche 22 novembre, nos musiciens se retrouvaient pour la messe en musique, à 10 h 30 en l'église Notre-Dame de la Reconnaissance, avec un programme plus sérieux. L'entrée du clergé fut saluée par « Carillon » de Louis Couperin aux notes cristallines, puis « Espoir » de Jean Lix évoqua les Noëls du pays catalan, hymne de vie à l'accord final éclatant, pendant la prière universelle : « Je crois Seigneur », puis à l'Offertoire, Albert Lerouge, clarinette, et Christian Saumon, basson, détaillèrent avec art un duo de J.-S. Bach, le « Récit d'Ananias » retenu après l'Élévation, et pendant la communion l'« Andante » de la « Sarabande » de Louis Couperin captiva l'auditoire. La sortie se fit sur les nobles accents de la « Marche Militaire » de Tchaïkovsky.

Assistaient à cette cérémonie, Pierre Delille, maire et conseiller général, M. Dugenet, président de la Lyre d'Aigurande, le Chef Garlopeau, accompagnés par leur épouse, et de nombreuses personnalités.

Après l'Evangile, M. l'Abbé Chausse s'exprima en ces termes : « Quand vint le jour des noces, tandis que jouaient les orgues, Cécile en son cœur chantait pour le Seigneur seul. » Ces mots de la « Passion » légendaire d'une des saintes romaines les plus vénérées depuis le V^e siècle, lui ont valu de devenir la patronne des musiciens.

Les jeunes élèves déposèrent ensuite une gerbe de houx sur les tombes des camarades disparus : Fernand Pouiteau, Bernard Daulny, Amand Malinvaud, Marcel Chenet, André Delafont, Bernard Mailard, Robert Jardinaud et Daniel Valy, ces deux derniers tués en A.F.N., et chacun



eut une pensée pour Marcel Boulay, ancien porte-bannière.

Après un brillant défilé sous un beau et chaud soleil (une fois n'est pas coutume...) tous nos musiciens se réunirent avec leurs amis, Salle d'Activités, pour un Vin d'Honneur offert généreusement par M. l'Abbé Chausse, curé de Dun-le-Palestel, en présence de nombreuses personnalités, notamment Pierre Delille, maire et conseiller général, ses adjoints André Papet et Mme Bouveresse, M. Dugenes, président de la Lyre d'Aigurande, et son chef Albert Lerouge, M. Gaston Moreau, président de la Philharmonique de La Souterraine et le Docteur Deffay, président de l'Union des Sociétés musicales de la Creuse qui remettent leurs diplômes, obtenus par les élèves de l'Ecole de Musique, aux examens fédéraux :

Débutants : Laverdant Philippe, solfège : mention d'encouragement. Instrument : flûte, mention très bien. Daulny Laurent, solfège, mention très bien. Bidault Dominique, solfège, mention assez bien. Colnet Valérie, mention bien. Meillaud Guylène, mention très bien.

Préparatoire 1 : Maillard Patricia, solfège, mention d'encouragement. Lestrade Frédéric, 2^e mention. Maillard Nathalie, 1^{re} mention.

Préparatoire 2 : Ducourtioux Jean-Marc, solfège, 1^{re} mention. Instrument : saxo-alto, 1^{re} mention. Dupécher Gilles, 3^e mention (ce dernier handicapé par un accident de la route), Maillard Yvant et Maillard Henri, 3^e mention.

Elémentaire 1 : Grandjean Régis, solfège, 3^e mention (saxo-alto), 2^e mention. Jouhannet Francis, 1^{re} mention (trompette), Maillard Marie-Hélène, 3^e mention.

Elémentaire 2 : Labergère Frédéric, 2^e mention (saxo-soprano).

Moyen 2 : Nicaud Christophe, solfège, 2^e mention. Instrument : cornet, 1^{re} mention, avec félicitations du jury. Poulteau Vincent : 2^e mention Solfège, 1^{re} mention. Instrument : flûte.

Le président de l'Espérance Dunoise fit remarquer que pour la première fois la Société classait deux élèves en cours moyen et précisa que l'antenne Dunoise de l'Ecole départementale de musique groupait 70 élèves, sous la direction de Christian Saumon, Jacques Constantin étant le responsable administratif.

Ajoutons que les jus de fruits étaient offerts par le Comité Départemental « Santé Sobriété ».

Nos félicitations aux musiciens, aux éducateurs, Auguste Poulteau et Gérard Houpe, pour cette excellente journée et ces résultats encourageants.

NIEVRE

Compte rendu du congrès annuel de l'Union départementale des sociétés musicales de la Nièvre

Ce congrès s'est déroulé le dimanche 25 octobre à Dornes, chef-lieu de canton du sud-Nivernais. Pour la première fois, toutes les sociétés étaient présentes ou représentées. Aussi est-ce devant une très nombreuse assistance dans la salle du conseil municipal de Dornes, mise gracieusement à disposition par le conseiller général-maire, M. Gontard que se sont ouvertes ces assises annuelles, placées sous la présidence de M. Julien, président de l'Union départementale et également, président du groupement des fédérations musicales de la Région de Bourgogne.

La présidence d'honneur était assurée par M. André Ameller, Président de la Confédération Musicale de France aux côtés duquel avaient pris place, M. André Relin, vice-président de la C.M.F. et président de la Fédération musicale du Centre, sous sa nouvelle formule « Bourbonnais-Nivernais », M. Gontard, Maire de Dornes et musicien à la Philharmonie dornoise et Mme Godard, déléguée départementale à la musique, recrutée récemment par l'association Addim 58, créée par le Conseil général de la Nièvre en vue de sensibiliser toute la jeunesse nivernaise à la musique. M. le Préfet de la Nièvre et M. le Président du Conseil général, retenus par ailleurs, s'étaient excusés.

Les rapports traditionnels exposés par le secrétaire, le président remplaçant le trésorier absent pour décès dans sa famille, étaient rapidement adoptés à l'unanimité, et faisaient ressortir une activité musicale importante dans ce département, tant grâce aux aides importantes accordées par le Conseil général et le conseil régional, mais aussi par l'impact créé vis-à-vis des jeunes, tant dans le cadre des examens fédéraux (plus de 800 en éducation musicale pour 26 sociétés adhérentes et près de 400 en instruments) que de celui particulièrement enrichissant de l'orchestre junior départemental.

Une grande place avait été laissée à Mme Godard, afin qu'elle puisse exposer quelle serait l'action de l'ADDIM 58 et répondre aux nombreuses questions qui ne manqueraient pas de lui être posées.

C'est M. Ameller qui termina la séance, en défendant avec ferveur nos sociétés musicales d'amateurs, en attirant l'attention des dirigeants sur l'obligation qui leur incombe d'intervenir avec insistance auprès de tous les élus de sensibiliser les responsables sur la nécessité de respecter

ces musiciens qui prennent sur leurs heures de loisirs et même de sommeil pour que vive la musique. « La musique ne doit pas se faire dans une cave, un grenier ou un réduit », « Le solfège est très embêtant lorsqu'il est mal fait », « faire chanter est la meilleure initiation à la musique » telles sont les remarques pertinentes qui ont émaillé l'allocution de notre président fédéral.

Après un vin d'honneur offert aux congressistes par la municipalité de Dornes, et un succulent repas pris en commun et aux frais de chacun des participants, un concert était donné dans la salle des fêtes de cette charmante localité, par l'orchestre départemental junior de la Nièvre, placé sous la direction de Michel Bailly, Directeur de l'Harmonie de Luzy, devant un public nombreux et enthousiaste. A noter que cette jeune formation avait effectué en février dernier un stage au Centre National de promotion musicale Albert Ehrmann à Toucy.

FRANCHE-COMTE TERRITOIRE DE BELFORT

L'Harmonie Municipale d'Audincourt classée en division supérieure

Comme chaque année, l'harmonie municipale d'Audincourt a organisé, samedi 21 novembre 1981, sa traditionnelle Nuit de la musique.

Parmi les personnalités présentes on remarquait M. Daniel Zemp, Président de la Fédération musicale de Franche-Comté et du Territoire de Belfort et membre du comité de la Confédération Musicale de France ; M. Gérard Keller, secrétaire de la F.M.F.C., et M. Serge Girard. Tous trois constituant un jury chargé de réexaminer le classement de l'harmonie.

C'est avec un peu d'appréhension que les musiciens prirent place face au jury installé au milieu de la salle.

L'ensemble de l'harmonie dirigée par Pierre Vuillemin, assisté du chef de batterie René Baverey, interpréta tout d'abord trois pas redoublés : Paris Belfort, Roncevaux et le Téméraire, puis successivement les Danses hongroises n^{os} 5 et 6 de Brahms, l'ouverture des Noces de Figaro de Mozart et l'ouverture de Poète et Paysan de Suppé.

Après ce concert vivement applaudi par un public enthousiaste, le jury délibéra

pendant plusieurs longues minutes, puis le président Daniel Zemp vint féliciter les musiciens et leur annonça leur classement en division supérieure.

Les braves qui sanctionnèrent la proclamation du résultat furent vivement appréciés par les musiciens recevant ainsi la juste récompense de leurs efforts et spécialement par leur chef Pierre Vuillemin qui fêtera bientôt ses vingt ans de direction à Audincourt, puisqu'il prit en charge l'harmonie en 1962.

Rappelons qu'à cette époque la société se trouvait classée en 2^e division et qu'elle se trouve maintenant quatre échelons au-dessus.

C'est grâce au talent et à la grande compétence de son chef, premier prix de conservatoire, que l'harmonie s'est hissée à un niveau élevé qui fait honneur à la ville d'Audincourt et qui est la récompense des efforts réalisés par la municipalité.

ILE-DE-FRANCE

Stage instrumental de la Fédération Musicale de l'Ile-de-France

Dimanche 25 octobre 1981, la Fédération Musicale de l'Ile-de-France, avec le concours de l'Union Départementale de l'Essonne, lançait le cycle de stages instrumentaux qui se dérouleront dorénavant dans divers centres de notre Région.

Le premier de ceux-ci eut pour cadre les locaux tout neufs mis à la disposition de l'Ecole Municipale de Musique située dans le Parc de Villeroy à MENNECY (91) par la Municipalité de cette Ville très ouverte et attentive à la culture musicale et chorale dans sa localité.



— Classe de cor, professeur M. Camille Leroy.

Dès 9 heures, M. G. LOUET, Vice-Président délégué de la Fédération et Président de l'U.D. 91, Directeur du Stage, mettait en place les 6 ateliers ou furent répartis les 47 stagiaires présents qui, après 1 heure de solfège sous la conduite de M. LOUET se retrouvèrent autour de M. D. VANNARIEN pour les trompettes, M. R. PEREY pour les tambours et percussions, M. M. PRUD'HOMME pour les tubas, M. C. LEROY pour les cors d'harmonie, et M. A. JULIEN pour les Clairons.

Vers midi, Moniteurs et stagiaires se retrouvèrent au restaurant « La Renaissance » pour partager un repas amical au cours duquel chacun put donner à sa guise, son point de vue sur le travail effectué dans la matinée.

A 14 heures c'était le retour à l'Ecole de Musique où, à la grande satisfaction des stagiaires, les Professeurs ont constitué des ensembles instrumentaux afin d'habi-

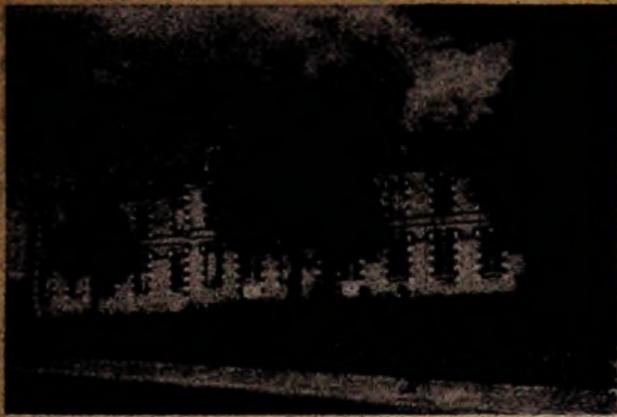


— Classe de trombone et basse, professeur M. Prudhomme.

• Suite page 16

La Confédération Musicale de France fait un effort constant pour vous donner un très beau journal. Nous vous demandons de souscrire un abonnement, d'abonner vos amis. Vous bénéficierez ainsi des magnifiques articles que nous publions à votre intention.

Flash sur Toucy



La jolie petite ville de Toucy vient d'être victime des inondations. Notre Centre National de Promotion Musicale n'a pas été touché par le sinistre, sa situation sur une hauteur de la ville l'en ayant protégé. (1)

Toutes les expériences que nous avons faites pour programmer, au mois de février, des stages de perfectionnement en instruments à cordes, un stage d'accordéon, un stage de trombone, dirigé comme l'année dernière par Michel Becquet, et ne permettant pas, étant donné le nombre très restreint de postulants, de recommencer.

Nous espérons cependant être en mesure d'ouvrir à Toucy un stage d'instruments à cordes, un stage d'accordéon, un stage de trombone, dirigé comme l'année dernière par Michel Becquet.

Étant donné les perturbations atmosphériques qui sévissent sur le département de l'Yonne, et particulièrement sur notre belle Puisaye, c'est dans le journal de février que nous donnerons toutes les indications utiles, et si cela s'avère nécessaire, nous le ferons par voie de circulaire adressée à tous nos Présidents de Fédérations et à nos fidèles stagiaires.

(1) Tous nos vœux à toutes les personnes sinistrées et à Mme le Maire dont le dévouement fera, certainement, des miracles.

Lu pour vous

écrit des œuvres pour ce bel instrument.

En première partie : Claude Debussy, César Franck, Gabriel Fauré, Emmanuel Chabrier, Paul Dukas.

Pour la deuxième partie : Ravel, Saint-Saëns, Vincent d'Indy, Florent Schmitt, Dédouat de Séverac, Maurice Emmanuel.

Troisième partie : le groupe des Six, Albert Roussel, Igor Stravinsky et Satie, Gabriel Pierné et Gustave Samazeuilh.

Voici, entre autres, ce qu'écrit Alfred Cortot : « Je souhaite qu'on veuille bien parcourir les pages qui suivent en tenant compte des intentions qui les ont dictées ; ce sont, avant tout, des notations d'interprète désireux de faire partager les impressions et de mettre les auditeurs d'œuvres qu'il chérit dans un état de réceptivité analogue au sien... »

J'ai été intéressé par un modeste fascicule : « La Musique à l'École pour le chant et la flûte à bec », du cours préparatoire au cours moyen, deuxième année.

Bruno Camparelli, professeur, sait donner un relief vivant aux choses que d'aucuns peuvent trouver rébarbatives ; des leçons graduées, musicales, dans lesquelles il mêle le solfège indispensable. Des thèmes populaires sont utilisés, alliant classique au folklore et même à la musique de variété. Valeurs, rythmes, intonation, mouvement, tonalités, nuances sont judicieusement

utilisés et apportent vie et substance aux leçons qui se succèdent dans une progression logique.

Edition Robert Martin, 108, grande rue de la Coupée, 71009 Chamay-les-Macon.

C'est un travail considérable qui a été réalisé par Jacqueline et Bertrand Ott, en cet ouvrage : « La Pédagogie de la Voix et les Techniques Européennes du Chant ».

En fait, tout s'y trouve traité. Dans un premier chapitre d'est « la Physiologie vocale » ; le second : « Retentissement du chant sur l'Homme », et les « Grandes Techniques vocales Européennes ».

Pour ma part : très significative étude et que bon nombre de jeunes chanteurs français devraient lire et méditer !

Il faut se montrer curieux ; dans la vie, on apprend toujours beaucoup, ne serait-ce que les erreurs à ne pas commettre !...

Enfin, l'ultime chapitre : « La Pédagogie de la Voix », est très complet avec un souci du détail tout à l'honneur de Jacqueline et Bertrand Ott, qui ont eu le courage d'affronter ce redoutable problème.

L'ouvrage est réhaussé par une préface de Pierre Petit.

Des annexes complètent ce travail, avant la conclusion et la bibliographie.

Une cassette anime l'essentiel de ces trois parties.

Editions : E.A.P., 6 bis, rue A.-Chénier, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX.

• La Musique Française de piano d'Alfred Cortot.

Nous pouvons féliciter les Presses Universitaires de France d'avoir réédité ce livre d'Alfred Cortot, indispensable aux musiciens et à tous ceux qui s'intéressent au piano. En effet, il y a environ une cinquantaine d'années que l'éminent pédagogue, décédé en 1962, devait consacrer trois séries aux compositeurs ayant

Manifestations

CONCOURS

19 mai 1982	MULHOUSE (Haut-Rhin)	Concours de chant choral scolaire	M. Jean-Pierre MOSER, 38, rue Anna-Schoen, 68200 MULHOUSE.
22-23 mai 1982	LILLE (Nord)	Festival et concours National de Musique sous la Présidence de M. P. MAUROY, Premier Ministre	Fédération du NORD-PAS-DE-CALAIS, 24, rue A.-Desrousseaux 59800 LILLE. Tél. : (20) 52-52-82
23 mai 1982	FORBACH (Moselle)	Concours de la Fédération des Sociétés de Musique et Choral de Moselle et Meurthe-et-Moselle	M. Gérard LERCH, 25, rue Emmerweller, 57600 FORBACH.
23 mai 1982	BEZIERS (Hérault)	Concours National de Musique	Mairie de Béziers, 34500 BEZIERS. Tél. 16 (67) 76-60-10. Poste 345.
26 mai 1982	STRASBOURG (Bas-Rhin)	Concours de chant choral scolaire	M. Jean-Louis WEBER, 3, rue de Barr, 67400 SOUFFEWEYERSHEIM.
30 mai 1982	SAINT-FLOUR (Cantal)	Concours National de Musique	M. Robert FRESSANGE, Secrétaire de la Lyre Sanfloraise, avenue du Livran, 15100 SAINT-FLOUR.
6 juin 1982	ALENÇON (Orne)	Concours National	M. Jean-Louis TOUCHE, 68, place Bonet, 61000 ALENÇON.
6 juin 1982	ARPAJON (Essonne)	Concours National de Musique	M. Patrick HERBERT, 29, route d'Egley, 91290 ARPAJON. Tél. : (6) 083-15-79
6 juin 1982	MONTCEAU-LES-MINES (Saône-et-Loire)	Concours départemental de Musique.	M. Roger NECTOUX, 76, rue Jean-Jaurès, 71410 SANVIGNES-LES-MINES.
13 juin 1982	LISIEUX (Calvados)	Concours National d'Accordéon	Mlle BROUSSIN, Place de la République, 14100 LISIEUX.
13 juin 1982	LES SABLES-D'OLONNE (Vendée)	Concours International de Musique et de Chant.	M. JEANNIER, Président, 87, résidence du Palais, 85100 LES SABLES-D'OLONNE.
20 juin 1982	LORIENT (Morbihan)	Concours de Musique.	M. Georges GALINIER 2 b, bd Joffre, 56100 LORIENT.
20 juin 1982	AMIENS (Somme)	Concours de Musique	M. Charles JAY, Fédération de Picardie, 1, chaussée Jules-Ferry, 80000 AMIENS.
30-31 mai 1982	SAINT-JUNIEN (Haute-Vienne)	Concours National de Musique (Toutes Formations) Concours de groupes Juniors	M. Jean JEUDI, Directeur, 17, rue Gustave-Flaubert, 87200 SAINT-JUNIEN.

CONGRES

27-28 mars 1982	BIZANOS (Pyrénées Atlantiques)	Congrès de la Fédération des Sociétés Musicales du Sud-Ouest.	Fédération des Sociétés Musicales du Sud-Ouest, 37, avenue du Général-Leclerc, 33200 BORDEAUX CAUDERAN.
19-20 juin 1982	VALS-LES-BAINS (Ardèche)	Congrès de la Fédération des Sociétés Musicales du Sud-Est	Fédération des Sociétés Musicales du Sud-Est, 284, rue Vendôme, 69003 LYON.
27 juin 1982	SAINT-ANDRE-SUR-VIEUX-JONC (Ain)	Assemblée Générale de l'U.D. de l'Ain	M. Marc VULIN, Président, 01270 COLIGNY.
26 sept. 1982	BLOTZHEIM (Haut-Rhin)	Congrès de l'Association des Sociétés Chorales d'Alsace	M. Albert DIERET, 23, rue de la Couronne, 68730 BLOTZHEIM.
26 sept. 1982	SAUZE-VAUSSAIS (Deux-Sèvres)	Congrès de la Fédération des Sociétés Musicales de l'Ouest	M. DUBOIS, Collège Aimé-Frank, 9, route de Civray, 79190 SAUZE-VAUSSAIS.
3 octobre 1982	SAINT-JULIEN-MONTDENIS (Savoie)	Assemblée Générale de l'U.D. de Savoie	M. Maurice ADAM, Président, 2, rue Paul-Verlaine, 73100 AIX-LES-BAINS.
10 octobre 1982	LAMASTRE (Ardèche)	Assemblée Générale de l'U.D. de l'Ardèche	M. Henri COMBIER, Président « Le Mas St-Jean », 07600 VALS-LES-BAINS.
17 octobre 1982	ROMANS (Drôme)	Assemblée Générale de l'U.D. de la Drôme	M. André BRUNET, Président, 26210 SAINT-SORLIN-EN-VALLOIRE.
24 octobre 1982	PUBLIER (Haute-Savoie)	Assemblée Générale de l'U.D. de la Haute-Savoie	M. Paul BARATAY, Président, CHAMPANGES, 74600 EVIAN.

FESTIVALS

1-2 mai 1982	SPICHEREN (Moselle)	Festival	M. Roland SPOHR, 21, rue de l'École, 57990 SPICHEREN.
2 mai 1982	REDING (Moselle)	Festival	M. Gilbert GANTNER, 3, rue de Mammaring, 57400 REDING.
2 mai 1982	ANGLES (Vendée)	Réserve aux formations Juniors	M. BOULARD, 1, rue des Moulins, 85750 ANGLES.
8-9 mai 1982	METZ-BORNY (Moselle)	Festival	M. Guy GENRY, 7, rue de Colombey, 57070 METZ-BORNY.
9 mai 1982	ST-JULIEN-L.-METZ (Moselle)	Festival	M. Roland FERRY, 5, rue François-Simon, SAINT-JULIEN-LES-METZ, 57070 METZ.
9 mai 1982	WOIPPY (Moselle)	Festival	M. André PIERRARD, 88, rue Henry de Ledonchamp, 57140 WOIPPY.
9 mai 1982	LUSIGNAN (Vienne)	Juniors (Vienne)	M. Marcel HELENE, rue de Montmorillon, 86300 CHAUVIGNY.
15-16 mai 1982 18-20 mai 1982 22-23 mai 1982	HOLVING (Moselle)	Festival de Musique	M. BAUMANN, 15, rue Nationale, 57510 HOLVING.
15-16 mai 1982	LES ECHELLES-ENTRE-DEUX-GUIERS	Festival départemental de la Savoie	M. Marcel TRICAUD, rue de Verdun, ENTRE-DEUX-GUIERS, 96360 SAINT-LAURENT-DU-PONT.
16 mai 1982	COLMAR (Haut-Rhin)	10 ^e Festival de chant choral de la Jeunesse de Colmar et environs	M. Joseph MULLER, 93, rue du Vieux-Mühlbach, 68000 COLMAR.
16 mai 1982	PUILBOREAU (Charente-Maritime)	Festival du Centenaire	M. Georges COUDREAU, 54, rue de la République, PUILBOREAU 17000 LA ROCHELLE.
22-23 mai 1982	FORBACH (Moselle)	60 ^e Anniversaire	M. Gérard LERCH, 25, rue Emmerweller, 57600 FORBACH.
23 mai 1982	SOMMEDIÈVE (Meuse)	Festival International de Musique Populaire	Se renseigner auprès de M. Robert BONNE, Directeur, 2, rue du Parc de Sommedieu, 55320 DIEUE-SUR-MEUSE.
23 mai 1982	BAR-LE-DUC (Meuse)	Festival de Musique	M. Roger FREMION, Directeur de l'Harmonie, 2, Impasse des Eglantiers, 55000 BAR-LE-DUC.

81^e Assemblée Générale de la C.M.F.

ORDRE DU JOUR

VENDREDI 12 MARS 1982

- 9 heures :**
- Ouverture de l'Assemblée Générale par le président.
 - Rapport moral, présenté par le Secrétaire Général, André Petit.
 - Rapport financier, présenté par le Trésorier, André Del-tour.
 - Rapport des Commissaires aux Comptes.
 - Approbation des comptes de l'exercice 1981 et des propositions de budget pour l'exercice 1982.
 - Fixation du montant de la cotisation pour 1983.
- 11 h 15 :** réception des personnalités.
- 12 heures :** audition d'un orchestre.
- 12 h 30 :** déjeuner sur place.
- 14 heures :**
- Rapport de la Commission du Journal, présenté par son Président, Henri Giran. Fixation du prix de l'abonnement pour 1983.
 - Rapport de la Commission de l'Administration Générale, présenté par son Président, François Villatte.
 - Rapport de la Commission de Toucy, présenté par son Président, André Relin.
 - Rapport de la Commission Jeunesse, présenté par son Président, Daniel Zemp.
 - Rapport de la Commission Artistique, présenté par son Président, Roger Thirault.
 - Réunion des Présidents pour le choix des dates de concours 1983.

17 h 30 : audition d'un orchestre.

19 h 15 : dîner sur place.

20 h 30 :

- Concert, par la Musique de l'Air, sous la Direction du Commandant Fasce.

SAMEDI 13 MARS 1982

9 heures :

- Elections pour le renouvellement partiel du Conseil d'Administration. Désignation des Membres des Commissions.

10 heures : interventions de personnalités.

11 heures :

- Réunion du Conseil d'Administration pour la désignation des membres du Bureau.

- Conclusions.

12 heures : audition d'un orchestre.

12 h 45 : déjeuner sur place.

CONCOURS D'EXCELLENCE

Le Concours d'Excellence aura lieu le 14 mars 1982 au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris, à 8 heures. Les inscriptions doivent nous parvenir, par l'intermédiaire de votre Président de Fédération, avant le 10 février 1982, date irrévocable. Passé cette date, les inscriptions ne sont plus recevables.

Manifestations

23 mai 1982	COGNAC (Charente)	Festival réservé uniquement aux Harmonies, Fanfares de Marche et Batteries	M. DA DILVA, Ecole de Musique, Villa François-1 ^{er} , Boulevard Danfert-Rochereau, 16100 COGNAC
23 mai 1982	LURCY-LEVIS (Ailier)	Festival Départemental des Sociétés Musicales de l'Ailier	M. R. PERONNAUD, Président de l'Union Musicale, 03320 LURCY LEVIS
30 mai 1982	TAILLEBOURG (Charente-Maritime)	Festival de Musique	M. DUQUESNE, Secrétaire de la Lyre Taillebourgeoise, 131 rue de la Gare, TAILLEBOURG, 17360 SAINT-SAVINIEN
30 mai 1982	LE CHAMBON-FEUGEROLLES (Loire)	Festival du Comité de Firminy	M. Bernard MARIOTTE, 7, rue Karl-Marx, 42440 UNIEUX
30-31 mai 1982	SAINT-JUNIEN (Haute-Vienne)	Festival de Musique (Toutes Formations)	M. Jean JEUDI, Directeur, 17, rue Gustave Flaubert, 87200 ST-JULIEN
30-31 mai 1982	SAINT-JUNIEN (Haute-Vienne)	Festival interdépartemental Juniors	M. Marcel HELENE, rue de Montmorillon, 86300 CHAUVIGNY
5-6 juin 1982	MANOM (Moselle)	Festival	M. Alain KIFFER, 68, rue de la Gange, 57100 MANOM
6 juin 1982	NEMOURS (Seine-et-Marne)	Festival Départemental de Musique	M. Robert PICARD, 57, rue du Châtelet, 77140 NEMOURS
6 juin 1982	PONT-A-MOUSSON (Meurthe-et-Moselle)	Festival	M. Jacques SERGENT, 1, rue Nicolas-Pierson, 54700 PONT-A-MOUSSON
6 juin 1982	COULONGES-SUR-L'AUTIZE (Deux-Sèvres)	Festival	M. SOULISSE Pierre, 14, route de Bressuire, 79160 COULONGES-SUR-L'AUTIZE - Tél. : 16 (49) 08-17-47.
6 juin 1982	VOID-VACON (Meuse)	Festival de Musique (centenaire de la Société)	M. Louis TALFOURNIER, Chef de Musique, 7, rue Luvrière, 55180 VOID
6 juin 1982	ST-JEAN-DE-LIVERSAY (Charente-Maritime)	Festival	M. Maurice BELLION, ST-JEAN-DE-LIVERSAY, 17170 COURCON-d'AUNIS
12 juin 1982	STRASBOURG (Bas-Rhin)	4 ^e Animation de chant choral de la ville de Strasbourg	M. Gérard FOLTZ, 3, rue du Falkenstein, 67000 BIRSCHHEIM.
12-13 juin 1982	METZ-DEVANT-LES-PONTS (Moselle)	Festival - La Renaissance -	M. René SAINT EVE, 97, route de Plappeville, 57050 METZ-DEVANT-LES-PONTS
12-13 juin 1982	VOLMERANGE-LES-MINES (Moselle)	Festival	M. Roland HAMEN, 28 A, rue des Prés MOLVANGE 57330 HET-TANGE-GRANDE
13 juin 1982	ST-JEAN-DE-LIVERSAY (Charente-Maritime)	Festival départemental	
13 juin 1982	ST-JUST-EN-CHEVALET (Loire)	Festival du Comité Roannais	M. DESAGE, Rue Montoncel, 42430 ST-JUST-EN-CHEVALET
20 juin 1982	LA ROCHE-SUR-YON (Vendée)	Festival interdépartemental	M. LORIEAU, 118, bd d'Angleterre, 85000 LA ROCHE-SUR-YON.
20 juin 1982	CHAMBON (Charente-Maritime)	Festival	M. René MARCHAND, CHAMBON, 17290 AIGREFEUILLE-D'AUNIS
20 juin 1982	AMIENS (Somme)	Festival de Musique	M ^{re} Charles JAY, Fédération de Picardie, 1, chaussée Jules-Ferry 80000 AMIENS
20 juin 1982	COUSANCES-LES-FORGES	Festival de Musique	M. Stéphane KOS, Secrétaire de l'Etoile de Cousances, Rue Basse, 55170 COUSANCES-LES-FORGES
21 au 27 juin 82	HAGONDANGE (Moselle)	Festival	Mme Evelynne KLEIN, 40, rue des Ecoles 57300 HAGONDANGE
28-27 juin 1982	HETTANGE-GRANDE (Moselle)	Festival	M. René JOLIVALT, Faubourg Rastenne, 57330 HETTANGE-GRANDE
28-27 juin 1982	VILLERS-LES-NANCY (Meurthe-et-Moselle)	Festival	M. Bernard VAUTRIN, 48, avenue de Brébols, 54000 VILLERS-LES-NANCY
27 juin 1982	MEILHAN-sur-GARONNE (Lot-et-Garonne)	Festival Harmonies, Batt. Fanfares Majorettes, Accordéon, Folklore, Centenaire de l'Harmonie de MEILHAN.	M. Claude MAUBOURGUET, 47200 MEILHAN-SUR-GARONNE. Tél. : (58) 94-31-43.
27 juin 1982	LESIGNY (Vienne)	Congrès et Festival départemental	M. ARNOULT Michel, place du Champ de Foire, 86270 LESIGNY.
27 juin 1982	SAINT-AIGULIN (Charente-Maritime)	Festival	M. André BUIL, rue Henri-IV, 17360 SAINT-AIGULIN.
27 juin 1982	ST-PIERRE-D'OLERON (Charente-Maritime)	Festival	M. André DROSSARD - Le Clos -, 17310 ST-PIERRE-D'OLERON
3-4 juillet 1982	DISTROFF (Moselle)	Festival	M. Michel PIERROT, 1, rue des Alouettes, 57134 DISTROFF
11 juillet 1982	FAREBERSVILLER (Moselle)	Festival	M. Santiago CASTANEDO, 14, rue du Dragon, 57450 FAREBERS-VILLER
15 août 1982	ILE-DE-RE (Charente-Maritime)	Festival réservé aux sociétés Rhétorales	
17-19 sept. 82	OTTANGE (Moselle)	70 ^e Anniversaire	M. René AVELINE, 27, rue de la Liberté, 57710 TRESSANGE
19 septembre 82	LONGUYON (Meurthe-et-Moselle)	Festival	M. Jean GRUET, 19, rue Carnot, 54260 LONGUYON

STAGES

13-14 mars 1982 | SAINTE-CROIX-AUX-MINES (Haut-Rhin) | Direction chorale (Maison régionale de la Musique)

| M. Joseph MULLER, 83, rue du Vieux-Mühlbach, 68000 COLMAR.

Pour les Sociétés de Musique voyageant avec leur autocar

S.C.T.T.V. TRANSATOUR

L'Agence officielle de la Confédération Musicale de France propose

- un séjour à Paris de deux jours au prix de 177 F par personne (groupe de 40 personnes minimum) comprenant : une nuit à l'hôtel avec le petit déjeuner, deux repas boisson comprise, guide pour deux demi-journées de visite de Paris et du château de Versailles, promenade sur les bateaux-mouches.

Pour tous renseignements : S.C.T.T.V. TRANSATOUR, 34, rue de Lisbonne, 75008 PARIS — Lic. A 183 — Tél. : 563-83-37

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

• Suite de la page 13



— Classe de clarin, professeur M. Julian.

tuer les jeunes au travail d'ensemble et de leur faire sentir la nécessité des diverses parties instrumentales.

Afin de faciliter le retour de certains stagiaires venus des quatre coins de la Région Ile-de-France, le stage pris fin à 17 heures après que, en présence de MM. G. MEISSONIER, Président de la Fédération, J. MASSUCHEFFI, Secrétaire Général de la Fédération et de l'U.D. 91 et R. NICE, Président de la Société Musicale locale, les stagiaires questionnés, nous ont déclaré être satisfaits de leur journée et prêts à participer à de prochains stages de ce genre.

Pour terminer ce compte rendu, qu'il nous soit permis de remercier M. J.-J. Robert, Maire de Mennecy et son Conseil Municipal sans qui cette première pleine réussite n'aurait pu avoir lieu.

Paris

Société symphonique et chorale des P.T.T.

Activité 1982

31-1-82 : Concert Ministère des P.T.T., 17 heures.

6-3-82 : Eglise Saint-Roch (Requiem de Fauré), 20 h 30.

20-3-82 : Eglise d'Alleur (Belgique), 21 heures.

23-4-82 : Salle Cortat, Récital de Piano par D. Cadé, 20 h 30.

27-5-82 : Salle Gaveau, 20 h 30.

10-6-82 : Salle Debussy-Pleyel, Concert de Musique de Chambre, 20 h 30.

Les Moments Musicaux, de 18 heures à 20 heures (Salle des Congrès, Ministère des P.T.T.) :

— par R. Andreani (Malher - Kin Dertontenliet).

20-1-82 : par D. Cadé.

17-2-82 : par B. Charpentier (Rameau - Hippolyte et Aricie).

16-3-82 : par R. Andreani (Requiem de Dvorak).

20-4-82 : par R. Andreani. (Requiem de Dvorak.)

11-5-82 : par R. Andreani. (Requiem de Dvorak.)

17-5-82 : par J. Rivolier.

HAUTS-DE-SEINE

Boulogne-Billancourt

Concert de Sainte-Cécile de La Boulonnaise

Ce samedi 21 novembre, dès avant 18 heures, de nombreux fidèles se pressaient en la vénérable église Notre-Dame, à Boulogne, pour assister à la messe de Sainte-Cécile de La Boulonnaise, donnée avec le précieux concours de la chorale paroissiale. Comme à l'accoutumée, M. Bruno Mayan, le distingué chef de notre Société Municipale de Musique, avait judicieusement choisi et minutieusement préparé un programme d'une haute tenue musicale. Jugez-en plutôt...

Dès l'entrée, l'ambiance musicale propre au déroulement de la liturgie était créée, grâce à la marche d'« Athalie » de Félix Mendelssohn. Cette marche (op. 74) est l'un des meilleurs morceaux d'une partition, comportant également une ouverture et des chœurs, écrite pour accompagner l'œuvre de Racine et dirigée pour la première fois par l'auteur, à Berlin, en 1845.

L'offertoire se déroulait ensuite aux accents de l'admirable Canon sur une basse obstinée de l'allemand Johann Pachelbel

(1653-1706), grand maître de l'orgue s'il en fut.

La communion était accompagnée par le trio de la marche religieuse de « La Flûte enchantée » de Mozart... marche solennelle par laquelle débute le second acte de « Die Zauberflöte », créée le 30 septembre 1791 à Vienne, sur un livret de Schikaneder, couronnement de l'œuvre de Wolfgang Amadeus et son Chant du cygne, puisqu'il devait disparaître trois mois plus tard !

A la sortie, retentirent des accents, ô combien poignants autant que fastueux, du Gloria d'Antonio Vivaldi (1678-1741), œuvre du « Prêtre roux » presque aussi célèbre que son « Estro armonico » ou ses « Quatre Saisons ».

M. Mayan et ses musiciens surent tirer la quintessence de ces partitions consacrées, habilement transcrites pour orchestre d'harmonie. Qu'ils en soient remerciés !

A l'issue de l'office, les musiciens et leurs familles se retrouvèrent au restaurant municipal, pour de fraternelles agapes terminant ainsi dans une ambiance amicale cette soirée dédiée à leur sainte patronne.

Pierre DEBIEVRE.

Courbevoie

Fête de Sainte-Cécile

Le cas est assez rare d'une ville célébrant, chaque année, la Fête de Sainte Cécile en groupant 4 sociétés locales de genres différents.

C'est pourtant ce qui s'est passé ici, le 22 novembre et cela pour la trentième fois depuis 1951 grâce à la chorale (Directeur : R. Baron) le Cercle Symphonique (Directeur : A. Preato), le Cercle Mandoliniste (Directeur : R. Parmentier), l'Union Harmonique (Directeur : J. Boulet, Président de l'U.D.S.M. 92).

Si nous ajoutons que ce concert comprenait aussi l'audition de quelques lauréats du Conservatoire Municipal (Directeur : M. Castex) on en saisira l'importance et la raison de l'important auditoire qui avait répondu à l'invitation ; c'était une salle à peu près comble (7 à 800 personnes).

Un tel programme justifierait un assez long compte rendu, mais soucieux de ne pas abuser de ces colonnes nous nous bornerons à souligner que chacune des sociétés interpréta une ou plusieurs œuvres des compositeurs restés célèbres : Mozart, Weber, Verdi, Rossini, Meyerbeer, Lalo, Offenbach.

Quoique moins connus, nous ne saurions taire les noms de Dagosto et de Guintani, interprétés par le Cercle Mandoliniste et de Siméoni, dont « l'Enfant au tambour » fut chanté par la Chorale.

De même, les lauréats du Conservatoire, se présentant en duo et en trio de Clarinettes, une soliste au violoncelle, deux solistes au piano et un duo de mandolines (Haydn, J.-S. Bach, Chopin, Ravel, Telemann).

Ainsi vingt morceaux furent joués, assez variés pour répondre aux divers goûts de l'auditoire qui applaudit parfois jusqu'à l'enthousiasme et aussi pour satisfaire grandement le Syndic du Conseil Municipal, M. Kuntz qui présentait les diverses œuvres en les commentant de façon très adroite.

Le programme, fort bien imprimé, évoquait, en quatrième page, quelques grandes dates de la Musique Populaire, notamment sous ce titre : « Raïssime, jamais revu » cette grande épopée du « Kiosque à musique Persil » qui, de Février à Décembre 1938, en un véritable « Tour de France » fit se lever de nombreuses et très belles Harmonies.

La Municipalité qui, depuis toujours, patronne cette Fête, était représentée par M. Deprez, Député-Maire, assisté de plusieurs adjoints et Conseillers Municipaux.

L'Echotier.

SEINE-SAINT-DENIS

Noisy-le-Sec

L'opéra et l'opérette

Le dimanche 13 décembre 1981, à la demande du Bureau d'aide sociale de la ville de Noisy-le-Sec, l'Union Musicale des Gares de Pantin-Noisy présentait aux anciens travailleurs une matinée artistique, avec le concours de la Troupe de Variétés du Cercle Artistique des Bouffes du Nord, à laquelle s'étaient joints le groupe et l'orchestre de Variétés de l'U.M.G.P.N., les responsables étant respectivement, d'une part : Mme Jocelyne Massu et M. Henri Tilly et, d'autre part, MM. Mario Galonne et Roland Levieux.

Les artistes de ces groupes présentaient un cocktail d'opérettes, d'art lyrique et airs variés, de quoi contenter tout un public.

Ce fut un joli succès que remportèrent tous ces artistes et musiciens amateurs et nous ne pouvons faire de particularité dans les louanges, chacun ayant donné le meilleur de lui-même. Nos compliments s'adresseront donc en bloc à tous.

Une petite distinction particulière : nos plus vives félicitations au jeune chef d'orchestre, M. Guy Lathelize, qui sut très bien prendre le relais du Directeur, M. Rolland Levieux, lequel nous fit entendre une composition intitulée « Souvenir du Verdon » dont c'était la première audition.

La dernière partie du spectacle était consacrée à une synthèse sur la Vie Parisienne où Troupe et Orchestre se retrouvaient pour un final éblouissant qui entraîna le public à scander la mesure avec les pieds et les mains, si bien qu'un bis du final fut nécessaire.

La municipalité de Noisy-le-Sec était représentée par M. Marcel Pahin, maire adjoint. La S.N.C.F. par M. Jean Collin, Chef de gare honoraire ; l'U.A.I.C.F. s'était excusée en la personne de M. Bouvier, Président du Réseau Est ; la Confédération Musicale de France était représentée par M. Vuilmet, Président de l'Union Départementale de la Seine-Saint-Denis et M. le Colonel Charollais, Président d'Honneur de la Fédération de l'Ile-de-France.

Encore toutes nos félicitations à ces personnes dirigeantes et exécutants qui n'ont pas peur de travailler le soir très tard après leur journée de labeur pour s'adonner à l'exercice de leur art pour le plaisir de tous.

VAL-D'OISE

Eaubonne

Concert du Festival départemental

Le dimanche 17 mai le Festival 1981 de l'Union Départementale des Sociétés Musicales du Val-d'Oise est venu faire halte à Eaubonne. C'est en effet à une véritable tournée du département que l'U.D. 95, désireuse d'innover, a procédé cette année. Rompant avec l'habitude considérant à confier chaque année à une seule commune le soin d'organiser le Festival, elle avait décidé de tenter une expérience : elle qui, paradoxalement, favoriserait à la fois le regroupement et la décentralisation des activités musicales.

C'est ainsi que quatre villes prirent l'initiative d'œuvrer en commun pour offrir à leurs musiciens et à tous ceux qui, fidèlement, suivent et encouragent les efforts de ceux-ci, cette nouvelle forme de Festival itinérant, permettant de toucher, au cours d'une même saison, un public plus nombreux et, aussi, d'amener les musiciens des diverses Sociétés à se rencontrer plus souvent, donc à mieux se connaître et s'apprécier.

Persan le 29 mars, Pontoise le 15 mai, avaient déjà accueilli les acteurs du Festival 81 et, au cours de ces deux manifestations, de nombreux sujets de satisfaction avaient été enregistrés.

Ce fut donc au tour d'Eaubonne, ce Dimanche 17 Mai, d'assumer l'organisation du troisième acte d'une belle aventure en musique dont l'épilogue se situera le samedi 23 mai à 21 heures à la salle Léo-Lagrange de Beaumont-sur-Oise.

Le programme que nous offrirent à cette occasion l'U.D.S.M. 95 et la Lyre Amicale

d'Eaubonne à la Patinoire de la Rue des Bussys était important et dut, d'ailleurs, être quelque peu modifié, pour des raisons techniques, dans l'ordre de sa composition par rapport au programme officiel primitivement prévu et imprimé. C'est ainsi que la seconde partie devint la première et que l'orchestre d'Harmonie de l'UDSM 95, composé des musiciens de l'Harmonie de Beaumont-sur-Oise, de l'Harmonie de Pontoise, de l'Union Musicale de Persan et de la Lyre Amicale d'Eaubonne mais offrit en ouverture, sous la direction de M. Guy Demarie (Eaubonne), l'éclatante Marche triomphale d'« Aïda » de G. Verdi.

M. André Pyck (Beaumont-sur-Oise) prit ensuite la relève à la tête des 150 musiciens pour diriger l'interprétation de l'Ouverture de « Carmen » de G. Bizet.

Nous eûmes en troisième lieu, le plaisir d'entendre le « Ballet Egyptien » de A. Luigini, sous la baguette, cette fois, de M. Denis Laur (Pontoise).

M. Demarie assura à nouveau la direction de l'orchestre au cours de l'exécution d'une œuvre de C.M. Von Weber : « Peter Schmolli », pour céder ensuite le pupitre à M. Marc Devisme (Persan) qui nous offrit une composition de John Darling : « Harlem, Harlem ». Notons, pour la petite histoire, que ce John Darling, malgré son nom... d'emprunt et ses compositions dans le style américain est en réalité un musicien français répondant au nom de Georges Delbecq.

Musique américaine encore avec, cette fois, une randonnée dans l'Ouest intitulée « Western pictures » à laquelle nous invita un compositeur hollandais nommé Kees Viak. Pour ce dernier voyage de la première partie du programme le... chef de convoi fut M. Guy Demarie.

La seconde partie de cette soirée nous montra à l'œuvre ce qu'il nous serait possible d'appeler, dans le domaine de la musique et du chant, les promesses d'avenir d'Eaubonne.

M. Claude Hérouin, à l'occasion de ce concert de Festival, nous présenta tout d'abord l'ensemble instrumental de la classe d'orchestre de l'Ecole municipale de musique d'Eaubonne dont il est le Directeur. Ces jeunes instrumentistes interprétèrent de fort belle manière une « sélection sur les Beatles » orchestrée par C. Hérouin, ou il nous fut agréable de reconnaître ce que l'on se trouve surpris d'appeler, déjà, de... « Vieux Succès » de J. Lennon et Mac Cartney tels que « Michelle », « a ticket to ride », « Yesterday », « Obladi-Oblada »...

De la jeunesse encore et beaucoup d'enthousiasme avec, venue en renfort de l'orchestre des élèves, la classe de Chorale de l'Ecole de Musique. Cet ensemble dynamique était vraiment tout indiqué pour nous offrir en conclusion à la fois de cette seconde partie et de cette soirée, une chanson dont les paroles et la musique de Van Parys fleurent bon l'amitié et l'espoir : « Si tous les gars du monde ».

Après ce beau concert nous remercions et féliciterons bien vivement tous les dirigeants, chefs et musiciens des quatre sociétés qui, tout au long des répétitions et des concerts de ce Festival 81, durent nous prouver que la réussite, pour l'importante collectivité de 150 personnes qu'ils formaient, était avant tout fonction à la fois de sérieux, d'enthousiasme et de camaraderie.

Les quatre directeurs qui se succédèrent à la tête de l'orchestre reçurent des mains de M. André Petit, député-maire d'Eaubonne, un cadeau souvenir qui fut également remis à notre ami Georges Du-



FÉDÉRATIONS RÉGIONALES



Au XXV^e anniversaire des « Triolets » de Bezons.

hamel, de la Lyre Amicale d'Eaubonne qui est aussi, depuis plusieurs années, le Président de l'Union départementale des Sociétés Musicales du Val-d'Oise.

Nos remerciements iront également à toutes les personnes qui honorent cette soirée de leur présence. Outre M. André Petit, Député-Maire d'Eaubonne, sous la présidence d'honneur duquel se déroula ce concert, nous eûmes le plaisir d'accueillir M. Robert Lebastard, conseiller général, maire de Persan ; M. Vuilmet, président de l'UDSM de Seine-Saint-Denis, M. Lécot, conseiller municipal et secrétaire général de l'O.M.S.C.I. d'Eaubonne ; Mlle Lapelus, conseiller municipal et plusieurs représentants de sociétés locales.

Parmi les personnalités invitées qui nous avaient priés de les excuser, nous citerons : M. Claude Bussière, préfet du Val-d'Oise, MM. les Sous-Préfets de Pontoise, d'Argenteuil et de Montmorency ; MM. André Amellér, président de la Confédération Musicale de France et Meissonnier, Président de la Fédération Musicale de l'Île-de-France ; MM. Henry et Maillier-Gasté, Maires Adjointes et Féry, Conseiller Municipal d'Eaubonne.

Bezons

Festival d'accordéons

L'orchestre d'accordéons « Les Triolets » dirigé par M. François Doerflinger, fête, les 17 et 18 octobre, son 25^e anniversaire.

En effet, depuis plus d'un quart de siècle, ce sympathique groupe évolue toujours avec le même enthousiasme.

Pour fêter cet événement qui était patronné par l'U.D.S.M. (95), les organisateurs avaient tout mis en œuvre pour faire de ces deux journées mémorables une grande réussite aussi bien sur le plan musical qu'amical.

La première journée fut un vrai « régal » pour les mélomanes.

Effectivement, les orchestres d'Aubervilliers, Sannois, Arcueil, offrirent au public venu nombreux un programme de choix associant le classique, le jazz, le musette et la variété.

La deuxième journée, réservée au concertiste Max Bonnay, à l'Ensemble d'Accordéons de Paris et aux Triolets, fut d'une immense qualité.

Max Bonnay, de renommée mondiale, n'est plus à présenter. Arrivé au sommet de son art, c'est avec une aisance que lui seul possède qu'il nous fit découvrir des œuvres d'une grande difficulté. Merci à Max pour cette démonstration hors de pair.

L'Ensemble d'Accordéons de Paris fit entendre des morceaux d'une qualité exceptionnelle, le raffinement des orchestrations signées Lucien Lavoute. Notons l'extrême précision de Claude Thomain qui dirigea en véritable maître son brillant orchestre.

Les « Triolets », toujours très attendus par les fans bezonnais, présentèrent un

programme de très grand choix, avec le soin que nous leur connaissons. Ils interprétèrent avec brio des œuvres de Rossini, Röntgen, Rawson, Dvorak.

M. François Doerflinger y mit tout son cœur, malgré la profonde émotion qu'il ressentait. Comme nous le comprenons, un quart de siècle au service d'une grande œuvre qu'est la musique, ça compte, non !

Précisons que l'Orchestre d'Accordéons les « Triolets » a été classé dernièrement en division « excellence » par la Confédération Musicale de France, qu'il est titulaire de nombreux prix internationaux en division « honneur », qu'il a participé aux journées organisées par France Musique, au Carnaval de Paris, qu'il a effectué deux passages sur TF1 dans l'émission « Le monde de l'accordéon », enfin qu'il a enregistré son premier disque en 1980.



Assemblée générale de la Fédération des Sociétés Musicales de l'Indre

L'assemblée générale de la Fédération des Sociétés Musicales de l'Indre s'est tenue le dimanche 25 octobre 1981 à Châteauroux, sous la présidence de M. Gautier.

A cette réunion assistait M. Maitresse, Inspecteur départemental de la Jeunesse des Sports et des Loisirs.

Le rapport moral faisait état de l'important travail réalisé au cours de l'année 1980-1981.

— **Examens fédéraux** : L'augmentation du nombre des candidats est de 15 %. Les inscriptions à ces examens demeurant gratuites.

Pour la première fois, des examens de fin d'année ont été organisés au sein des sociétés.

— **Stages de perfectionnement** : Trois stages d'un week-end chacun ont réuni cent jeunes instrumentistes.

— **Harmonie départementale junior** : Cette formation s'est produite au cours de quatre concerts.

Bénéficiant du soutien de la Direction Départementale de la Jeunesse des Sports et des Loisirs, sa vocation est de développer la musique populaire dans les zones rurales.

— **Ecole Fédérale de Musique de l'Indre** : Subventionnée par le Conseil Général de l'Indre, l'E.F.M.I. a été créée le 1^{er} janvier 1981.

Au cours du premier semestre, cent quatre-vingt-dix-neuf élèves appartenant à 12 sociétés ont reçu 628 heures de cours. Ceux-ci sont assurés par des professeurs itinérants.

De nouvelles sociétés sollicitent leur participation pour 1982.

Au cours des débats, l'Assemblée Générale étudiait les points suivants :

— **Cotisations** : En raison de l'augmentation de la cotisation C.M.F., les cotisations sont relevées comme suit :

- 100 F jusqu'à 25 membres ;
- 130 F de 26 à 35 membres ;
- 150 F de 36 à 50 membres ;
- 200 F au-delà de 50 membres.

— **Examens Fédéraux** : L'accroissement du nombre des candidats rend nécessaire la décentralisation des divisions préparatoires.

— **Stage** : La Fédération des Sociétés Musicales de l'Indre tentera de mettre sur pied un stage de direction.

— **Batterie-Fanfare départementale junior** : La création d'une Batterie-Fanfare départementale junior est envisagée. Cette nouvelle formation épaulerait l'Harmonie départementale junior.

— **Ecole Fédérale de Musique de l'Indre** : Afin que l'Ecole Fédérale de Musique de l'Indre, assure dans de bonnes conditions les cours de solfège qui lui incombent, l'acquisition de quatre pianos est nécessaire pour 1982.

Leur financement sera recherché auprès des instances nationales, régionales ou départementales.

— **Vice-Président** : Elu au Comité de Direction, M. Camille Verdier, directeur de l'Harmonie Municipale de Châteauroux, est nommé Vice-Président de la Fédération des Sociétés Musicales de l'Indre aux côtés de M. Pairoux.

Au cours de la réunion, un hommage particulièrement chaleureux était rendu à M. Albert Daugeron, Directeur de l'Harmonie Municipale de La Châtre, qui recevait des félicitations unanimes pour les hautes distinctions obtenues à quelques semaines d'intervalle :

- la Médaille des Arts et des Lettres ;
- le grade de Chevalier dans l'ordre des Palmes Académiques.

Camille Verdier, Vice-Président de la Fédération des Sociétés Musicales de l'Indre

M. Camille Verdier est une personnalité très connue du monde musical, national et international.

Premier Prix du Conservatoire National Supérieur de Paris, ex-trombone des Concerts Lamoureux et Pasdeloup de Paris, M. Verdier assume de nombreuses responsabilités :

- soliste à la Radio et à la Télévision ;
- directeur du quintette de cuivres « Ars Nova » ;
- soliste des Philharmonistes de Châ-

• Suite page 18

RECHERCHE...

- Luton José, 31, rue de la République, Autreville, 02300 Chauny.
- Bercot Gilles, Le Martinet, 05600 Guillestre.
- Ledit Sylvie, rue Maréchal-Leclerc, 10600 La Chapelle-Saint-Luc.
- Hamon Serge, 138, rue Grande, 14290 Orbec.
- Godes Bruno, 106, rue Grande, 14290 Orbec.
- Levigneux Franck, Ecole-le-Bourg-Lecomte, 27300 Bernay.
- Berhamou, C.P.E.M., 45, rue Gambetta, 32000 Auch.
- Lebout Didier, Villard Benoît, 38530 Pontcharra.
- Laget Michel, 59, rue Claude-Bochard, 42300 Roanne.
- Diana Roland, Ecole de musique, place Joseph-Pancard, 40000 Mont-de-Marsan.
- Lassus, 37, cité Henri-Barbusse, 40110 Morcenx.
- Royer Robert, Chepy, 51240 La Chaussée-sur-Marne.
- Castanet Jean, bt D, la Fraternité, app. 23, rue Thénard, 59160 Lomme.
- Clayes Paule, route nationale, Maresquel-Ecquemécourt, 62990 Beaurainville.
- Delohem Michel, 2, rue Jules-Guesdes, Blandecques, 62570 Wizernes.
- Lucas Daniel, 11, rue Auguste-Lenoir, 69120 Villefranche-sur-Saône.
- Gavoille Jean, rue Nationale, 69400 Villefranche-sur-Saône.
- Mansot René, 12, rue des Prés-Devant, 77100 Chalon-sur-Saône.
- Nortier Jean, Ecole de garçons, avenue des Casernes, 73600 Moutiers.
- Douez Francis, 9, rue des Deux-Gares, 75010 Paris.
- Farges Dominique, 3, place Dupont-Perrot, 77370 Nangis.
- Mme Buda, C.P.E.M., 26, avenue Saint-Michel, 82000 Montauban.
- Potviège Jean-Luc, 13, allée Henri-Wallon, 95100 Argenteuil.
- Wojciechowski, 21, rue de Saint-Amand, 62430 Sallaumines.

La diffusion de ce journal très lu est cependant insuffisante par rapport aux 600.000 musiciens que regroupent nos sociétés

Nous demandons à nos Fédérations de le diffuser plus largement afin que nous puissions atteindre, au moins

30.000 LECTEURS !

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

• Suite de la page 17

teaux, ensemble d'instruments à vent unique en France ;
— directeur du Conservatoire de Châteaurox.

Directeur de l'Harmonie Municipale de Châteaurox depuis trois ans, il vient d'être élu Vice-Président de la Fédération des Sociétés Musicales de l'Indre.

MARNE ET MEUSE

MARNE

Mailly-Champagne

Comme toutes les sociétés musicales, la Société de trompettes de Mailly-Champagne demeure fidèle à la tradition. Le dimanche 22 novembre, elle a fêté sa sainte patronne : Sainte-Cécile.

La journée a commencé par une audition au cours de la messe célébrée par l'abbé Buché. Pour commencer, les trompes de chasse, sous la direction de Yannick Devarenne, interprétèrent « Le Moulin de la Vierge » de A. Pombrou.

Ensuite, la formation classique, sous la direction de Mlle Anot, se fit apprécier dans : Chant Polonais de Chopin, Hymne à la nature de Beethoven et la mélodie opus 3 de Rubinstein.

Pour terminer, les trompettes, sous la direction de leur chef André Lallemand, faisaient résonner le chœur de la petite église avec Le Cuirassier de R. Ponsen.

Puis, les musiciens se rendaient vers la plaque souvenir devant laquelle le Président G. Lallemand déposait une gerbe à la mémoire des anciens musiciens décédés. Après cette cérémonie, un défilé en fanfare à travers les rues du village devait conduire les musiciens à la salle des fêtes où un vin d'honneur était servi à tous les participants.

Au cours de son allocution, le Président remercia les personnes présentes et particulièrement l'abbé Buché, les maires de Mailly et de Verzenay ainsi que les membres de la chorale. Il fit ensuite un petit compte rendu des sorties de l'année :

- le festival concours de Veuves-Maisons ;
- le festival intercantonal d'Hautvillers ;
- la « Fête à Jean » à Châteaun-Thierry ;
- la participation à quelques fêtes patronales des environs, les différents défilés des 8 mai, 14 juillet et 11 novembre.

Il rappela également que cette année la société fêta son vingt-cinquième anniversaire avec un effectif constant de 35 à 40 musiciens.

Après une petite aubade offerte par les trompettes de cavalerie, la journée se poursuivit par un repas qui réunit les musiciens, leurs familles et quelques amis.

Montmirail

Continuant la tradition, l'Union musicale de Montmirail a fêté Sainte Cécile le dimanche 29 novembre au cours de la messe en l'Eglise Saint-Etienne remarquable par ses vitraux et ses boiries.

Au cours de la cérémonie, la Messe de Robert Martin fut, sous la baguette du chef Jean-Claude Arnoult, exécutée dans des conditions qui pourraient envier des formations plus importantes. L'honneur en revient à M. J.-C. Arnoult qui a su tirer le maximum d'un ensemble dont tous les pupitres ne sont, malheureusement pas complets ; cette lacune, nous l'espérons, pourra être comblée dans l'avenir par l'arrivée des jeunes qui, sous l'impulsion de M. Charles Gioria, président, travaillent pour atteindre ce but.

A l'issue de la messe, une délégation de musiciens et de personnalités s'est rendue au cimetière pour accomplir une pieuse mission en déposant une gerbe sur la tombe de feu André Morange, ancien directeur, dont le souvenir reste présent dans la mémoire de tous ses amis.

Ce devoir accompli, la société, renforcée par la fanfare de marche des sapeurs-pompiers, défila jusqu'au restaurant du « Grand Condé » où, après avoir entendu deux marches jouées de pied ferme, chacun se retrouva attablé pour le banquet traditionnel, et c'est au dessert que vint le moment d'honorer MM. André Guay et Serge Jacquart, ce que fit M. Gillain, vice-Président de la Fédération de Marne et Meuse en leur remettant la médaille des sociétés musicales et chorales, témoignage du dévouement et des efforts consentis au service de la musique.

M. Gillain exporta ensuite les jeunes musiciens et élèves à travailler le solfège malgré des études parfois rebutantes afin d'acquérir les qualités indispensables que doit posséder tout musicien digne de ce nom, et à ne pas hésiter à se présenter aux examens fédéraux.

Outre M. Charles Gioria et M. Gillain, assistaient également à cette manifestation, MM. Bernard Doucet et Bernard Lefèvre, adjoints au maire ainsi que M. Noël Pinon, conseiller municipal.

Et cette journée de détente se poursuivit tard le soir, animée par des danses joyeuses dans une atmosphère amicale rehaus-

sée des effluves d'une délicieuse soupe à l'oignon dégustée par tous ceux qui souhaitaient que cela ne finisse pas.

Dormans

La sainte Cécile a été commémorée le 22 novembre en présence de M. Ghérardi, sous-préfet, M. Rennepont, Président et Maire de Dormans. Assistaient à cette manifestation traditionnelle de nombreux membres du conseil municipal et Personnalités dont MM. René Fournier, directeur de l'harmonie des Tonneliers d'Epemay, Houlmont et Gillain de la Fédération de Marne et Meuse.

Après un très court défilé, tout le monde se retrouva à l'Eglise où des œuvres de qualité ont été, sous la baguette de M. Marcel Menut, exécutées dans des conditions qui ne démentaient en rien les succès obtenus lors des derniers concerts donnés au cours de l'année.

Il convient de féliciter particulièrement cette société, laquelle, par un travail suivi, sait se maintenir en progrès pour la plus grande satisfaction de tous.

Au programme figuraient :

- Flambée divine de Gadenne.
- The Sacred Hour de W. Ketekbey.
- La Plainte du clocher de G. Balay.
- Ange de lumière de Gadenne.

Au cours du vin d'honneur servi à la salle des fêtes municipales, l'occasion fut donnée à M. le Sous-Préfet de remettre à M. Jim Albert la médaille des sociétés musicales et chorales pour ses 22 années de service dans diverses sociétés, ainsi qu'une médaille des majorettes à Mlle Martine Rossion.

Il restait à MM. Gillain et Houlmont à remettre aux jeunes de la société les diplômes délivrés à l'issue des examens fédéraux qui eurent lieu à Epemay en juin dernier, ce qui motiva les félicitations prodiguées par M. Gillain au nom de la Fédération pour les résultats particulièrement brillants obtenus.

Et la Sainte Cécile se poursuivit tard dans la détente et la joie au cours du banquet traditionnel.

MEUSE

Bar-le-Duc

Avec quelques jours d'avance, les musiciens de l'Harmonie municipale de Bar-le-Duc ont honoré Sainte-Cécile par de belles festivités. Les premières eurent, tout d'abord, pour cadre l'église Saint-Antoine où la formation musicale accompagna l'office religieux de ses sonorités éclatantes et pleines de solennité. Dirigée par M. Roger Fremion, l'Harmonie barisienne a charmé les auditeurs qui, ravis de cette messe en musique, ont applaudi chaleureusement les quelques 70 interprètes.

Puis, en musique, la société se rendit dans le parc de l'Hôtel de Ville où neuf de ses membres se voyaient remettre des médailles décernées tant par la Confédération Musicale de France que par la Fédération de Marne et Meuse en présence de M. Marizier, conseiller général, Mlle Mangin, premier adjoint au maire et M. Hallet, conseiller municipal.

M. Robert Abbadie, clairon, était décoré de la médaille d'honneur pour 30 ans de présence tandis que MM. Serge Chardel, chef de clique et Lilian Lenoble, trombone, se voyaient récompensés pour 20 ans de service.

Les deux « tambour », MM. Jacques Bonhomme et Claude Boucheret, recevaient la médaille fédérale pour 25 années de dévouement. Quant à M. James Mayeur, saxophoniste, il se voyait remettre un diplôme marquant ses 15 ans de présence ainsi que la médaille de la ville de Bar-le-Duc.

Par la même occasion, trois jeunes musiciens de moins de vingt ans, Christine Larcelet (clarinette), Benoît Thiery (trombone) et Pascal Zozwich (clairon) étaient honorés.

Belleville-sur-Meuse

« Votre société est la fierté de la commune. La Légion Saint-Sébastien est la seule fanfare civile à avoir jamais assuré une sonnerie réglementaire devant l'Arc de Triomphe.

A travers vos multiples manifestations à l'extérieur, vous rehausser l'image de marque de la ville.

Ces quelques paroles de M. Yves Peltier, maire et conseiller général, témoignent de l'estime dans laquelle est tenue la Légion Saint-Sébastien.

Celle-ci a fêté Sainte Cécile par une messe en musique, en présence d'une assistance nombreuse.

Puis, sous la conduite de son président M. Reveani et de son directeur M. Basso, la Légion est allée déposer une gerbe au monument aux morts.

La société est en progrès remarquables. On y notait la présence de jeunes recrues. Ses mérites sont couronnés par les subventions importantes de la municipalité qui, depuis un an, a consenti un effort particulier en faveur de la musique.

Le 26 octobre dernier, la Légion Saint-Sébastien est allée chercher la flamme de l'Arc de Triomphe, à Paris en compagnie des Anciens Combattants.

L'honneur qui lui a été accordé récompense le dévouement de ses membres et la qualité de ses prestations.

Boulligny

L'hommage de l'Harmonie à M. Crescentino Manzi

Les musiciens étaient en fête pour la Sainte-Cécile. Les rues des cités ont résonné, dès le petit jour des cuivres de la fanfare. Les manifestations de cette journée revêtaient, il faut le reconnaître, un caractère particulier puisqu'elles étaient dirigées par le nouveau chef de musique, Germain Toni.

Mais aucun n'avait cependant oublié celui qui, pendant plus de 20 ans, les avait conduit des bancs de l'école de solfège aux défilés où chacun tint bonne place avec son instrument, grâce à ses sages enseignements.

Il était donc bien légitime de commencer par lui « sonner » l'aubade. Et M. Crescentino Manzi, non sans émotion, apprécia une fois encore la magistrale exécution de l'Harmonie.

L'office religieux, en l'église Sainte-Pétronille, fut un véritable festival de musique où tous conjuguèrent leurs efforts afin d'honorer comme il se doit leur sainte patronne.

L'aubade au maire, la réception par le clergé, le traditionnel banquet, tout ne fut que musique et synonyme de joie.

Commercy

Fidèles à la tradition, les musiciens de l'Harmonie municipale ont honoré leur Sainte patronne.

La cérémonie s'est déroulée selon le programme suivant :

- 10 h 30 : messe à la mémoire des musiciens disparus en l'église Saint-Pantaléon.
- 11 h 45 : dépôt de gerbes au monument aux morts.
- 12 heures : Réception à l'hôtel-de-ville. Remise de médailles et de diplômes. Vin d'honneur.
- 13 heures : Banquet au Ranch à Euville.

Au cours de la messe, les 75 musiciens de l'Harmonie, sous la direction de leur chef, M. Robert Perrot, ont interprété :

- Entrée : Marche du sacre de Napoléon 1^{er} (J.-F. Lesueur).
- Offertoire : marche religieuse du 3^e acte de « La Flûte enchantée » de W.-A. Mozart.
- Communion : Adagio de la sonate pathétique (L.-V. Beethoven).
- Sortie : marche pontificale (C. Gounod).

Etain

La municipalité, l'Harmonie stainoise, les associations patriotiques et le 3^e Régiment d'hélicoptères de combat ont mis leurs efforts en commun pour faire du 11 novembre un jour particulièrement marquant. Pilotes, mécaniciens, escadrilles, unités de soutien, peloton cynophile et les associations civiles se groupèrent d'abord pour la prise d'armes aux accents des « Dragons de Noailles ». Quatre gerbes furent déposées au monument aux morts, puis le défilé s'organisa avec d'une part les troupes à pied et d'autre part les hélicoptères en vol pendant que notre musique jouait « La Madelon ».

L'Harmonie stainoise anima ensuite la messe célébrée par M. l'abbé Garnier en interprétant la messe militaire de L. Requien.

Deux semaines plus tard, l'Harmonie fêta Sainte-Cécile en l'église Saint-Martin où elle interpréta le « Cérémonial de Haëndel ». La messe fut suivie d'un défilé dans les rues principales d'Etain.

Puis, à l'Hôtel de Ville, un vin d'honneur fut offert par la municipalité. Après les félicitations et les encouragements aux jeunes, M. Schwartz, conseiller général et maire d'Etain procéda à la remise de médailles et de diplômes : l'étoile fédérale pour 50 ans de service (62 ans d'âge) à M. Noël Glad

; le diplôme de 15 ans à M. Bernard Gohier

; la médaille de bronze de la C.M.F. à

Antoine Courtois Paris

Le triomphe de la Qualité



Photo Gérard NICOLAI

Instrument de Musique
P. GAUDET
8, rue Nancy 75010 Paris
607.77.85

Documentation sur demande

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

MM. Paul Ambroise, Roger Cordier et Jacky Rondeaux pour 20 ans de service ; la médaille d'argent, pour 30 ans de service, fut remise à notre chef de clique, M. Noël Lambert.

Le banquet traditionnel se déroula à la salle des fêtes avec un menu fort apprécié et dans une ambiance chaleureuse.

Fains-Véel

Sainte-Cécile a été honorée très dignement à Fains-Véel où l'Harmonie municipale, avant le traditionnel défilé, a donné toute la mesure de ses qualités musicales au cours de la messe dominicale qu'elle a animée.

Ce fut aussi l'occasion pour douze membres de cette phalange d'être fêtés par leurs amis à la suite d'une remise de décorations. Ainsi, six jeunes musiciens de moins de vingt ans, comptant 5 années de présence, portent aujourd'hui la médaille de la Fédération. Il s'agit de Didier Roy, Laurent Dubois, Pascal Erard, Laurent Bernard, Laurence Kopp et Régis Péthe. Six autres musiciens reçurent la médaille de la C.M.F. : pour vingt ans de service MM. Abel Collin et Yves Vignot ; pour 30 ans de service, MM. Daniel Stock et Jean Roy ; pour 40 ans, M. Joseph Soltzyack ; et pour 55 années de musique, M. Pierre Rémy, sous-chef de l'Harmonie.

Ligny-en-Barrois

Le samedi 21 novembre, en soirée, la fanfare municipale, sous la direction de son chef M. Marcel Berthemin, a donné, au gymnase, son concert annuel de la Sainte-Cécile en présence d'une très nombreuse assistance.

Quinze morceaux furent interprétés par les 65 musiciens que compte la société. Deux furent dirigés par le sous-chef Yannick Kraeber qui, avant l'entracte, a interprété au saxophone alto une valse musette intitulée « Radio Luxembourg ».

A l'entracte, M. Gonnand, président de l'Amicale fanfare, a rappelé le bilan de l'année écoulée puis a remis 12 diplômes à de jeunes musiciens.

Ensuite, il devait procéder à la remise de sept médailles. La médaille d'honneur Or de la C.M.F. fut remise à M. Bernard Marguillard (43 ans de service).

La médaille de la Fédération (5 ans de service, moins de 20 ans d'âge) fut remise à Christine Jacquinet, Hervé Mouriaux et Bruno Vincent.

Enfin, la médaille de l'Amicale (5 ans de service, moins de 17 ans d'âge) a été attribuée à Fabrice Cornu, Laurence Vincent et Robert Haddad.

Piennes

Comme chaque année, l'Harmonie municipale a dignement fêté Sainte-Cécile. Après l'aubade dans les rues, la messe en l'église de Joudreville-Village, sous la direction de Mme Jocelyne Perge, une réception s'est déroulée à l'Hôtel de Ville où neuf médaillés furent à l'honneur.

En effet, la médaille de la Confédération Musicale de France fut remise, pour 20 ans de présence, à MM. André Brass, Angéolo Larra, Gilbert Leonard, et, à titre posthume, à l'ancien chef Victor Brasse, décédé il y a quelques semaines ; pour 15 ans de présence, à Mme Jocelyne Perge et à MM. Charles Bourcier, André Larra et Albert RiGoni.

Verdun

C'est une Légion Saint-Michel plus jeune que jamais qui a célébré Sainte-Cécile. Les musiciens, dirigés par M. Maurice Egron ont d'abord animé la messe dite par l'abbé Flosse, puis ils sont allés déposer une gerbe au monument aux morts.

Ce que l'on pouvait remarquer, c'est l'importance des jeunes recrues dans la fanfare. Ce rajeunissement des troupes est le fruit du travail de M. Egron qui consacre toutes ses soirées à la formation des jeunes : répétitions et apprentissage du solfège et des instruments.

Revigny-sur-Ormain

Les musiciens récompensés le jour de la Sainte-Cécile :

Avant de participer à l'office religieux, les responsables de l'Harmonie municipale ont remis de nombreuses récompenses aux musiciens, jeunes et anciens, en présence de M. Leconte, premier adjoint au maire.

M. Raymond Schwaederte était à l'honneur puisque pour ses 48 années passées à la Légion Saint-Christophe (1932-1967) et à l'Harmonie municipale (1968-1981), il recevait la médaille d'or. MM. Miloud Chick (35 années) et Pierre Cachier (30 années), ont reçu la médaille d'argent.

Quant à Christophe Defausse, David Martin et David Zacharjusz, ils ont reçu la médaille des 5 années.

L'Harmonie municipale a enfin offert diverses récompenses aux tout jeunes exécutants et aux musiciens qui se dévouent pour leur association.

Tronville

La fanfare municipale n'a pas manqué son rendez-vous avec Sainte-Cécile. Au complet et en grande tenue, elle a d'abord animé l'office dominical puis est allée déposer une gerbe au monument aux morts. Après cet hommage, plusieurs musiciens ont été à l'honneur : M. Gaston Chainel a reçu la médaille de la Confédération pour 40 années au service de sa fanfare.

Sylvain Husson et Michel Smoline, la médaille de la Fédération pour cinq années de musique ; José Brock et Jamel Khelloufi, la médaille de la société pour cinq années de musique, enfin, le chef de musique, M. Joseph Perez reçut la médaille des 25 ans de la Fédération.

Saint-Mihiel

Les musiciens sammiellois étaient en fête en ce dimanche de Sainte-Cécile et une fois de plus la tradition fut respectée. Tout le matin, les musiciens de l'Harmonie municipale donnaient une aubade à leur chef de musique puis à M. Baillieux, conseiller général et maire.

Les choristes de « l'Echo des Roches » et de la chorale paroissiale retrouvaient ensuite les musiciens sur le parvis de l'église Saint-Etienne pour assister ensemble à l'office religieux au cours duquel les voix des choristes se mêlèrent aux sons des instruments pour le grand bonheur des mélomanes.

Après avoir déposé une gerbe sur la tombe de leur ancien président, les musiciens se rendirent à la salle capitulaire de la mairie où un vin d'honneur, offert par la municipalité, leur fut servi ainsi qu'à tous les choristes.

Avant le traditionnel banquet, l'Harmonie municipale offrit un très beau concert aux pensionnaires de l'hôpital-hospice Sainte-Anne.

Sommeleue

Pour ne pas faillir à la tradition, la Lyre de la Dieue a fêté Sainte-Cécile. Au cours de l'office en musique, les membres de la société eurent une pensée pour leurs camarades disparus.

Mais ce fut aussi pour l'assistance, l'instinct d'une prière afin que Sainte-Cécile veille sur cette remarquable phalange dont la moyenne d'âge gravite autour de 13 ans.

Le chef de musique M. Robert Bonne a, sans doute, reçu des grâces spéciales pour mener à bien sa mission. C'est en 1972, en effet, qu'il créait la Lyre qui prenait le relais d'une harmonie défunte. Essentiellement composée de très jeunes éléments, ce qui est un gage pour l'avenir, la Lyre de la Dieue, en huit ans, a acquis un certain tonus.

Sous leur costume de mousquetaires, les musiciens se sont joués de toutes les embûches pour faire triompher la musique.

Les habitants de Sommeleue qui, à l'issue de la messe, écoutaient l'aubade en restèrent bouche bée.

M. Bonne a décidément fait de l'excellent travail.

Il faut dire que la jeune génération de la vallée de la Dieue témoigne de qualités exceptionnelles et surtout d'un dynamisme à toute épreuve.

Sous la baguette de M. Bonne, les musiciens ne manquent aucune répétition, aucun cours de solfège. Le résultat est là. Il est édifiant.

Stenay

Après une très belle messe en musique, à l'église Saint-Grégoire, au cours de laquelle les musiciens de la Lyre stenaysienne se distinguèrent, la Sainte-Cécile fut aussi l'occasion de remercier ceux et celles que, tout au long de l'année, apportent une note sympathique aux diverses cérémonies.

C'est pourquoi, lors du vin d'honneur, plusieurs d'entre eux furent décorés. M. Marceau Niclausse reçut l'étoile fédérale pour 50 années de présence active ; MM. Fernand Mangin et Pierre Durand pour 35 ans d'activité ; MM. René Bourg (doyen d'âge), Jean-Claude Braconnier, le dévoué professeur de l'école de musique et la vice-présidente pour 25 années de dévouement enfin M. Alain Vaudois pour cinq ans de musique.

Le diplôme fédéral fut octroyé à deux gracieuses musiciennes : Laetitia Munerato et Catherine Reinson.

L'assistance eut une pensée toute spéciale pour M. Niclausse en convalescence

à la suite d'une opération. Des vœux de rétablissement lui furent adressés.

Avant de gagner le foyer Mathis où les musiciens et leurs épouses se retrouvèrent autour d'une table copieusement garnie. M. Laforge, vice-président de la fédération, s'adressa particulièrement aux jeunes sur les épaules desquels repose tout l'avenir de la société.

Le repas clôturant cette journée, ouverte par un réveil des Stenaysiens en fanfare dès 7 h 30, se déroula dans une chaleureuse ambiance.

MIDI



La Fédération des Sociétés musicales en deuil

M. André Sarzi, Président de la Fédération des Sociétés Musicales du Midi, nous annonce le décès, après une brève maladie, de son collaborateur et ami, M. André Moureaux.

M. Moureaux qui, dès son jeune âge, tâta un peu du violon, fut toujours un amateur de musique et principalement de musique d'harmonie. Lorsque, en 1948, sa nomination comme juge d'instance l'amena à Narbonne, il fréquenta les milieux musicaux et notamment la Lyre Narbonnaise qui, grâce à M. Rivet, venait de sortir de son profond sommeil. Il entra au Conseil d'Administration, en devint le Secrétaire Général, puis plus tard lorsque M. Rivet fut nommé comme Receveur des Finances à Montpellier, il en devint le Président actif jusqu'au jour et l'âge aidant, il fit valoir ses droits à la retraite ; il fut alors nommé Président honoraire, en 1969.

En 1957, M. René Peh, huissier de justice, qui était alors Vice-Président fédéral de la Fédération des Sociétés Musicales du Midi, décède et, au Congrès de Trèbes, en 1958, M. Moureaux est désigné comme Trésorier adjoint de la Fédération et M. Sarzi succède à M. Peh comme Vice-Président fédéral.

M. Moureaux a été toute sa vie durant un ardent défenseur de la Musique populaire d'amateurs et ses conseils d'homme de loi étaient très prisés au sein du Conseil d'Administration de la Fédération du Midi à laquelle il rendait de précieux services.

Ses obsèques ont eu lieu mardi 15 décembre, à 16 heures, à Argelès-sur-Mer où il passait, en compagnie de Mme Moureaux, une bonne retraite, ne s'occupant essentiellement que du dossier des « Assurances » que lui avait confié M. Sarzi, Président fédéral.

Le Conseil d'Administration et le Président ont assisté à ses obsèques qui ont eu lieu dans la plus stricte intimité. Avant la mise en place dans le caveau familial, M. Sarzi, Président fédéral a retracé la vie musicale et professionnelle de M. André Moureaux.

Son corps reposera désormais dans le caveau familial, dans cette terre catalane qu'il aimait tant.

La musique populaire perd aujourd'hui l'un de ses meilleurs défenseurs.

AUDE

Castelnaudary

Les Sans Soucis fêtent la Sainte-Cécile

Le samedi 21 novembre 1981, l'harmonie « Les Sans-Soucis » de Castelnaudary fêtaient la Sainte-Cécile, leur patronne mélomane, à l'occasion d'un grand repas, tenu à l'hostellerie Etienne sous la présidence de M. René Monier, Président, et de M. Bernard Grimaud, Directeur.

Avant cette réunion culinaire, les musiciens avaient défilé dans les rues de la ville, faisant suite à un remarquable concert tenu en l'église Saint-Jean, en compagnie de nombreux fidèles, venus pour écouter les plus belles œuvres du répertoire des Sans-Soucis. Ce fut à Labastide-d'Anjou que, plus de cent personnes musiciens, familles et amis réunis, entendaient bien faire honneur à l'excellent repas, préparé par le réputé Etienne. Avant, M. Monier, Président, avait fait observer une minute de silence en la mémoire des membres de la Société, disparus en cours d'année.

Parmi les personnalités, nous avons remarqué la présence de M. Cassabel, Maire de Castelnaudary, MM. Granel et Ilary, ses adjoints, Mme Chamrobert, directrice de l'hôpital, M. Coste, directeur du Réveil de Villefranche-de-Lauragais, M. Ourliac, de la Musique de Revel, M. Comminge, Vice-Président de la Fédération des Musiques de la Haute-Garonne, M. Magrini, inspecteur de police, L'Harmonie de Castelnaudary étant jumelée à la Fanfare d'Yvernon (Suisse), MM. Cherve et Muriset furent les invités d'honneur à cette manifestation musicale. Notons en passant que M. André Sarzi, ayant été invité ultérieurement par une Société musicale de l'Arège, ne put assister à cette prestation, ainsi que M. Miquel, Vice-Président fédéral et Président de l'U.D. de l'Aude.

A l'issue du repas, M. Monier, devait prendre la parole en rappelant que, étant président depuis le 1^{er} octobre, il se contenterait de présenter ses collaborateurs, ce qu'il fit avec beaucoup de souplesse. Nous remarquons en passant que MM. Jean-Pierre Barthes et Eric Cazavave, médailles d'or du Conservatoire de Toulouse dans la classe des cors, sont désignés comme sous-directeurs ; qu'il nous soit permis, en passant, de leur adresser nos sincères félicitations.

Relayant M. Monier, M. Cassabel, Maire, fit l'éloge de son harmonie, annonçant que si la Société coûtait tous les ans à la ville près de huit millions de centimes, la municipalité allait continuer son effort eu égard aux excellents résultats enregistrés. Ainsi peut-on déjà compter sur l'aide de la Mairie afin de faire l'acquisition d'un piano neuf d'une valeur de 15.000 F pour l'École de Musique de la ville.

Ensuite, M. Grimaud, le jeune et sympathique directeur, prit la parole pour évoquer les nombreuses prestations auxquelles a participé la société et plus particulièrement le 11 novembre en liaison avec la Légion Etrangère, et le spectacle donné en juin dernier dans la ville de Sète. M. Grimaud fit le vœu que, dans les mois à venir, les « Sans-Soucis » soient aussi riches en succès.

La Musique étant une grande famille, elle commence dès l'enfance. Avec la complicité de la Mairie et le bénévolat de certains membres, l'École de Musique fonctionne désormais à plein régime. En septembre dernier, ses nombreux élèves purent bénéficier d'un excellent enseignement dans les disciplines suivantes : solfège, dictée musicale, théorie musicale, flûte, clarinette, saxophone, cor, trombone, tuba, soit au total huit moniteurs pour 72 enfants.

La soirée se termina tard dans la nuit de novembre ; auparavant, au son d'un brillant orchestre, les danseurs de tous âges s'en donnèrent à cœur joie.

Après le concert, M. Sarzi et M. Pla, maire procédèrent à la distribution de médailles largement méritées. C'est ainsi que furent décorées pour cinq années de sociétariat les jeunes Hervé Barthe, trompette, J.-F. Gongora, trompette, F. Sune, trompette, Jean-Luc Prat, trompette, Bruno Riéra, flûte, Joël Velez, clarinette, Didier Laborda, clarinette, Rémy Vila, clarinette, Franc Izard, clarinette, MM. André Izard, médaille de bronze C.M.F., 34 ans de sociétariat ; J. Raynaud, médaille de bronze Fédération du Midi, 34 ans de Sociétariat ; M. F. Combes, médaille de bronze C.M.F. pour 56 ans de Sociétariat ; Henri Huillet, médaille d'argent de la C.M.F. pour 34 ans de Sociétariat ; R. Prats, médaille dorée de la C.M.F. pour 40 années de Sociétariat ; H. Dufour, médaille de vétérans pour 65 ans d'âge et 52 ans de Sociétariat ; MM. Camille Senty, Henri Brieu et Edmond Durban, médaille de vétérans avec étoile pour 70 ans d'âge et 56 années de Sociétariat. Félicitations de M. le Maire et M. Sarzi ainsi que de nombreux amis tandis que la blanquette de limoux pétillait dans les coupes bien pleines, se terminait ce brillant concert vers minuit où tout le monde se retirait enchanté de cette belle soirée de musique populaire donnée par notre Harmonie Républicaine.

Le banquet de la Sainte-Cécile a eu lieu le dimanche 13 décembre, dans un restaurant réputé de la région. C'est M. Jacques Miquel, Président de l'U.D. pour le département de l'Aude et chargé de mission par M. le Délégué régional de la Musique en Languedoc-Roussillon, qui remplaça M. Sarzi, Président fédéral, pris par d'autres considérations antérieures.

Coursan

Concert de la Sainte-Cécile de l'Harmonie Républicaine

Mercredi 9 décembre, l'Harmonie Républicaine de Coursan donnait son premier concert de l'année musicale 1981-1982. Il

• Suite page 20

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

• Suite de la page 19

fut aussi consacré à la patronne des musiciens, sainte Cécile. Il eut lieu dans la salle des fêtes de la Maison des Jeunes de Coursan.

Une salle bien garnie pour la circonstance, le contraire nous eut étonné, étant donné la grosse clientèle qui répond toujours présent lorsque l'harmonie se manifeste.

Parmi tous ces amis de la musique, nous avons pu remarquer en premier plan, M. Gilbert Pla, Maire et Conseiller Général avec, à ses côtés, une grosse partie du Conseil Municipal; M. André Sarzi, directeur honoraire de l'Harmonie, Président de la Fédération des Sociétés Musicales du Midi et Madame, M. Emile Capman, Directeur de la Lyre Narbonnaise et de l'U.M. Ouveillanaise, M. P. Marty, Maire de Salles-d'Aude et Madame, M. Cabazan, curé doyen de la paroisse avec son chœur de chant, Mme Balaye, Présidente de l'Art Musical Sallois, et d'autres encore que nous oublions peut-être, Présidents de Sociétés sportives et culturelles de la cité qui voudront bien nous excuser de ne pas citer leurs noms, mais qui, par leur présence avaient tenu à manifester leur sympathie à cette phalange de musiciens, Coursannais d'origine.

M. Raymond Gianet, avec sa bonhomie habituelle, avait tenu à remercier les auditeurs par leur présence à ce concert, durant sa péroraison il fit l'éloge de notre regretté ami Louis Nougues, disparu il y a quinze jours à peine, il demanda à l'auditoire une minute de silence pour celui qui fut durant longtemps clarinette solo et Président de l'Harmonie de 1921 à 1943.

Ce fut, comme d'habitude au tour de M. Henri Huillet, clarinette solo, qui prit à son tour le micro pour présenter le concert; il le fit avec sa verve coutumière et commença par présenter le nouveau Directeur, M. Calvé, biterrois d'origine, qui tenait sa place au pupitre des basses du temps de M. Sarzi et le concert débuta par une marche de Signard: « Le Cimbre ». Vint ensuite une belle ouverture, « Messor », du compositeur narbonnais Andréu, « la Marche de l'Emir » de Luigini, « la Valse de l'Empereur » de Strauss, « Mini-Boggle », jazz, « Francisco Alegre » pasodoble de Quiroga, Stormy Weather, jazz, et les « Yeux de Muchachos » pasodoble, qui fut bissé par l'assistance avide de Corridas.

Durant l'entracte eut lieu un intermède musical consacré au trois plus jeunes musiciens de l'orchestre.

Tout d'abord, interprété par les jeunes Gianet Marc et Gras Daniel, sur leur saxophone alto, un joli duo de Letellier, tandis que Mlle Laurence Fraisse, élève au conservatoire de Perpignan, joua sur sa flûte « Thème et variations » de Devienne. A noter que ces jeunes éléments, issus de l'Ecole de musique de Coursan, qui ne connaissent pas le « trac » sont à peine âgés de 11 et 12 ans. Toute la salle leur réserva un tonnerre d'applaudissements bien mérités. Nos félicitations vont également à leurs dévoués professeurs bénévoles, MM. Fraisse, pour le saxophone, et Durban, pour la flûte.

AVEYRON

Intense activité musicale dans le Sud-Aveyron

L'Harmonie millavoise et la Lyre Sainte-Africaine, regroupées dans l'Harmonie du Sud-Aveyron, sous la direction de M. René Rieux, ont dignement fêté Sainte-Cécile, tout au long de la fin novembre.

Le vendredi 20, à la Maison du peuple de Millau, un grand concert réunissait toutes les sociétés musicales de la ville: Chorale Emma-Calvé, Accordéon-Club, Elan Millavois et Harmonie Millavoise se produisaient tour à tour, face à une salle abondamment garnie. Au programme de l'Harmonie Millavoise: « Les Saltimbanques » de L. Ganne; « Les Yeux Noirs », fantaisie de Menichetti sur un thème slave; « A travers nos provinces », fantaisie folklorique; et en commun avec l'Elan Millavois, « 2 pas redoublés », « Roncevaux » et « Sans peur ».

Le samedi 21, à Saint-Martin-de-Millau, le dimanche 22 en la Collégiale de Saint-Affrique, les deux sociétés animaient une messe en l'honneur de sainte Cécile avec l'interprétation de Haendel, « Cérémonial », suite de cinq morceaux se terminant par le final de « Water Music ». La qualité de l'interprétation amenait même les fidèles à applaudir les musiciens à l'issue de la cérémonie.

Un excellent repas au restaurant « Le Rascalat » d'Aguessac permettait aux deux sociétés de resserrer des liens d'amitié déjà très forts. Une soirée qui finit tard et en musique bien sûr...

Enfin, le 29 novembre, à la Salle des Fêtes de Saint-Affrique, un nombreux public suivait le concert donné par les deux sociétés, reprenant les morceaux joués à Millau plus: « Cincinatti », marche américaine, « Banco pour Mireille Mathieu » et « Rétro-Succès », fantaisie sur des chansons d'Edith Piaf.

A l'issue de cette manifestation, la médaille des Arts et Lettres était remise au directeur des deux formations, M. René Rieux, par le député du Sud-Aveyron, en présence des autorités locales, des musiciens, de leurs familles et amis.

Un sympathique vin d'honneur clôturait cette cérémonie et cette quinzaine d'intense activité musicale au service de la musique dans le Sud-Aveyron.

GARD

La Grand Combe

Compte rendu et vie d'une société de Musique en pays minier

L'année musicale de notre société a commencé par l'Assemblée Générale Statutaire du 23 octobre 1981. Réunion auquel s'était joint M. Platon, conseiller municipal aux Affaires Culturelles, représentant M. Languier, Maire de La Grand Combe, absent. Notre Président nous, parle du Congrès-Festival de Musique du 17 mai, qui a été une réussite pour les différentes sociétés qui y ont participé, ainsi que pour notre ville qui n'avait vu et entendu, depuis bien longtemps, un nombre aussi important de phalanges musicales.

Le dimanche 25 octobre, s'est déroulé, en notre salle de musique, pour la deuxième fois de l'année, la réunion départementale des sociétés musicales du Gard, qui s'est déroulée normalement avec la présence de nombreux responsables des différentes sociétés du Haut-Gard; car, précédemment, la région Nimoise avait connu une réunion semblable.

Nous avons eu la réunion du Conseil d'Administration de notre Harmonie Municipale le 13 novembre, pour prendre des décisions de fonctionnement et pour prévoir la remise de médailles, lors de notre fête annuelle de la Sainte-Cécile.

La Sainte-Cécile s'est déroulée le dimanche 22 novembre par une messe en notre église, ainsi que par notre banquet traditionnel, qui s'est déroulé dans un restaurant gastronomique, près de chez nous.

Notre Président Roussel nous a souhaité la bienvenue et nous remercie de notre présence à ce banquet; il excuse le Maire absent, et remercie M. Platon de sa présence, et fait l'apogée de notre belle phalange musicale, au sein de laquelle il règne un excellent esprit; il souligne l'enseignement dispensé à l'école de musique qui, cette année, vient de fournir huit nouveaux jeunes musiciens, incorporés désormais dans les rangs de l'Harmonie, et il adresse ses vifs remerciements à la municipalité de La Grand Combe pour l'aide efficace qu'elle a apportée à l'organisation du congrès et du festival de Musique du mois de mai dernier. Puis, il évoqua les diverses sorties de l'Harmonie qui a assuré treize services, dont quatre concerts, tous marqués par le succès. Il rendit hommage à l'amicale des musiciens pour l'aide efficace qu'elle apporte, ainsi qu'à M. Joseph Naro, pour le travail sérieux qu'il accompli, pour son dévouement et sa grande compétence.

C'est au tour de M. Platon, responsables des Affaires Culturelles et représentant M. le Maire, de nous faire part de son admiration pour notre musique et de notre ville.

Pour sa part M. Joseph Naro, Chef de musique, après avoir adressé une gerbe de remerciements à tous ceux qui l'aident dans sa tâche et qui concourent à la bonne marche de l'Harmonie, se plut à mettre l'accent sur la collaboration qui s'est manifestée cette année entre les musiciens et la chorale dirigée avec compétence par notre ami André Salles. Il rendit un hommage particulier à son ami personnel, le Président Fédéral, M. Sarzi, qui s'est déclaré fort satisfait de la tenue du congrès et du festival de musique des 16 et 17 mai derniers. Il dit ensuite sa joie de voir fonctionner de manière plus que satisfaisante l'école de musique qui est le réservoir naturel de l'Harmonie, et il rendit un hommage particulier au Président André Roussel, qui se dévoue sans relâche au service de tous.

Puis se fut la remise des médailles par M. Jean Platon pour les huit récipiendaires musiciens, six médailles en tant que vétérans de notre société et deux médailles en récompense du mérite musical pour l'éducation des élèves musiciens.

Et c'est par des flons-flons joyeux que jeunes et moins jeunes ont terminé cette fête.

Dans le cadre de la randonnée des services et concerts, assurés par notre Harmonie, nous pouvons citer le concert effectué le 28 novembre, à Gardanne; dont les œuvres interprétées et les morceaux joués ont été judicieusement choisis. Il est à noter les belles prestations de nos chanteurs musiciens, André Mosméjean et Renault Klébert, qui ont fait le plaisir du public mélomane présent à ce concert.

HERAULT

Béziers

Fête de la Sainte-Cécile à l'Harmonie Fanfare du 54^e D.M.T.

C'est le jeudi 3 décembre 1981 que l'Harmonie Fanfare du 54^e, que dirige le Capitaine Azas, fêta pour la première fois la Fête de la Sainte-Cécile.

C'est le Lieutenant-Colonel Castanier, Commandant le C/M qui accueillait ses invités: MM. A. Sarzi, Président de la Fédération Musicale du Midi accompagné de R. Portes, Secrétaire Général; Lucien Michamp, Trésorier Général; André Galy, Vice-Président de l'Hérault. Cl. Linon, responsable musical des Sociétés de l'Hérault s'était excusé. M. Léon Collet, ancien chef de musique militaire assistait également à cette fête. Cette manifestation musicale était placée sous la Présidence du Général Planchon, Commandant la 54^e D/M/T représenté par le Lieutenant-Colonel Huguenaut et le Lieutenant-Colonel Léonard. Avant que ne commence le concert, le Capitaine Azas présentait l'activité de la Musique du 54^e pendant l'année écoulée en ces termes:

La Sainte-Cécile, fête des musiciens, est l'occasion d'un rassemblement annuel pour tous les membres d'une société musicale. Après un concert traditionnel, un banquet souvent bien arrosé se termine par de longs discours qui bercent alors les somnolences. Aussi mon propos s'efforcera d'être bref et de capter votre attention encore vivace sur trois questions essentielles. Pourquoi une musique militaire? Quel est le bilan réalisé pour l'année 1981, et quelle est la part de tous ici présents dans l'existence et le bon fonctionnement de cette musique de la 54^e Division Militaire? (Discours du Capitaine Azas.)

Notre mission est double; au sein de la collectivité militaire une musique participe au cérémonial qui marque les étapes importantes de la vie du soldat et des régiments. Elle anime et rythme la vie de nos quartiers. C'est ici tout d'abord une mission d'animation. A l'extérieur, cette phalange musicale apparaît à la nation comme une vitrine de l'armée. C'est là ensuite notre mission de représentation.

Pour cette année qui s'achève, notre formation totalise à son bilan 112 prestations et a parcouru près de 21.000 km. Par ailleurs, d'autres résultats sont aussi à mentionner: une coupe remportée au Festival de la Grand Combe, le 17 mai. Au palmarès des Conservatoires de Région de Toulouse, une médaille d'Or au saxophone pour le soldat Olivieri, du contingent 80/08, et à Montpellier, une autre médaille d'Or pour le soldat Jorand 80/01, en classe de percussion. Nos gradés aussi sont allés aux résultats. Les sergents Veehee et Dubois ont obtenus récemment le Certificat technique du 2^e degré musique, option Harmonie. Ce bilan a été possible parce que cette musique existe et fonctionne. Elle existe parce qu'elle a des prestations à assurer et que l'Etat-Major de la 54^e D/M., à la tête duquel le Général Planchon, représenté par le Lieutenant-Colonel Huguenin veille particulièrement à son emploi. Elle existe aussi parce que le Lieutenant-Colonel Léonard et les services de la Compagnie divisionnaire nous administrent et que le Lieutenant-Colonel Catanier, les personnels civils et militaires du Centre Mobilisateur 96, à Béziers nous ont physiquement et matériellement pris en charge. Cette musique fonctionne grâce à un recrutement local parmi les sociétés musicales du midi qui forment les musiciens dont nous avons besoin. A M. Sarzi Président Fédéral; M. R. Portes, Secrétaire Général; M. A. Galy, Vice-Président; M. L. Michamp, Trésorier-Général et à M. Hébrard, de l'Union Musicale de Gignac, beaucoup de nos jeunes musiciens doivent une affectation à la musique de la 54^e D/M/T. A tous nos invités, j'adresse mes remerciements les plus cordiaux pour l'honneur et l'amitié qu'ils nous font par leur présence, pour l'aide et la compréhension qu'ils apportent à ma mission. Quant à vous, mes chers gradés, mes chers musiciens, je vous félicite d'avoir investi dans la pratique musicale vos efforts et vos loisirs et je

vous remercie du fond du cœur du talent que vous avez manifesté lors de chaque prestation. A tous, je souhaite une joyeuse Sainte-Cécile.

Le concert, placé sous la direction de l'Adjudant P. Aubert, sous-chef, et la batterie fanfare sous la direction du Sergent Lahune, les musiciens interprétaient:

« Primero Torero », de R. Martin; « Marche d'Alceste », de G.-W. Glück; « la Sicilienne », F. Pergolèse, à la guitare J.-M. Vallot, flûte P. Guillery, hautbois C. Jaume; deux pièces anonymes du XVI^e siècle; « la Veillée de l'Ange-Gardienn », quatuor de saxophone, avec MM. T. Méallier, H. Christin, S. Collonge, J.-L. Doléac. « Sonate », de J. Torelli, hautbois C. Jaume, flûte P. Guillery, saxo baryton J.-L. Doléac; « Sarabanda », de G. Boismortier; « Trumpet Tune », de J. Purcell, et « le Jour le plus long », Paul Anka; ensemble de cuivres J.-P. Mouton, H. Thomas, D. Hebrard, P. Bène, M. Cahuzac, P. Besson. Ce concert fut très applaudi par tous les invités, dont quelques uns étaient venus de l'extérieur. Ce concert fut suivi d'un apéritif d'honneur. Au cours du repos amical préparé par les musiciens ou une ambiance musicale n'a cessé de régner. Le Lieutenant-Colonel Castanier a félicité tous ceux qui avaient préparé ce repas et pris à part à l'organisation de cette Fête. Il format le vœu que l'an prochain la Sainte-Cécile se déroule dans les mêmes conditions et la même ambiance. Le Président Fédéral, André Sarzi, remercia le Colonel Castanier de l'avoir invité, ainsi que les Membres de la Fédération de l'Hérault et cette fête.

C'est dans la joie et les chansons que tous les invités se retirèrent en disant « au revoir et à 1982 ».

R. PORTES.

NORMANDIE

— Vendredi 29 janvier, Evreux, Théâtre (20 h 45): Récital de Piano, Dominique Ponty Ailroi.

— Vendredi 29 janvier (19 h 30).

— Dimanche 31 janvier (14 h 30), Rouen, Théâtre des Arts: La Walkyrie, Richard Wagner.

— Evreux, Théâtre (17 h 30): Orchestre d'Harmonie d'Evreux.

— Samedi 6 février, Caen, Théâtre Municipal (20 h 30): Così Fan Tutte, W.A. Mozart.

— Vendredi 5 février (20 h 30).

— Samedi 6 février (20 h 30).

— Dimanche 7 février (14 h 30), Rouen, Théâtre des Arts: Passionnement, André Messager.

— Dimanche 7 février (17 heures), Rouen, Espace Duchamp-Villon: Concert contemporain.

— Lundi 8 février, Evreux, Théâtre (21 heures): Récital avec Daniel Marillier, contrebasse, Evelyne Lombard, piano.

— Vendredi 12 février (20 h 30).

— Dimanche 14 février (14 h 30), Rouen, Théâtre des Arts: La Vie de Bohème, Puccini.

— Dimanche 28 février, Caen, Théâtre Municipal (17 h 30): Orchestre de Chambre de Caen. Solistes: Catherine Collard, pianiste et Jacques Ripoche, violoncelliste.

— Rouen, Théâtre des Arts (14 h 30): Spectacle de Ballets.

— Dimanche 7 février, Lisieux, Ecole de Musique (9 h 30): Journée des Animateurs de Chorales et des Choristes.

— Dimanche 7 mars, Lisieux, Ecole de Musique (9 h 30): Prix Marcel-Petit et Challenge Emile Clénisse.

MANCHE

Saint-Lô

L'Harmonie municipale fête Sainte-Cécile

« C'est fou, Madame, comme le temps passe... (air connu).

Mais oui, nous voici revenus à ce premier et habituel concert de la saison musicale qui correspond, en ce dimanche 6 décembre, à la Célébration par l'Harmonie Municipale, « la Vieille Dame », de la Fête de Sainte-Cécile.

En préparation depuis la rentrée et malgré le travail fourni sous la baguette de Pascal de Saint-Jores, tout était-il au point? Tout allait-il plaire? Le verdict appartenait aux spectateurs que l'on souhaitait comme toujours très nombreux.

Mais, le Concert n'est donné que l'après-midi et, respectant la tradition, la Société participait à 11 h 30, en l'Eglise Sainte-Croix, à la messe dominicale au

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

cours de laquelle elle recevait les premiers et chauds applaudissements.

A 16 heures, le Théâtre Roger-Ferdinand, bien que garni, n'avait pas fait le plein habituel, concurrencé par une manifestation sportive scolaire comprenant des épreuves de classement. Mais, ne dit-on pas que les absents, même forcés, ont toujours tort.

En effet, peut-être influencé par un séjour à Toucy cet été, le chef avait programmé pour ce concert un maximum d'œuvres créées spécialement pour les orchestres d'harmonie.

Pour commencer, « Ouverture en Ut », œuvre d'un Normand du 18^e, orchestrée par D. Dondeyne. Charles Simon Catel, élève de Gossec, après avoir composé des œuvres de circonstance pendant la période révolutionnaire, participa activement à la création de ce qui est devenu le Conservatoire National Supérieur de Paris.

Pour continuer, une petite pièce pour orgue, orchestrée par Pascal de Saint-Jores, « En Toi est la Joie », de J.-S. Bach.

Et la première partie s'achevait avec un gros morceau, à savoir la « Marche Slave », de Tchaikowsky, œuvre difficile et assez longue orchestrée par F. Rogister. Saluée par une salve d'applaudissements, elle confirmait que le travail avait été bien préparé.

A la reprise, M. Mignon, adjoint, représentant M. le Maire de Saint-Lô, absent, après avoir remercié les personnes présentes et fait remarquer en souriant que l'Harmonie, ce n'était pas seulement « La Marseillaise » et les pas redoublés des manifestations, mais aussi les œuvres de grands compositeurs, procédait à une remise de récompenses.

— une Médaille d'Or de la C.M.F. à M. Michel Eude ;

— une Médaille d'Or de la F.M.N. à MM. Emile Lemagnen, Emile Levallois, Jean Bonsergent et Claude Moitreaux ;

— une Médaille de Bronze de la C.M.F. à M. Claude Nicolle ;

— une Etoile d'Argent à M. Pascal de Saint-Jores et Mlle Sylvie Manautines.

Par ailleurs, Mlle Sandrine Bronchain, membre de l'Harmonie Municipale au pupitre des clarinettes, recevait le « Prix Roger-Mayeur », du nom du fondateur de l'Ecole de Musique, pour avoir obtenu les meilleurs résultats aux examens de fin d'année scolaire dans cet établissement.

Cette deuxième partie, entièrement écrite pour les orchestres d'harmonie, comportait d'abord l'« Ouverture Triomphale » de Serge Lancen, un compositeur souvent joué par la Société.

Venait ensuite « Sérénade », une pièce courte, de D. Dondeyne.

Pour continuer, la reprise d'une œuvre jouée il y a plusieurs années, « Au Pays Lorrain », de G. Balay.

C'est avec D. Dondeyne et son œuvre « Nuances » que devait se terminer ce Concert. Le titre on le retrouve dans l'exécution. Peut-être a-t-on été un peu surpris, mais c'est beau.

Toute cette partie était très chaleureusement applaudie par un public à qui était donné, avec plaisir, le « bis » qu'il réclamait.

La journée n'était pas terminée pour les musiciens qui se retrouvaient avec leurs amis autour du magnifique buffet dressé au Foyer-bar du Théâtre. Les agapes joyeuses se poursuivaient jusqu'à une heure très raisonnable, les deux tiers des membres de la Société étant scolarisés.

En résumé, ce fut une bonne et belle journée.

Au moment où cet article est écrit, les répétitions ont repris pour un Concert sur le thème de Noël avec les Chorales de l'Ecole Municipale de Musique, le Jeudi 17 Décembre, en l'Eglise Notre-Dame de Saint-Lô.

CALVADOS

Vire

La Sainte-Cécile à la musique municipale

Selon la coutume, la Musique Municipale de Vire a célébré la Sainte Cécile en deux parties.

D'abord, le dimanche 15 novembre, à 18 heures, ce fut le traditionnel concert populaire et gratuit où, devant un nombreux public, les musiciens interprétèrent le programme suivant :

1. — Colonel Bogey March, de Kenneth Alford, sous la direction de M. Thierry Delecourt, sous-chef de la Musique.

2. — 1^{er} Mouvement de la Symphonie Inachevée, de Franz Schubert, dans la transcription pour harmonie de H. Fernand.

3. — Espana. Suite de valse de Waldteufel sur la rapsodie de Chabrier.

4. — Extrait du Final de la Symphonie du « Nouveau Monde » de Dvorak, dans un arrangement pour harmonie de Harold Walter.

Ces trois œuvres étaient dirigées par M. Roger Delsarte, chef de la Musique.

Un court entracte permit à M. Moru, nouveau Président de la Musique Municipale, de remercier les personnalités présentes ainsi que le nombreux public, de rappeler les activités de la Société au cours de l'année et de souligner le travail et les bons résultats des musiciens et des élèves de l'Ecole de Musique. M. Limbasse, conseiller municipal, représentant M. le Maire, adressa ses compliments à tous, félicitant les responsables et les membres actifs de la Société, en leur renouvelant l'assurance de l'appui sans réserve de la Municipalité.

Le concert se poursuit par :

5. — Beat and Sweet, jazz suite de Max Leemann, sous la direction de M. Delecourt, sous-chef.

6. — La Vie Parisienne, fantaisie par H. Fernand, sur les motifs de l'opéra-bouffe de Jacques Offenbach.

7. — Ballad for Band, fantaisie jazz d'André Waignen.

8. — The way in, pas redoublé avec tambours et clairons de Roland Cardon.

Ces morceaux sous la direction de M. Delsarte, chef.

La seconde partie eut lieu le dimanche suivant, 22 novembre. L'harmonie se faisait entendre à la grande messe de la paroisse de Neuville, où elle exécutait la messe de Haendel.

Puis, vers 13 heures, les musiciens et leurs épouses ainsi que les personnalités invitées, se retrouvaient réunis, salle Polinière, pour le traditionnel repas servi par M. Le Bachelet, traiteur. Les musiciens se trouvaient réunis par petites tables, au hasard de l'âge ou des affinités, tandis que les personnalités avaient pris place à la table d'honneur. Parmi ces dernières, le Docteur Taylor, premier adjoint, représentait M. Olivier Stirn, député-maire. M. Chotard, sous-préfet, retenu par une autre réunion, vint le rejoindre au cours du déjeuner. Au cours du repas, après une allocution de M. Moru, président, l'un et l'autre prirent la parole pour redire tout le bien qu'ils pensaient du concert du dimanche précédent, des musiciens, de leurs chefs, des professeurs de l'Ecole de Musique et se réjouir de constater, une fois de plus, que la Ville de Vire possédait une Musique Municipale qui lui faisait honneur.

Puis, M. le sous-préfet eut le plaisir de remettre les récompenses suivantes :

Sainte Cécile 1981 distinctions aux musiciens ministère de la Culture et de la Communication Médaille des Sociétés Musicales ET Chorales

— M. Jean Coffinier, Saxophone, 22 Ans de Services.

— M. Xavier de Panthou, Basse, 21 Ans de Services.

— M. André Dousse, Basse, 21 Ans de Services.

— Mlle Michèle Blais, Clarinette, 20 ans de Services.

Confederation Musicale de France Médaille d'Honneur des Vétérans avec Palme

M. François-Charles Pique, 50 ans d'activité dans les Sociétés Musicales.

Bref, une agréable journée pour les Musiciens de la Vieille « Cipale ».

• Suite page 22

La Confédération Musicale de France fait un effort constant pour vous donner un très beau journal. Nous vous demandons de souscrire un abonnement, d'abonner vos amis. Vous bénéficiez ainsi des magnifiques articles que nous publions à votre intention.

NOUVEAU
pour
SAXO ALTO et SOPRANO
SAXO TENOR et
CLARINETTE BASSE
et toujours pour clarinette Sib & Mib



le porte-anches pocket Vandoren une note pratique qui manquait à la musique

Toute une gamme d'avantages, étudiée par des musiciens pour des musiciens :

① Moins encombrant qu'un cahier de papier à cigarettes 75 x 35 mm - épaisseur 8 mm, poids 10 g. Au concert, en défilé, au cours, en déplacement...

Bref quand l'instrumentiste ne peut pas avoir tout un attirail près de lui, 4 anches sélectionnées à glisser dans une poche.

② Table rainée pour assurer le séchage de la table de l'anche.

③ Capot ouvert à l'extrémité pour le séchage de la palette et la sécurité ; protection parfaite du bout de l'anche (La palette d'une anche trop enfoncée par erreur n'est pas écrasée ; il suffit de la remettre en place).

④ Anche en place ou sortie d'un coup de pouce.

Anneau de fixation en caoutchouc rond qui roule sur la palette de l'anche sans altérer les fibres.

Les anches restent en place et sont protégées même en cas de chute accidentelle du porte-anches.

⑤ Double-face pour tenir moins de place avec une face marquée Vandoren et une face lisse pour mieux repérer les anches qui sont dedans : par exemple : deux anches faciles, face marquée et deux anches « tenues » de l'autre, etc...

Vandoren
la qualité du son

56, rue Lepic - 75018 Paris - France - tél. (01) 257.94.40

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

• Suite de la page 21

SEINE-MARITIME

Deville-les-Rouen

Bon départ pour la saison musicale de l'orchestre symphonique

Le samedi 14 novembre 1981, au Centre Culturel Voltaire, l'O.S.D. offrait sa première soirée musicale de la saison, sous la Présidence de M. Michel Cozette, Maire de Deville, entouré de plusieurs conseillers municipaux. Le programme débutait par la marche des chanteurs extraits de « Tannhäuser » de Richard Wagner, sous la baguette de Maurice Métayer, Directeur Honoraire.

Le programme se poursuivait sous la Direction de Rémy Métayer avec la très plaisante Symphonie n° 39 en mi bémol de Mozart, comprenant les 4 mouvements suivants : Adagio,

OISE

Chambly-Moulin-Neuf Sainte-Cécile de l'Harmonie

Les membres de l'Harmonie ont honoré avec éclat leur patronne en débutant cette belle manifestation par leur participation à l'office religieux.

C'est ainsi qu'au cours de la messe célébrée en l'honneur de sainte Cécile, les musiciens de cette excellente phalange placée sous la baguette de son dynamique directeur Albert Bruxelles ont interprété avec brio : « l'Adagio » et « l'Andantino » de Mozart, « Symphonie pour les soupers du Roi » de M.-R. de la Lande pour terminer par la « Marche Consulaire de Marengo ».

Au cours de l'office, dans un ensemble parfait, la chorale de l'Eglise se produisit à deux reprises avec l'Harmonie.

Puis tous les sociétaires ainsi que les invités et les personnalités parmi lesquelles on remarquait MM. Jean Neumann, Président de la Fédération Musicale de l'Oise, et le Maire de Chambly, se retrouvèrent dans la salle des Fêtes pour le traditionnel banquet.

Avant le repas, l'Harmonie interpréta quelques morceaux de son répertoire à la grande satisfaction de tous.

A l'issue du banquet, le président de l'Harmonie félicita tous les exécutants et remercia le Président fédéral d'avoir bien voulu honorer de sa présence cette fête de Sainte-Cécile.

Le Président Neumann adressa ses vives félicitations aux musiciennes et musiciens de la société pour la très bonne prestation qu'ils ont donnée à l'occasion de la messe, démontrant leur remarquable niveau musical.

Il ne cacha pas sa satisfaction de voir de nombreux jeunes aux pupitres issus de l'Ecole de Musique dont les nombreux élèves permettent d'entrevoir l'avenir de la société avec optimisme.

Il félicita le chef Albert Bruxelles pour son dévouement ainsi que pour son sens de direction, éléments qui permettent un résultat très positif pour la société.

M. Neumann termina en adressant ses remerciements à la Municipalité de Chambly pour le soutien qu'elle apporte à l'Harmonie.

Et c'est dans une joyeuse ambiance que s'acheva cette Sainte-Cécile.

Thourotte

L'Harmonie Municipale a fêté avec éclat la Sainte-Cécile

Les quelques 70 musiciens de l'Harmonie municipale ont honoré avec brio leur Sainte Patronne.

C'est par l'office religieux célébré à la mémoire des sociétaires disparus que débuta cette belle manifestation musicale.

Au cours de la messe, l'Harmonie placée sous la baguette de son dynamique et dévoué directeur Maurice Frazier s'est produite à plusieurs reprises.

C'est ainsi que l'on entendit La Marche Solennelle de Beethoven, l'Air du 1^{er} acte de Tannhäuser, un extrait de Così fan tutte de Mozart, la Marche Solennelle de Saint-Saëns.

L'interprétation de ces morceaux fit ressortir les excellentes qualités musicales de cette société ?

Après la messe, les musiciennes et musiciens par un défilé remarquable se rendirent au Monument aux Morts pour y déposer une gerbe et se recueillir à la mémoire de ceux qui appartenaient à cette société et qui ne sont plus.

tères de la ville pour se terminer à l'Hôtel de Ville.

Dans la grande salle eut lieu une bien agréable cérémonie qui avait pour but de décerner plusieurs récompenses.

Plusieurs personnalités assistaient à cette manifestation, MM. René Florian, député et Conseiller Général ; Jean Neumann, Président de la Fédération Musicale de l'Oise ; Marc Morel, Vice-Président de la Fédération ; Pierre Baujoïn, Maire de Thourotte ; Jean Rochet, Président de l'Harmonie, plusieurs Conseillers Municipaux.

Tout d'abord, des diplômés de l'Ecole de Musique, puis trente élèves reçurent des diplômes de la Fédération sanctionnant les examens fédéraux et sept membres de la société se virent décerner des diplômes et Médailles de la F.M.O. et C.M.F.

Après cette remise de récompenses, M. Neumann félicita les élèves et les décorés et plus particulièrement M. Wallez, professeur responsable de l'Ecole de Musique qui compte quatre-vingt-dix élèves, ainsi que les professeurs qui assurent l'éducation musicale en faisant ressortir les très bons résultats obtenus qui sont tout à l'honneur des enseignants et des élèves.

Le président fédéral renouvela au Conseiller Général ses remerciements pour l'aide accordée par l'Assemblée Départementale aux écoles de musique des sociétés fédérées.

M. Florian, ne cacha pas sa satisfaction de se trouver parmi tous les membres de l'Harmonie auxquels il adressa ses félicitations et assura le Président Neumann du soutien du Conseil Général en faveur de l'enseignement musical dispensé par la Fédération Musicale de l'Oise dont les résultats sont méritoires.

Un vin d'honneur offert par la municipalité clôtura cette cérémonie qui avait été honorée par de nombreuses personnes.

Puis ce fut le traditionnel banquet auquel participèrent près de cent cinquante convives.

Une très sympathique et agréable ambiance ne cessa de régner tout au long du repas ainsi qu'après, puisque c'est par la danse que se termina cette Sainte-Cécile.

Au cours du banquet, MM. Jean Rochet, Maurice Frazier, Directeur, Pierre Bauloin et Jean Neumann prirent tout à tour la parole.

Le Président Départementale ne cacha pas sa satisfaction pour l'excellente prestation qu'avait donné l'Harmonie au cours de l'office religieux, démontrant les remarquables connaissances musicales et instrumentales de cette formation qui fait honneur à la musique et à la Fédération.

Il manifesta son enthousiasme aux jeunes musiciennes et musiciens qui sanctionnaient par leur participation musicale leur très bon niveau d'instruction musicale et instrumentale, résultats obtenus également par le très bon encadrement des « aînés ».

Il remercia la Municipalité de Thourotte pour l'effort accru en faveur de son Harmonie et dont les résultats sont une récompense digne d'éloges dont les élus locaux ainsi que toute la population peuvent être fiers.

Puis, pour clôturer, le Président Neumann félicita Maurice Frazier, directeur, ses adjoints, ainsi que M. Wallez pour leur dévouement à la cause de la musique.

SUD-EST

DROME

Union des Sociétés Musicales de la Drôme

C'est à Bourg-de-Péage, en sa très belle et spacieuse salle des fêtes « Jean-Cocteau », que s'est déroulé, dimanche 11 octobre 1981, l'Assemblée Générale de l'Union des sociétés musicales de la Drôme.

Cinquante-deux sociétés sur cinquante-cinq, représentées par leurs délégués, avaient répondu à l'invitation du Comité directeur.

Devant une importante tribune de personnalités locales et Départementales parmi lesquelles : M. Jean-Claude Fonta, directeur de Cabinet, représentant M. le Préfet ; M. André Brunet, Député de la 3^e circonscription de la Drôme, Maire de Saint-Sorlin-en-Valloire et Président de l'Union Départementale ; M. Henri Durand, Conseiller Général et Maire de Bourg-de-Péage ; les responsables du nouveau Groupement qui s'appellera « Fédération Musicale de la Région Rhône-Alpes » : M. Maurice Adam, Président ; M. André

Véttard, Vice-Président ; M. Paul Weinborn, secrétaire général, ainsi que M. Robert Combaz, Comité Technique Fédéral, la séance de travail était ouverte par le Président André Brunet entouré des Membres du Bureau de l'Union. Il remerciait M. André Boulet, dynamique Président de l'Harmonie de Bourg-de-Péage, organisatrice de cette Assemblée Générale, les Membres présents, et excusait certaines personnalités qui n'avaient pu se déplacer.

Rapports moraux et bilans financiers justifiaient l'importance d'une activité dynamisée par le Président Brunet, secondé par Mme Blache, secrétaire générale, et du trésorier M. Coste Joël. Le rapport des commissaires aux comptes : MM. Maurice Serre et Daniel Ribes, soulignaient une comptabilité compétente et sérieuse. Election au Comité d'Administration 1982. Sont élus ou réélus : MM. André Brunet, Delporte-Fontaine, André Boulet, Serre Maurice, Blache Maurice, André Robin, Paul Abisset, Philippe Longueville, Milles Yvette Gaillard, Edwige Jacquet. Création d'un demi-poste en qualité d'animatrice de l'Union pour Mme Blache, accordé à l'unanimité. Pas question de faire du sur place, mais de se réunir aux réunions de Printemps le 7 février 1982 à Beaumont-Monteux, pour les sociétés Zone-Nord, et le 14 février 1982 à Montélimar, regroupant les sociétés Zone-Sud. Prochaine Assemblée Générale dimanche 17 octobre 1982 à Romans. Remerciements à M. Maurice Vernet, Président adjoint de l'U.S.M. de l'Ardèche, d'avoir bien voulu déplacer la date de son Assemblée Générale 1982. Le Concert Départemental donné comme l'an passé, dans les jardins de la Préfecture, aura lieu cette année, pendant la session de juin du Conseil Général de la Drôme. Toutes les sociétés musicales y participeront. Il sera dirigé par M. Paul Fromin, directeur de l'Harmonie Romaniase, et professeur au Conservatoire de Romans.

La tâche du Comité Technique devenant de plus en plus importante, trois responsables de commissions sont nommés : M. Pierre Delorme, responsable de la coordination entre les sociétés musicales ; M. Roger Lapassa, responsable des examens, et M. Roland Périn, responsable des stages Départementaux.

Examens : les niveaux intermédiaires se déroulant au sein des sociétés, trois cents élèves ont cependant présenté les examens Fédéraux en 1981, mais soulignait M. Lapassa, « il y a encore trop d'absentisme ». Un appel au sérieux est demandé à tous.

Satisfaction au niveau des stages. M. Roland Périn prenait ensuite la parole : cent vingt jeunes musiciens ont été réunis pendant les trois stages qui se déroulaient aux vacances de Pâques et au mois d'août 1981. Ces stages seront reconduits en 1982 :

— du 4 au 14 avril 1982 : stage niveau Préparatoire ;

— du 1^{er} au 14 août 1982 : stage niveau Préparatoire, travail parallèle avec le stage Fédéral, option monitorat ;

— du 16 au 29 août 1982 : stage niveau Elémentaire.

Les bons résultats tant au point de vue travail qu'au point de vue ambiance amicale des deux stages Préparatoire et monitorat Fédéral ont obtenu leur reconduction à l'unanimité. Le souhait du Comité Technique Fédéral était donc réalisé. Une condition importante était rappelée par le Président Brunet : le volontariat, afin de tirer le maximum de cet enseignement qui coûte très cher : un budget de 10 millions de centimes est nécessaire au fonctionnement de ces stages. Après avoir remercié et félicité tous les moniteurs des stages Départementaux, M. Robert Combaz, responsable des stages au sein de la Fédération du Sud-Est, et Directeur depuis plusieurs années des stages Elémentaires Drôme, annonçait qu'il laissait la « baguette » de direction à Roland Périn, pour l'année 1982, décernant par-là même un satisfecit à celui-ci.

M. Alain Brunet, directeur de l'A.D.D.I.M., après avoir rappelé la prise de conscience des pouvoirs publics depuis une quinzaine d'années, du rôle important de la musique, et les efforts qui en ont résulté : création d'une Direction de la musique en 1967, crédits, mise en place de structures, a souhaité voir la nouvelle équipe dirigeante se tourner davantage vers les amateurs (Fanfares, Harmonies, Chorales...) car ils représentent l'essentiel de la pratique musicale, alors qu'à peine un pour mille, soit 0,5 million de francs des crédits de la musique leur sont consacrés. Il remerciait le Conseil Général de la Drôme pour son effort financier très important (4 millions de francs de crédits pour la Drôme seule en 1981). En vue d'une pratique amateur plus enrichissante, Alain Brunet proposait de nouvelles orientations : décentraliser l'effort musical, faire un

ventaire de la pratique amateur suivant les besoins, création pour cela d'une Commission qui se réfléchirait, renouvellement du répertoire par une conjonction compositeurs Fanfares en sensibilisant les compositeurs au travail que font les sociétés musicales. Ce projet sera présenté au nouveau Directeur de la musique qui sera prochainement désigné. Une réforme de fond est aussi à faire pour l'enseignement de la musique : une concertation devrait s'établir entre les Départements afin de palier aux différents types d'enseignement : « Il faut avoir le même but de la plus petite à la plus grande école de musique. » Création de trois commissions : enseignement, diffusion, chant choral. La fête Départementale de la musique, organisée par l'A.D.D.I.M. au château de Grignan, aura lieu tous les deux ans, en intercalant avec le Festival Départemental des sociétés musicales de la Drôme.

Maurice Adam, Président de la Fédération du Sud-Est, remerciait vivement ceux qui avaient préparé cette journée, grâce au bon travail du Président André Brunet, au dévouement de M. André Boulet, président de l'Harmonie de Bourg-de-Péage, à l'amabilité de M. Henri Durand. Il annonçait la naissance de la Fédération Rhône-Alpes, et souhaitait des subventions plus importantes, tandis que M. Véttard, vice-président de la Fédération, entrait dans le domaine des crédits d'équipement, secteur important pour les modestes trésoreries des sociétés.

M. Jean-Claude Fonta, Directeur de Cabinet, représentant M. le Préfet, intervenait ensuite soulignant l'importance des sociétés musicales dans le Département, se déclarant lui-même ancien clarinettiste d'une petite société de son pays.

M. André Brunet, Président de l'U.D., remerciait M. Jean-Claude Fonta, et apportait un point final à cette réunion. Il remerciait tous les participants à cette Assemblée, soulignant l'intérêt qu'ils apportent à l'enseignement de la musique ainsi que l'important travail accompli par les sociétés musicales. Il offrait ensuite un cadeau à M. Georges Thivolle pour son action efficace en qualité de Directeur du Comité Technique depuis 1975.

Sous la direction de son chef M. Jean Guillemot, l'Harmonie Municipale « La Sainte-Cécile », que préside avec clairvoyance André Boulet, donnait un mini-concert fort apprécié. M. Henri Durand accueillait ensuite en Mairie tous les musiciens pour un apéritif. Un repas en commun, plus de cent cinquante personnes, mettait un point d'orgue final à cette laborieuse matinée de travail.

RHONE

Assemblée générale du 24 octobre 1981

C'est à la salle des conférences à Villefranche-sur-Saône, que le Président Vettard ouvre à 14 h 45 l'assemblée générale 1981, en présence de nombreuses personnalités, et des délégués de tous les départements.

Le pointage effectué à l'entrée par le secrétaire, fait apparaître que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut délibérer valablement.

M. Vettard souligne la présence de diverses personnalités qui marquent ainsi tout l'intérêt qu'elles portent à nos sociétés et au développement de la culture musicale.

Il remercie particulièrement :
M. Poutissou, Maire de Villefranche.
M. Perrut, Député du Rhône, Président A.R.D.I.M.
M. Neveu, Délégué régional à la Musique, représentant M. le Préfet Philip.
M^e Berger, Membre de la Commission Départementale du Conseil Général, Président A.D.D.I.M. Rhône.
M. Adam, Président Fédéral.
M. Metreaux, Conseiller général, Membre de la Commission culturelle.
M. Guyonnet-Duperrat, Délégué régional S.A.C.E.M.
M. Gicquel, Délégué départemental A.D.D.I.M.
M. Buttard, Directeur technique fédéral.
M. Combe, vice-président de la Courly.
M. le Commandant Serre, Chef de la musique régionale.
M. Guillard, de la Maison Guillard-Bizel.

Il excuse :
M. Philip, Préfet de Région.
M. Courtois, Sous-Préfet, Chef de la mission régionale.
M. Pierret, Sous-Préfet de Villefranche.
M. Mayoud, Député du Rhône.
M. Mathieu, Sénateur du Rhône.
M. Bernard, Député du Rhône.
M. Bruyas, Conseiller général.
M. Rollet, Conseiller général.
M. Villard, Conseiller général.
M. Mick, Conseiller général.
M. Bonnet, Conseiller général.

CHEFS DE MUSIQUE !

EXCEPTIONNEL !

PROFITEZ de nos PROMOTIONS « Rentrée 81 »

Maintien de tous nos anciens prix ci-dessous :
Nous offrons un étui standard pour achat de trompette Royal Artist

	CUIVRE	ARGENTÉ
TROMPETTE, ut et si b (étui offert).....	715	945
CORNET, si b.....	850	1.125
BUGLE, si b.....	985	1.280
ALTO, mi b.....	1.420	1.945
BARYTON, si b.....	1.975	2.590
BASSE, si b à 4 pistons.....	2.655	3.510
SOUBASSOPHONE, si b, pavillon orientable et démontable.....	7.800	9.900
TROMBONE à coulisse.....	950	1.280
TROMBONE à pistons.....	2.290	3.200
	LAQUÉS OR	CLÉS CHROMÉES
SAXO SOPRANO, si b.....	2.700	
SAXO ALTO, mi b.....	2.750	
SAXO TENOR, si b.....	3.010	
SAXO BARYTON, mi b.....	5.500	
CLARINETTE, si b super ébène.....	1.280	
GRAND-FLUTE argentée plateaux pleins.....	1.150	

Depuis 25 ans, 3.000 harmonies, sociétés et écoles de musique nous font confiance.
POURQUOI PAS VOUS ?



OFFRE VALABLE JUSQU'AU 31 JANVIER

GUILLARD BIZEL

2 et 9, rue d'Algérie - LYON

Tél. : (7) 828-44-22

ATELIERS MODERNES DE RÉPARATIONS
NOTRE ARGENTURE EST D'UNE QUALITÉ INCOMPARABLE
CONDITIONS SPÉCIALES AUX SOCIÉTÉS DE MUSIQUE

M. Pouillhe, inspecteur de Jeunesse et Sports.

M. Béraudier, Président du Conseil Régional.

M. Michel Lombard, Directeur du Conservatoire National de la Région.

Avant de procéder à la présentation du rapport moral, le Président Vettard remercie particulièrement M. Poutissou, Maire de Villefranche, pour l'accueil qui a été réservé à l'assemblée générale, c'est la première fois, en effet, que celle-ci se décentralise et se tient sur une journée entière : à 10 heures se tenait une réunion du Comité technique, à noter la forte participation des délégués techniques des groupements.

Après le repas amical, le président ouvre la séance à 14 h 45, et demande si les délégués désirent entendre la lecture du procès verbal 1980, celui-ci ayant été communiqué à chaque société.

Les délégués ne voient pas l'utilité de cette lecture. Le Président passe donc de suite au rapport moral.

Il remercie les Présidents et délégués de chaque groupement présents à cette assemblée générale, et en particulier M. Chasselat de Villefranche, pour l'organisation et l'accueil de cette assemblée générale, demande une minute de silence à la mémoire des musiciens disparus.

Le Président souligne comme chaque année, mais peut-être avec plus de force, le rôle décisif de tous les bénévoles qui ont permis l'aboutissement de cette consommation et cette qualité musicale que nous connaissons maintenant au sein de nos sociétés, et ce, avec souvent de pauvres moyens, et d'ailleurs certaines d'entre elles n'ont pu résister au choc financier et se débattent avec angoisse au bord du gouffre, la plupart des municipalités apportent dans la mesure de leurs moyens un soutien substantiel, mais il en est tout de même quelques-unes de réticentes.

Les pouvoirs publics quant à eux ont pris pleinement conscience du problème musical, les choses sont en marche et nous pouvons espérer un appui moral et financier allant croissant. Le Président met en garde les sociétés de ne pas avoir une attitude statique ou rétrograde, et d'aller résolument de l'avant, et rappelle quatre points essentiels.

1. Initiation au niveau de l'école, avec l'appui des A.D.D.I.M.
2. Apprentissage musical, ce rôle appartenant à part entière aux sociétés.
3. Possibilité d'expression par la vie associative.
4. La diffusion musicale.

Enfin, faire connaître leurs activités, et fournir un maximum de renseignements, lorsqu'elles demandent une assistance quelconque.

Le président rappelle les nombreuses manifestations qui ont émaillé la saison 1980-1981, manifestations qui ont connu le succès par la qualité des concerts au niveau des sociétés : Harmonies, Chorales, Fanfares, Batteries-Fanfare.

Remerciements et encouragements à persévérer à tous les organisateurs.

Remerciements également aux Membres du Conseil d'Administration pour le travail effectué.

Le Président aborde également le problème du forum de la musique, qui comportait cette année une journée formation juniors, et une journée formation seniors.

Disons que ce fut un demi-succès, la date imposée par l'Auditorium pendant le pont de l'Ascension ne permit pas un apport du public pour encourager nos jeunes.

Remerciements du Président à M. André Gicquel, délégué de l'A.D.D.I.M. à qui a incombé la lourde tâche de l'organisation de ces journées, remerciements également à M. Prajoux de Bourg-de-Thizy, qui en assura la présentation.

La date imposée cette année, pour la réalisation de ce forum en l'occurrence Pentecôte, ne permet pas sérieusement d'envisager l'organisation d'une manifestation à cette date, on ne peut hélas que le regretter.

Rappel du résultat des examens : 1^{er}, 2^e et 3^e degré fédéral, qui fait ressortir un bon niveau.

Le Président ne passe évidemment pas sous silence la magnifique réalisation et le succès obtenu par le stage de l'U.D. à Savigny. Celui de 1982 est déjà en cours de réalisation.

Remerciements à Roger Cayrol et madame, ainsi qu'à tous les moniteurs qui ont assuré et la qualité et la réussite de ce stage.

La conclusion du Président Vettard peut se résumer en quelques mots : qu'un jour prochain, la connaissance et l'amour de la musique permettent l'harmonie entre les hommes.

Les applaudissements de l'assemblée clôturent cet exposé, et sont le témoignage de reconnaissance pour l'action entreprise par notre président.

Rapport adopté à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER

M. Germain, trésorier, présente comme les années précédentes, un compte rendu clair et précis des différents mouvements financiers de l'année écoulée, ainsi que le budget prévisionnel.

M. Guilloud, au nom de la commission de contrôle, demande à l'assemblée d'approuver ce compte rendu, et adresse les félicitations de tous à M. Germain.

Rapport adopté à l'unanimité.

COMMISSION DE CONTROLE

Aucune candidature nouvelle ne s'étant manifestée, sont réélus MM. Chevalier, Guilloud, Morateur.

Renouvellement du tiers sortant (6 membres) MM. Vettard (Lyon), Cayrol (Vaugneray), Chalvin (Limonest), Abram (Saint-Genis-Laval), Germain (Lyon), Vallat (Villefranche).

Aucune nouvelle candidature ne s'étant manifestée, le président demande si les délégués désirent un vote à bulletin secret, ce mode de scrutin n'étant pas retenu par l'assemblée, le vote a lieu à mains levées.

A l'unanimité moins trois abstentions, les membres du tiers sortant sont reconduits dans leurs fonctions.

La Société de Caluire adhérente au groupement de Neuville ayant demandé son rattachement au groupement de Lyon, M. Perret qui représentait le groupement de Neuville au conseil d'administration de l'U.D. étant de ce fait démissionnaire est remplacé par M. Soustrot.

INFORMATION COMITE TECHNIQUE

Roger Cayrol, directeur technique est invité à présenter à l'assemblée le résultat des travaux qui ont eu lieu lors de la réunion dudit comité le matin à 10 heures.

Roger Cayrol précise tout d'abord l'importante participation des délégués techniques de chaque groupement.

A sa demande chaque groupement a précisé le nombre d'écoles de musique, les méthodes d'enseignement appliquées, la date des examens, l'organisation de ceux-ci : par sociétés ou au sein du groupement.

D'après ces renseignements, il ressort qu'il y a encore quelques écoles isolées qui manquent d'informations, il est nécessaire et urgent que ces écoles prennent

contact avec leur groupement, qui les mettra en relation avec le comité technique afin de permettre l'élaboration de programmes d'enseignement, programmes qui soient parfaitement adaptés pour les élèves, quelque soit leur âge, afin d'éviter tout barrage.

Toutes ces informations sont répercutées au niveau de la Fédération, Fédération qui est en instance de restructuration pour être davantage représentative sur le plan régionale, et par voie de conséquence plus efficace.

A noter que la nouvelle orientation des programmes pourrait offrir à certains élèves une possibilité d'accéder sans problèmes de niveau à l'enseignement des conservatoires.

Intervention d'un délégué : il faut au moins 4 ans d'études pour accéder au 1^{er} ou 2^e degré.

Réponse de Roger Cayrol : le nombre d'années ne compte pas, d'autre part, l'organisation du canevas de travail est propre à chaque société.

La question des difficultés des épreuves d'examens est aussi abordée.

Le président rappelle la nécessité impérieuse d'assister aux réunions techniques, pour une parfaite modulation de l'instruction musicale.

Roger Cayrol insiste d'autre part, sur le cas qui peut se présenter quant au changement d'éducateurs (méthodes actives ou traditionnelles), il est important de savoir ce qui se faisait avant, et ce qui va se faire après.

Il serait également souhaitable que chaque école de musique fasse connaître le programme qu'elle a établi.

STAGE

Participants 1^{er} année : 25.
Participants 2^e année : 39.
Participants 3^e année : 49 demandes ; 40 acceptées.

Ces chiffres se passent de commentaires quant à la nécessité de ce stage.

Le président précise toutefois les points suivants :

Stage pourquoi ? Besoin d'échange et de formation à tous les niveaux, érosion des gens en place, besoin de formation pour les remplaçants.

Conditions de participation à ce stage : minimum 2^e degré fédéral, connaissance de l'instrument.

Le problème des batteries-fanfare est abordé, en aucun cas ces formations ne doivent se considérer comme les parents pauvres de nos institutions.

groupement est invité à faire connaître les moniteurs susceptibles d'enseigner auprès des batteries-fanfare.

Ces décisions vont bien dans le sens de l'intervention d'un délégué au cours de la séance plénière.

Candidats présentés en 3^e degré (départemental) : 10 dont 9 réussites.

Candidats présentés en 4^e degré (fédéral) : 4 dont 3 du Rhône.

EXAMENS 1982

3^e degré, dimanche 16 mai.
4^e degré, dimanche 9 mai, sous réserve de l'accord des unions départementales.

Le président remercie Roger Cayrol pour son exposé et pour le travail accompli au comité technique.

Suite au choix fait le matin par les délégués techniques du département, le président propose à l'assemblée d'entériner ce choix en désignant Roger Cayrol et M. Parret comme délégué au Comité technique fédéral.

Marius Buttard rappelle les différents stages départementaux auxquels il a pu assister, et tient à souligner les résultats positifs de ceux-ci, il insiste également pour la démission du stage fédéral, qui ne se situe pas à un niveau supérieur, mais est très spécifique : pédagogie et direction, et s'adresse souvent à des candidats qui désirent se mettre en question.

Marius Buttard rappelle que les sociétés qui désirent être classées peuvent le faire lors du festival de Charbonnières (en particulier pour le Rhône). Ceci permettrait d'éviter des déplacements longs et onéreux pour les membres du jury.

Il est demandé s'il y a possibilité d'organiser des journées pédagogiques au sein du comité technique.

La question sera à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration.

Dans le cas d'une réponse favorable, Neuville offrirait les locaux nécessaires.

SUBVENTION

L'argent, autrefois cité comme nerf de la guerre est bien maintenant le nerf douloureux des sociétés musicales.

Le président rappelle différents points de ces subventions :

1. Subvention gouvernementale (affaires culturelles) ventilée par le canal des examens, suivant l'établissement des procès-verbaux.
2. Subvention de fonctionnement, subvention du conseil général portée cette année à 100.000 F. augmentation de 30 %.

• Suite page 24

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

• Suite de la page 23

Cette subvention est répartie d'abord par société, ensuite pour chaque élève présenté à l'examen 3^e degré, plus la même subvention pour chaque première mention. Ces subventions sont revalorisées pour 1982 de la façon suivante : 520 F par société dont 20 F de cotisation, 40 F par élève présenté ayant le niveau et 50 F par 1^{er} mention en 3^e degré, 3.000 F pour l'organisation du festival.

M^o Berger intervient pour préciser l'espoir d'arriver bientôt à une subvention beaucoup plus importante qui permettrait d'être dans la ligne des départements voisins.

L'aide à l'acquisition d'instruments accordées par l'E.P.R. espère également dépasser, dans l'avenir, le cadre du plan triennal voté par cet organisme.

A souligner que dans l'optique des subventions pour l'acquisition d'instruments le Conseil général a calqué sa décision sur celle de l'E.P.R.

Suite à l'intervention de plusieurs délégués quant aux modalités d'application de ces subventions, en particulier le retard apporté à la réalisation de celles-ci et qui se trouvent amputées d'un certain pourcentage du fait de l'augmentation du prix des instruments, M. Neveu, délégué régional de la musique, apporte quelques précisions : il y a dans ce retard un problème de procédure, le budget a été voté par l'E.P.R. en janvier 1981, décision subordonnée à la décision du conseil général, dont le budget supplémentaire est voté en juin ou juillet, ce qui explique le retard apporté au règlement des dossiers.

Ce problème ne se reposera pas en 1982, du fait du plan triennal qui est maintenant bien en place.

M. Neveu précise bien : pas de subventions sur achat effectué, mais sur présentation de factures pro-forma, notons que les commerçants spécialisés dans la vente d'instruments s'engagent à maintenir leurs prix jusqu'en mars 1982.

Suite au questionnaire relatif au fonctionnement des écoles de musique, transmis aux sociétés par le canal de l'A.D.D.I.M. à la demande du préfet, ce pourrait être le déblocage éventuel et sous certaines conditions, de fonds destinés au fonctionnement des écoles de musique.

A ce sujet, M^o Berger indique que le conseil général procède actuellement à une étude très précise du fonctionnement de ces écoles, dont le résultat permettra au conseil général d'étudier le principe d'une importante subvention, qui pourrait faire l'objet d'un vote lors de la prochaine session.

FESTIVAL DEPARTEMENTAL

Comme il a été dit plus haut, et pour les raisons évoquées, il n'est pas possible d'envisager pour cette année un forum de la musique. D'autre part, le festival départemental ne soulève pas beaucoup d'enthousiasme.

Par contre, M. Aster, directeur de l'auditorium, propose deux dates en juin au théâtre romain de Fourvière, dans le cadre du festival de Lyon.

Après discussion, l'assemblée donne son accord pour cette solution. L'horaire de principe est fixé de 18 heures à 22 heures. M. Gicquel est chargé de la coordination et de l'organisation.

CALENDRIER

Les groupements ayant fixé leurs dates importantes les ont communiquées au secrétariat.

QUESTIONS DIVERSES

M. Perrut, président de l'A.R.D.I.M. retient les deux points les plus importants de cette réunion, technique et financier.

Au sujet des subventions pour l'achat d'instruments, M. Perrut tout en reconnaissant le retard apporté à leur règlement, insiste sur les précautions qui doivent être prises pour la gestion de ces fonds. Il est bien conscient du travail fastidieux imposé aux sociétés, il souhaite une plus grande coordination entre les éléments responsables.

M. Perrut rend ensuite hommage au dévouement des responsables de sociétés qui ne pourraient exister sans le bénévolat.

Les problèmes du commandant Serre, chef de la musique régionale sont à l'inverse, c'est l'abondance des candidatures à l'incorporation qui lui cause beaucoup de soucis. Il demande aux délégués d'orienter l'incorporation de leurs jeunes musiciens sur : février, avril ou juin, août et octobre étant assuré. Il leur conseille d'établir leur demande très tôt (un an à l'avance).

M. Guyonnet-Duperrat, délégué régional de la S.A.C.E.M. rappelle que cet organisme est toujours ouvert à la discussion

pour les problèmes se posant aux sociétés, ne pas hésiter à prendre contact avec lui, le maximum sera toujours fait pour nous.

Arrivant au terme de cette assemblée, le président fédéral Maurice Adam s'adresse aux délégués.

Il apprécie au plus haut point les travaux techniques et administratifs réalisés au cours de cette assemblée.

Il remercie le président Vettard et les membres du conseil d'administration, remercie également toutes les personnalités présentes pour l'aide qu'elles apportent à la formation musicale.

Le président Adam annonce pour bientôt la création de la Fédération musicale Rhône-Alpes, ce qui permettra d'être en position de force pour la négociation avec les pouvoirs publics, reste toutefois que ceci pose un gros problème administratif et statutaire.

Il demande de poursuivre avec persévérance la formation de moniteurs et de chefs, par le biais des stages, et travailler en collaboration avec les conservatoires.

Donne connaissance de la création après accord entre la C.M.F. et le ministère des Affaires culturelles, d'un diplôme d'aptitude d'éducation musicale, ce qui permettra de situer les moniteurs, face aux demandes de connaissances qu'il leur faut parfois fournir lorsqu'ils postulent un poste.

Remerciements du président Vettard.

Trois associations demandent leur adhésion à l'U.D. à savoir :

Association musicale de Mornant ;
Les Amis musiciens d'Amplepuis ;
L'École de musique d'Amplepuis.

Etant en conformité avec l'exigence statutaire de l'U.D. le président Vettard demande l'accord de l'assemblée.

Accord à l'unanimité.

Deux dates à retenir :

7 novembre réunion statutaire de l'U.D. ;
19 juin 1982 Congrès fédéral à Vals-les-Bains.

Il est 18 h 30. Le président Vettard déclare close l'assemblée générale 1981.

Le Secrétaire,
P. GELIN.

Après la clôture de l'assemblée, un délégué de Saint-Genis-Laval, demande sous quelle forme pourrait intervenir l'U.D. ou la Fédération dans le douloureux problème de la fermeture d'une école de musique dans ce groupement faute de moyens financiers, la municipalité n'intervenant pas ou excessivement peu dans ce financement.

Le président au nom de l'assemblée déplore la situation qui s'est créée, et qui conduit à pénaliser 110 enfants et leur famille qui ainsi seront privés de possibilité d'éducation musicale, qu'avait pu mettre en place les dévoués bénévoles de la société musicale, jusqu'à la limite de leurs possibilités.

Les délégués émettent le souhait qu'une concertation constructive puisse intervenir entre les divers partenaires, afin que l'enseignement de la musique puisse continuer comme dans tous les villages de la région, et se développe grâce à la compréhension des pouvoirs locaux, qui seuls peuvent fournir la base de ressources nécessaires au développement de ce service public.

SUD-OUEST

Union des sociétés musicales du Lot

Depuis trois ans, une Harmonie des Jeunes a été formée dans le Lot. Ses débuts eurent lieu au Festival de Vayrac le 22 juillet 1978. Ce fut une révélation pour les auditeurs et un grand succès populaire. Cette performance était due à l'enthousiasme des jeunes gens, sous la baguette de leur chef Mme Savy, personne exigeant toujours du mieux mais très estimée de tout le groupe reconnaissant des progrès accomplis. Ce premier résultat fut confirmé au rassemblement des Harmonies de Jeunes de Midi-Pyrénées à Tarbes en octobre 1980. Le rassemblement de Foix l'année suivante revit les jeunes du Lot dans la compétition sans peut-être le même bonheur, le nombre des musiciens réunis étant insuffisant par suite de plusieurs étudiants retenus dans leurs classes. Par contre, pour une manifestation d'anciens combattants à Cahors, au cours d'une messe à la cathédrale, au moment aux morts et dans le hall de la mairie, les jeunes musiciens du Lot surent conquérir leurs auditeurs, en particulier avec le programme de l'office religieux. En mars 1981, la même formation, à Vire-sur-Lot, donnait un concert très apprécié qui

comportait en outre un quatuor de saxophones et des solis de violon, piano et violoncelle ce dernier instrument étant tenu par Mme Savy. Tout cela fut très applaudi et eut un certain retentissement. Telles sont les manifestations de cette harmonie difficile à rassembler pour les répétitions par la mouance des effectifs et la dispersion des éléments. Le département pourrait fournir davantage de jeunes musiciens qui assureraient à l'ensemble une indiscutable qualité et un avenir brillant, très possible si chacune des sociétés lotoises voulaient suivre le bel exemple des premiers venus de Vayrac, Luzech et Cahors et participer à cette œuvre pour le renom de notre beau Quercy.

L'Harmonie des Jeunes du Lot à Saint-Germain du Bel-Air

Notre formation a offert une journée musicale gratuite à la ville de Saint-Germain-du-Bel-Air avec messe dans son église Romane aux splendides vitraux et un concert l'après-midi.

Point central du département, c'était le point idéal de rassemblement. La municipalité nous a offert gracieusement asile dans un de ses locaux où ont été étudiés et mis au point les morceaux du répertoire de « l'Harmonie des jeunes du Lot ».

Cette ville est au minimum à trente kilomètres des musiciens les plus proches, les plus éloignés étant à soixante quinze kilomètres.

Les répétitions ont lieu les samedis, tous les 15 jours, de 20 h 30 à 23 h 30. C'est dire le mérite des participants pour qui connaît nos routes et surtout en hiver.

Pour marquer notre reconnaissance, un programme bien étudié avait été établi. On ouvrait la messe avec la « Marche Solennelle » de Haendel, puis au cours de l'office, l'Harmonie des Jeunes, sous la baguette de Mme Savy, jouait le « Larghetto » et « La Paix » extraits du Messie, suivis un peu plus tard de « l'Arioso » pour terminer par le « Final » de Water Music toujours de Haendel. Ces morceaux furent exécutés avec la majesté qui convenait. Ce fut un succès des plus vifs.

Le Centenaire de la Société Les Artisans réunis de Figeac

Ce fut une très belle fête ce dimanche 22.11.81 pour commémorer la centième année de cette société musicale du Lot. Elle est la plus nombreuse avec 70 exécutants dans son harmonie. La municipalité l'a dotée d'installations tout à fait exceptionnelles avec salles d'étude, bibliothèque, auditorium. Peu de villes ont une aussi enviable facilité.

La manifestation de cet anniversaire débuta par une messe à l'église Saint-Vincent où l'Harmonie, formée d'une majorité de jeunes fit preuve d'une grande maîtrise.

Assistaient à cette manifestation exceptionnelle M. le Sous-préfet et Madame, M. le Député-maire et Madame, le président des Sociétés musicales du Lot et Madame, les maires et chefs de musique de plusieurs cités voisines.

A la sortie de la messe, l'assistance se rendit au monument aux morts sur la place voisine, pour l'hommage traditionnel en musique et dans un recueillement toujours aussi émouvant.

Un défilé s'organisait, musique en tête, suivie des personnalités et des invités. Il parcourait les vieilles rues si pittoresques pour se rendre à la salle des fêtes, dans un vieux bâtiment aux arcades splendides et remarquablement restaurées, l'hôtel de Balène.

L'Harmonie nous offrit un concert. Confirmant les qualités dont elle avait fait preuve tout au long de l'office religieux. Musique classique, musique moderne, danses, lui valurent des applaudissements nourris. Suivirent les discours du président Fourtanges retraçant avec humour l'histoire des Artisans Réunis. M. le Député-maire de Figeac fit l'éloge de cette société et l'assura de la sollicitude de la municipalité ; M. le Sous-préfet félicita tous ceux qui participent à l'activité musicale de la cité. Il y eut alors la surprise du cadeau de la municipalité. M. le Maire remit au chef de musique, M. Bayle, deux instruments de musique, un saxophone et un baryton sous les applaudissements des membres de cette cordiale assemblée.

Un vin d'honneur offert par la municipalité clôturait ce prélude au banquet qui réunissait cent dix convives. Belle réunion joyeuse, menu de grande tenue escorté de vins bien assortis. Il faisait honneur aux organisateurs et aux traiteurs. Il se prolongea tard dans la soirée et se termina comme il se doit par un bal.

Le centenaire est en pleine jeunesse. Nous lui souhaitons de continuer à rester dans son printemps grâce à sa jeunesse de musiciens, recrutés chaque année.

Elle ne participe pas à l'Harmonie des jeunes du Lot, c'est là notre seul regret, c'est bien dommage.

Sainte-Cécile à Vayrac-Carennac et Souillac

« L'Avenir du Haut-Quercy » fêta, un samedi soir de novembre, Sainte-Cécile, dans la belle église de Carennac dont le tympan roman est universellement connu des amateurs d'art.

Un programme de choix fut entendu, dirigé par M. Louis Barrière, et dans la nombreuse assistance on notait la présence de M. Maivy, député, et de M. Savy, président de l'Union des Sociétés Musicales du Lot, et madame.

Il était tard, ou plutôt bon matin, lorsque les participants à la fête de Sainte-Cécile se retirèrent, et les brumes de la nuit ne permettaient plus de voir l'extraordinaire ensemble des toits de tuiles brunes qui s'étagent autour de l'imposante masse du château, prieuré où séjourna Fénelon.

Le lendemain, c'est dans l'église abbatiale de Souillac, curieux chef-d'œuvre aux nombreuses coupes romanes - byzantines, qu'eut lieu la Sainte-Cécile de « l'Avant-Garde Saint-Martin », dont c'était le centenaire, et que dirigeait M. Bayle, en présence du député-maire, M. Maivy et madame, le Président Savy et madame et une foule qui emplissait la vaste nef. A la sortie, la Société Saint-Martin (70 exécutants) a été présentée à M. le nouveau Sous-Préfet, et M. le Maire remit un beau cadeau de deux instruments (un saxophone et un saxhorn alto), ce qui mit du baume au cœur et un entrain accentué chez les musiciens qui partirent en défilé par les vieilles rues de la ville, aux maisons si évocatrices d'un passé toujours présent. Le banquet traditionnel avec 105 couverts clôtura dans la joie la fête des musiciens de Souillac.

L'harmonie « Les Enfants de Montignac » a fêté ses sept années d'existence

A l'occasion de la fête de la Sainte-Cécile, notre Harmonie a fêté dignement ses sept années d'existence (rappelons qu'elle a été fondée sur la demande du Maire, Jean Cabanel, par A. Delbonnel).

Le programme débuta par un concert spirituel à l'Eglise Saint-Pierre de Montignac. Signalons l'excellente exécution de l'Harmonie.

L'après-midi, un spectacle de variétés débuta à 15 heures. Bien entendu, la musique domina par l'Harmonie de Montignac : un orchestre de 38 musiciens, sous la direction de M. H. Dieu, prit place sur le podium où le premier morceau était intitulé « Montignac ».

Ce morceau avait été composé par M. Olympe Dupat, et fut joué pour la première fois à Montignac, à l'occasion d'un concours de musique donné dans notre ville, en l'an 1926.

A cette époque, M. Dupat était le chef de l'Harmonie, dont le fondateur actuel faisait partie comme musicien du groupe.

Il faut préciser que les frais d'impression de ce morceau furent payés par M. Edouard Chauv, industriel à Montignac, et fils de Francis Chauv.

Le programme fut composé de sept autres morceaux qui furent exécutés brillamment sous les applaudissements très nourris des spectateurs.

Il faut dire que la salle du Vox était comble.

Félicitations au trio de clarinettes composé de M. F. Guy, P. Tuilleras et B. Labatut. Puis, ce fut le professeur de guitare, M. J.-L. Balas, deux nouvelles sociétés de danse et chorale, récemment constituées à Montignac, avec Mme Doleans, professeur de danse, de grande classe puisque ancienne de l'Opéra.

Très grand bravo à cette Dame de la danse.

Puis la chorale dirigée par M. Vincent exécuta sept morceaux d'une façon remarquable. Cette formation, actuellement, est composée d'une trentaine de membres (très jeunes et moins jeunes).

M. Vincent est à votre disposition pour les inscriptions...

Quand le mot « variétés » est employé, pensons que l'accordéon ne peut être oublié. Ce fut donc l'Accordéon-Club de Périgueux, dirigé par Mme Auger-Conseil (présidente, en passant, que cette dame est Présidente des Sociétés Musicales de la Dordogne).

Cette dernière nous fit assister à un excellent concert où nuances et compétences de Direction dominaient.

Bravo donc à Mme Auger-Conseil pour cet excellent travail.

N'oublions pas Mlle Perrier et son frère (saxo soprano et cors alto) seulement âgés de 11 et 10 ans, pour leur interprétation séparée et félicitations à leur professeur.

La présentation du programme fut faite par M. Christian Ervé, et quelle présentation ! Ceci fut un beau succès.

Nous disons donc un grand merci à tout le public de Montignac qui, par leur nombreuse assistance, a encore prouvé qu'il aimait son Harmonie.

Merci à tous ceux, également, qui ont prêté leur concours bénévolement.

Le Fondateur,
A. DELBONNEL.

PYRENEES-ATLANTIQUES

77^e Congrès annuel de la Fédération des Sociétés Musicales du Sud-Ouest à Bizonos-Pau

Ce congrès aura lieu les 27 et 28 mars 1982 et sera organisé par l'Harmonie Municipale de Bizonos (64320) selon la décision du congrès 1981 à Villenave-d'Ornon (Sironde).

M. André Ameller, Président de la C.M.F. a été invité à le présider et c'est avec grand plaisir que nous savons qu'il viendra à Bizonos pour ces deux journées du congrès. Nos amis de Bizonos nous promettent un programme très agréable au pays du bon roi Henri IV, « noste Henric », dans ce Béarn magnifique, dont une chanson célèbre « le beau ciel de Pau » !

Nous pouvons d'ores et déjà dire qu'une excursion autour de Pau sera offerte le samedi après-midi aux congressistes et un grand concert sera donné par l'Harmonie Municipale de Bizonos, au cours d'une soirée musicale importante. La séance du Congrès se déroulera le dimanche matin à partir de 9 h 30 et sera suivie du banquet traditionnel vers 13 heures.

Les sociétés fédérées recevront la circulaire habituelle et toutes indications du programme, notamment en ce qui concerne le logement du samedi soir pour lequel les dispositions seront prévues, comme pour l'ensemble du Congrès, par le Président Jean-Bernard Haure et ses collègues du Comité de l'Harmonie Municipale de Bizonos.

Orthez

Un concert réussi de l'Ensemble de cuivres Canzone

Le vendredi 13 novembre 1981, à 21 heures, en l'Eglise de Sault-de-Navailles, l'ensemble de cuivres « Canzone » (du C.M.T.E.P. d'Orthez affilié à la C.M.F.) donnait son premier concert public avec au programme des œuvres du XVI^e et XVII^e siècle. La présentation des œuvres interprétées était assurée par Mme Ginette Furet, c'étaient des pages de Giovanni Gabrieli, Buxtehude, Locke, Purcell, Delalande, Clarke, Campra, Vivaldi et Beethoven.

L'Eglise paroissiale de Sault-de-Navailles était archi-comble ce vendredi soir à l'occasion de Concert de « Canzone », placé sous la direction de M. Bernard Cazaubon. Les auditeurs, parmi lesquels on remarquait beaucoup de jeunes, s'étaient déplacés parfois depuis de très lointains villages landais et béarnais ; les Orhésiens eux-mêmes étaient venus nombreux soutenir leurs compatriotes qui se produisaient en public pour la première fois.

Ce fut un très gros succès, concrétisé par les rappels et les applaudissements nourris et chaleureux d'un auditoire enthousiaste.

Nous souhaitons longue durée à ce jeune groupe d'Aquitaine « Canzone », qui est formé, disons-le, de musiciens dynamiques et vraiment compétents.

F.L.

DORDOGNE

Mareuil-sur-Helle

L'Espérance Mareuilaise a fêté son soixantenaire

Tout se prêtait à la réussite de cet anniversaire. Le temps, des plus cléments, avec un beau soleil d'automne qui, après la Messe en musique, accompagna les nombreux amis de l'Espérance dans les rues de notre localité jusqu'aux deux monuments où notre batterie-fanfare rendit une nouvelle fois hommage aux glorieux disparus des deux guerres.

Au retour, après la dislocation, la salle de la Mairie fut le théâtre d'une manifestation fraternelle, amicale et quelque peu

émouvante où les plus anciens de la Société, totalisant plus de quarante années de présence, se retrouvaient à côté des plus jeunes pour une remise de récompenses fédérales.

M. Guy Leclair, Président départemental, au nom de la Fédération Sportive et Culturelle de France et M. Ciran, président des Sociétés Musicales du Sud-Ouest et vice-président de la Confédération Musicale de France, récompensèrent trente et un membres du Comité Directeur et actifs et l'Espérance pour leur ancienneté et leur mérite. Mlle Roumaillac et Dereix, MM. Paul Tardieu, Roger Lapouge, René Bernard, Henri Darpeix, Jacques Varailon, Pierre Varailon et Daniel Bernard reçurent la Reconnaissance Fédérale Vermeil.

M. l'Abbé Tinas, le Docteur Lucas et M. Jean-Pierre Bordas, reçurent la Reconnaissance Fédérale Argent.

M. Guy Héritier reçut la Reconnaissance Fédérale Bronze.

M. l'Abbé Guat, Mme Jos Bernard-Charbrier, MM. Alphonse Darras, Lucien Chopinet, Gilbert Sibelet, Robert Clément reçurent l'insigne du Dévouement Fédéral Argent.

MM. Gilles Grand et Jean-Marie Allain reçurent l'insigne du Mérite Fédéral Argent.

MM. Gérard Juvie, Bernard Juvie, Eric Irtan, Yves Perez et Jean-Luc Grand reçurent l'insigne du Mérite Fédéral Bronze.

MM. Louis Lapeyre, Paul Tardieu et Albert Dugalleix reçurent la Médaille des Vétérans avec Palme de la Confédération musicale de France.

MM. Jacques Varailon, Pierre Varailon et Daniel Bernard, la Médaille d'Or.

M. Guy Héritier, la Médaille d'Argent.

MM. Jean-Marie Denis et Alain Robnier, la Médaille de Bronze.

M. Guy Leclair félicita les récipiendaires et les encouragea à persévérer dans leur merveilleuse mission.

M. Daniel Bernard donna connaissance d'un télégramme de félicitations et de remerciements adressé la veille par M. Gauchron, Président National de la F.S.C.F.

M. Henri Ciran félicita et encouragea également ce solide noyau d'anciens qui conduit sans à-coups, avec autant de dévouement et ce compétence cette belle phalange de jeunes.

Quelques instants plus tard, pour le repas traditionnel, la Salle Jeanne-d'Arc retrouvait l'ambiance des Sainte-Cécile précédentes.

Au dessert, M. Daniel Bernard, après avoir fait rapidement l'historique de la Société, donna le compte rendu d'activités de chacune des sections et félicita chaleureusement au passage tous les animateurs bénévoles.

Il adressa un nouvel appel à la Municipalité et aux Pouvoirs Publics pour que le plus rapidement possible des subventions soient débloquées, permettant la mise en place d'une Ecole de Musique.

M. Henri Ciran insista sur l'importance de cette formation musicale indispensable à notre époque à la survie de nos Sociétés, en suscitant l'intérêt que portent les Jeunes à la pratique de cet agréable divertissement.

Mme Piveteau, Maire Adjoint, confirma l'intérêt que porte la Municipalité à l'ensemble des sections de l'Espérance, et promit l'appui concret de cette dernière.

M. l'Abbé Guat et M. l'Abbé Tinas clôturèrent par un petit mot très apprécié.

Musiciens jeunes et moins jeunes des « Picadis » et de l'Espérance animèrent la soirée, cette soirée du soixantenaire de notre belle et si vivante Espérance Mareuilaise.

YONNE

Les musiciens de l'Yonne sont en deuil

Henri Brun, Trésorier fédéral depuis vingt ans, nous a quittés brusquement. Délégué à tous les congrès régionaux, nationaux, il était un fidèle défenseur de nos Sociétés Musicales.

Il était aussi Président de l'Harmonie Municipale de Joigny. Entré à cette Société à l'âge de 15 ans, il avait 62 ans d'ancienneté, et il était Président depuis 1960.

L'Harmonie de Poigny a rendu hommage à son Président en participant à la messe.

Ses obsèques ont réuni énormément de monde ; membres du Comité fédéral, représentants des Sociétés Musicales, notabilités et habitants de la ville. Henri Brun n'avait que des amis. Par ses fonctions de secrétaire de mairie, notamment pendant l'occupation, puis comme adjoint au maire, il a rendu service à bon nombre de ses concitoyens. D'humeur toujours égale, il vous accueillait avec simplicité, gentillesse, toujours disponible.

Pour moi, j'ai perdu un ami, un très cher ami.

Jean DRUGÉ.



ARDENNES

L'activité fédérale de l'automne

C'est la reprise, le 11 octobre, des répétitions de l'Harmonie Départementale des Juniors qui en a donné le coup d'envoi. Compte tenu de l'interruption des « Sainte-Cécile », cette formation a répété cinq fois au cours du quatrième trimestre 1981 pour ébaucher le programme 1982, dans la salle Paul-Dauchy de l'Union Musicale Nouzonnaise.

La partie classique sera constituée par : « Florentiner-March », « les Noces de Fi-garo » ouverture, « Phi Phi », sélection de l'opérette ; Suite de valse extraite de « La Veuve Joyeuse » ; « Scènes Bohémiennes », quant à la partie variété : « Choral and Rock out », « Holiday for Trombone », « Rythme Parade », etc.

C'est dans une autre salle de l'Union Musicale Nouzonnaise que s'est réuni le Conseil d'Administration durant la répétition du 6 Décembre et pour la première fois de l'année musicale 1981-1982, sous la Présidence de M. Jean Pihet ; le Président d'honneur, M. Paul Dauchy s'étant excusé pour raisons de santé.

En distribuant une partie des imprimés de réaffiliation, assurances et abonnements au journal de la C.M.F., le trésorier, M. Fournier, a prodigué d'utiles recommandations et commentaires.

Le plat de résistance du jour fut l'établissement du calendrier fédéral départemental, en plus des répétitions du premier trimestre 1982 de l'Harmonie des Juniors, calendrier établi en commun accord avec le Président de la commission F.S.C.F. des Batteries-Fanfars, M. Lamotte, participant aux débats (cinq batteries F.S.C.F., de Vivier-au-Court, Attigny, Joigny-sur-Meuse, Hautes-Rivières et Vigne-aux-Bois, adhérent aussi à la F.M.A.).

Le calendrier s'établit comme suit :

— Dimanche 21 février : à Nouzonville, Assemblée générale d'études (le matin à 9 heures).

— Samedi 27 février après-midi et dimanche 28, matin : week-end de Batteries-Fanfars à Nouzonville, avec les amateurs habituels de la Batterie-Fanfars de l'Air de Paris, avec étude de « Tanguy » et révision du « Boléro Militaire » et de « Troïka », en prévision des morceaux d'ensemble du Congrès 1982.

— Samedi 20 mars après-midi et dimanche 21 toute la journée, stage de tambour organisé à Vivier-au-Court par la F.S.C.F. et animé par la F.M.A. (réservé au personnel d'encadrement).

— Dimanche 28 mars matin, colloque-démonstration sur la trompette d'harmonie, animé à Nouzonville, par M. Cocu, professeur au Conservatoire de Charleville, avec la participation de l'Ensemble de Cuivres de l'Harmonie Municipale de Charleville.

— Samedi 3 avril en soirée, concert de l'Harmonie Départementale des Juniors à Sedan.

— Samedi 15 mai, 63^e Congrès Fédéral organisé par l'Union Musicale Nouzonnaise. Assemblée Générale à 16 heures en l'Hôtel de Ville. A 21 heures, Concert de Gala par la Batterie Fanfare de l'Air de Paris, sous la Direction de M. Gilbert La-verdure.

— Dimanche 16 mai, seconde journée du Congrès Fédéral.

Matin : Epreuves de classement avec jury extradépartemental, pour Batteries-fanfars (6 ou 7), chorale (1), harmonies (7). Concerts par les Sociétés de 11 heures à 12 heures. Messe en Musique avec la Batterie-Fanfars de l'Air de Paris.

Après-midi : Festival F.M.A. comprenant des concerts de quartier par les sociétés absentes le matin, défilés, présentation sur le stade municipal avec concours de présentation (une coupe pour les Harmonies en uniforme, une coupe pour les harmonies sans tenue, une coupe pour les batteries-fanfars. Ces coupes seront remises en compétition l'année suivante). Morceaux d'ensemble pour Batteries-Fanfars et pour Batteries et Harmonies. Pour conclure, à 18 heures, concert par l'Harmonie Départementale des Juniors en la salle des Fêtes.

Samedi 5 juin, après-midi, à Sedan probablement, examens individuels pour instruments d'harmonie et solfège.

Samedi 19 juin, après-midi, salles de répétitions de l'Harmonie de Sedan, examens individuels de fanfaristes.

Pendant ce temps, la Secrétaire Française Harbulot a remis au Service Départemental du Temps Libre et Jeunesse et Sports, une dizaine de listes de matériels à acquérir avec éventuelle subvention départementale ; continué l'étude du projet de Groupement de Fédérations Champagno-Ardenne ; commencé la rédaction du « Bulletin Fédéral », n° 12, à paraître début janvier 1982.

La fête se termina dans la meilleure ambiance et l'on se sépara en souhaitant longue vie et succès nouveaux à l'Harmonie Municipale de Marly-Gomont, phalange méritante s'il en est !

BOUCHES-DU-RHONE

Maillane

Brillante Sainte-Cécile de la Muso Maianenco

Cette année la fête de Sainte-Cécile coïncidait avec le 170^e anniversaire de la Société.

Quelle santé pour un si grand âge ! Il est vrai que sous la présidence éclairée (depuis 37 ans) de François Firmin et la conduite sûre et précise de Ferdinand Lillamand il ne peut en être autrement. Si l'on sait en outre que ce dernier est le deuxième adjoint d'une municipalité dont le maire n'est autre que Joseph Pitra, clarinette solo de la formation, on peut être tranquille sur l'avenir de la musique à Maillane.

Comme la coutume en est maintenant bien établie, le président convie le samedi les membres honoraires, les musiciens et leurs épouses à un repas fraternel.

Au dessert, M. Firmin remercie tous les musiciens pour leur assiduité qui permet à la Muso Maianenco de faire honneur à sa réputation au cours des nombreux services qu'elle assure durant l'année.

Il exprime sa gratitude à M. Pitra pour l'aide municipale et lui demande de créer sans tarder des cours d'instruments pour

les jeunes formés en solfège par la Société.

Dans sa réponse M. le Maire dit toute sa satisfaction pour le travail accompli par sa chère musique et promet d'étudier le problème des cours d'instruments en constatant qu'effectivement quelques jeunes ont fait leur apparition dans divers pupitres ce qui est très encourageant.

M. Courtial, président de l'Union Régionale, après avoir excusé M. Chappe, président fédéral pris par ailleurs, rappelle que seule la formation des jeunes assurera la pérennité des Sociétés Musicales. Il cite à ce propos les résultats du stage « Juniors » qui n'a pas pu cette année donner de concert dans le Nord du département. Le travail y a été excellent et cette formation doit assurer une série de prestations dans diverses villes du Var, preuve de l'intérêt que suscite cette activité tant auprès des jeunes, que du public et des élus.

La journée du dimanche 22 Novembre débute par la messe au cours de laquelle la Muso interprète Quatre Chants Religieux de J.S. Bach, l'Ave Maria de Arcadelt et le Sanctus de Schubert.

Juste le temps de se rendre dans la salle du passage couvert pour le concert qui a toujours le même succès populaire. Cela ne surprend pas tant le programme est bien choisi et de nature à satisfaire tous les goûts.

Débuté par l'ouverture de la Dame de Pique de Suppe, il se poursuit avec Symphonie pour une musique militaire de F.J. Gossec toute en nuances et aux riches accords. Myrto, Polka pour trompette de A.S. Petit, fait admirer les qualités du soliste Paul Courtial, Rêve de Valse d'Oscar Strauss développe sa fantaisie sous la baguette pleine de délicatesse et aux ralentis subtils de Ferdj Lillamand, la Vie d'Artiste de Johann Strauss toute de finesse en a ému plus d'un (M. Tourville ne nous dira pas le contraire) pour se terminer avec Gallito, Paso Doble de S. Lope, joué lentement dans le plus pur style flamenco.

Le tout présenté par M. Granger avec un humour et une érudition n'ayant d'égalés que ses qualités de flûtiste.

Les applaudissements et l'enthousiasme des auditeurs prouvent que la Muso Maianenco est dans le vrai, tant pour le choix des morceaux que pour leur mise au point.

La plus ancienne société du département montre ainsi que le travail et la recherche dans le répertoire évite le vieillissement et accroît l'intérêt des musiciens et du public. Bravo !

Au moment de clore ce compte rendu, nous apprenons que Mme Firmin, épouse du président de la Muso Maianenco, frappée d'un infarctus du myocarde et hospitalisée, vient de décéder. Nous présentons à notre ami François et à sa famille nos sincères condoléances et les assurons de toute notre amitié dans la dure épreuve qu'ils traversent.

Saint-Rémy-de-Provence

La lyre Saint-Rémoise fête sainte Cécile

Comme les autres années, cette journée du Dimanche 25 Novembre est réservée à la célébration religieuse de la fête, au souvenir et aux agapes fraternelles.

Indisposé au dernier moment, le président Barriol a dû confier l'ordonnancement des manifestations au vice-président Véran.

A la messe de 10 heures, la musique remplace les chants religieux.

Sous la baguette sûre et précise de son chef Michel Ripert, l'orchestre exécute successivement l'Ouverture de la Caravane, tirée de l'Opéra de Gréty, le Menuet d'Orphée, de Gluck et l'Ave Verum, de Mozart.

Ces interprétations brillantes et soignées ne peuvent être applaudies au cours de l'office. Aussi, le célébrant et les participants attendent à la fin de ce dernier que la formation musicale exécute une œuvre du répertoire classique qui était l'Ouverture du Barbier de Séville, de Rossini. Enlevée avec tout le brio et les nuances nécessaires que les voutes de la collégiale soulignent, elle a soulevé l'enthousiasme de la nombreuse assistance qui, par ses applaudissements et ses félicitations a montré combien elle est sensible à la présence de la Lyre dans la commune et apprécie la qualité artistique de ses prestations.

A 11 heures, les musiciens se rassemblent devant l'Hôtel de Ville où M. Henri Richaud, Maire et Conseiller Général, les attend avec son Conseil Municipal pour une aubade qui se termine par la Marseillaise.

Le cortège se forme ensuite pour se rendre au Monument aux Morts ou MM. Véran et Courtial, déposent une gerbe avant la sonnerie aux Morts, la minute de silence et l'Hymne National.

L'appétitif offert par la Municipalité réunit dans la salle des délibérations, les élus, les musiciens, leurs familles et les personnalités qui se retrouvent ensuite pour le traditionnel repas amical.

Entre « la poire et le fromage », M. Véran forme des vœux pour la santé de son président et en des termes bonhommes remercie les musiciens pour leur travail et leur dévouement qui permettent à la Lyre d'assurer des concerts de qualité notamment durant la saison estivale. Il demande à M. Richaud de continuer à aider à la formation des jeunes et apprécie l'effort déjà accompli qu'il faut poursuivre sans relâche et même intensifier.

M. Courtial, président de l'Union Régionale excuse le président fédéral Joseph Chappé très pris en cette période et évoque la tenue du stage « Juniors » dans le Var auquel deux jeunes musiciens de la Lyre ont participé. Il dit son regret de n'avoir pu faire donner un concert à Saint-Rémy comme cela se faisait depuis plusieurs années et forme des souhaits pour qu'un prochain rassemblement se tienne dans cette ville comme en 1979.

M. le Maire précise qu'il va étudier cette possibilité qu'il envisage avec plaisir tant sa confiance en la jeunesse est grande. Sa gratitude va aux dirigeants de la Lyre pour les qualités et la persévérance qu'ils manifestent dans l'accomplissement des buts qu'ils se sont assignés, aux musiciens et à leurs Chef pour leur tenacité permettant les résultats que nous constatons. Il les assure que des contacts sont actuellement pris en vue d'améliorer la formation musicale des jeunes de la commune et les informera le moment venu.

Pour terminer, Michel Ripert remercie « ses » musiciens pour leur application et leur donne rendez-vous pour la prochaine répétition après les fêtes de Noël et du Jour de l'An pour une nouvelle année de travail.

Trets

Heureuses innovations pour la Sainte-Cécile de l'Union musicale de Trets

Le regain d'activité que manifeste l'Union musicale de Trets, sous l'impulsion du président Loco, a amené un étalement des fêtes de Sainte-Cécile sur trois jours.

La soirée du samedi 5 décembre est réservée au concert de l'harmonie et à la première innovation que constitue l'audition d'une partie des élèves de la jeune école de musique placée sous l'autorité de Mme Aicardi, aidée de Mmes Pollet, Thomas, Pecorero et Coquet.

La salle du Casino est entièrement remplie quand le chef Gilbert Payan monte au pupitre pour donner le départ du concert avec la Saint-Cyrienne, marche avec tambours et clairons de Monziaux. Le Rocher fantôme de Francis Popy développe son mystère avant que ne résonnent les Flashes de John Darling, que Moonlight Sérénade de Glenn Miller nous berce de sa douce mélodie et que Amor de Ruiz nous ramène au temps du boléro.

La deuxième partie nous vaut le plaisir de faire connaissance avec Raymond Revest, compositeur venu en voisin de Rougiers où il est retiré, dont deux polkas sont au programme.

La première Mado, polka pour trompette est interprétée avec le brio que l'on connaît par Henri Carrère, ancien soliste de la musique de la 4^e Région Aérienne.

Juste le temps d'entendre Caravane de Duke Ellington et c'est, cette fois, la polka pour trombone au nom évocateur, Coulissette, dont nous gratifie Albert Mistre avec une maestria souveraine.

Perfidia de Dominguez nous ramène dans l'atmosphère exotique avant que clairons et tambours reprennent leurs places pour le final avec la Marche de la Lyre de Moncelle.

A l'entracte les diplômes des examens fédéraux sont remis aux élèves par M. Paul Courtial, président de l'Union Régionale, et M. Jean Rigaud, premier adjoint au maire de Trets.

L'audition qui suit permet d'apprécier le talent naissant que quelques jeunes élèves au piano : Thierry Rostang, dans la Marche turque de Mozart ; Thibaud Pollet, dans la Valse favorite de Mozart ; Caroline Gauci et Noëlle Bau, dans Mariage d'Amour de Claydermann et Lettre à Elise de Beethoven, et, enfin, Jean-Georges Darbesson, dans la Polonaise Héroïque de Chopin.

Pour terminer Valérie Nollet, Bruno Martin, Jean-Luc Mille, Arnaud Decompoix, à

VIENT DE PARAITRE :

René Bernier FANFARE DU TRITON

pour cuivres et percussions

3 trompettes (ut ou sib) - 4 cors en fa

3 trombones (ut) - Tuba basse (ut)

4 timbales - Percussion : petite caisse, grosse caisse, tambourin, cloches

D'allure décorative en sa diversité d'accent, cette fanfare tire un parti dominant à des fins d'ordre thématique et harmonique, de l'intervalle de triton. C'est ce qui justifie le titre du morceau, sorte d'apologie du « Diabolus in Musica » médiéval

ALPHONSE LEDUC

175, rue Saint-Honoré — 75040 PARIS CEDEX 01

la clarinette, Jérôme Rose, au saxo-alto, jouent, accompagnés par le jeune Christophe, Siracuze d'Henri Salvador, arrangé par leur professeur Régis Agnel.

En présentant l'école de musique, le président Loco fait part de sa croissance extraordinaire qui, en trois ans, a vu passer ses effectifs de 37 à 63 élèves entraînant l'ouverture de plusieurs cours d'instruments à vent.

M. Rigaud, au nom de la municipalité, remercie M. Loco pour son efficacité ainsi que les professeurs pour leur dévouement auprès des jeunes.

M. Courtial se félicite d'un aussi beau résultat et forme des vœux pour que l'Union musicale qui a envoyé cette année au stage « juniors » trois participants, augmente ce nombre pour le plus grand bien de cette activité tant prisée par les jeunes et le public.

La présence de la Musique à la Messe du dimanche 6 décembre constitue la deuxième innovation tant il faut remonter loin pour l'y trouver.

Au cours de l'office, on écoute successivement, merveilleusement exécutés sous la baguette autorisée de Gilbert Payan, l'Ave Verum de Mozart, Jésus que ma joie demeure de J.-S. Bach et les Voix Célestes de Labole.

L'apéritif qui suit est précédé, devant le siège par une aubade aux autorités municipales à la tête desquelles se trouvent le Maire, le Docteur Féraud.

Un repas amical réunit les musiciens, leurs amis et les épouses.

A l'issue de celui-ci, le président Loco fait part de sa satisfaction pour le travail accompli tout au long de l'année et pour les résultats obtenus en soulignant l'aide efficace apportée par la municipalité à qui il demande toutefois l'attribution de salles pour l'école de musique.

Il indique toutefois qu'il ne pourra poursuivre sa tâche à la présidence à cause d'ennuis familiaux.

Dans sa réponse le Docteur Féraud exprime son contentement devant le redressement amorcé par l'Union Musicale qui, il y a quelques années, donnait du souci quant à sa survie. Sa reconnaissance va au président Loco pour son action efficace dans ce sens et lui remet la médaille d'argent de la ville de Trets. En ce qui concerne sa démission, bien que les raisons en soient sérieuses et louables, il ne peut l'accepter. Se faisant l'interprète de l'assistance, lui précisant qu'il n'a qu'à se faire aider par ses deux vice-présidents. Pour finir, il indique que les Salles du Club du 3^e âge peuvent, certains jours, accueillir les jeunes de l'école de musique ainsi que celles du Casino tous les jours, et, fait part de son intention de faire attribuer à l'Union musicale la subvention exceptionnelle destinée à l'Association la plus méritante de la Commune.

M. Courtial, président de l'Union Régionale, représentant le président fédéral Chappe pris, par ailleurs, se montre très satisfait par ce qu'il a vu et entendu ces deux jours. Les jeunes appelés à prendre place au pupitre doivent faire l'objet de toute notre attention. A titre d'exemple, il propose à M. le Maire, qui en accepte le principe et va en étudier les modalités pratiques, de faire se tenir le stage « Juniors » 1982, à Trets, avec des concerts dans la ville et les communes voisines. En terminant, il regrette vivement de ne pouvoir rester avec ses amis musiciens pour l'aïoli du lundi, espérant toutefois les revoir bientôt si le stage peut se réaliser avec leur collaboration.

Quelles belles journées ! Quel beau renouveau !

On a toujours peur d'être déçu quand cela repart fort.

Avec le sérieux, la compétence de l'équipe en place et l'aide attentive de la Municipalité, nous ne le pensons pas.

Allons du courage ! le résultat est déjà là. Il s'améliorera encore, soyons en sûrs.

ORLEANAIS-BERRY

64^e Congrès Fédéral, Contres 8 novembre 1981

La séance est ouverte par François Villatte, Président Fédéral par intérim, dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Contres, mise aimablement à la disposition de la F.M.O.B. par la municipalité de cette ville.

Il est procédé à l'appel des membres et à la désignation du secrétaire de séance : Jean-Denis Bennet.

L'ordre du jour modifié est adopté par l'Assemblée qui approuve le compte-rendu du Congrès Fédéral du 26 octobre 1980

paru dans le bulletin F.M.O.B. de décembre 1980.

La cotisation 1982, 265 F, est votée à l'unanimité.

A ce sujet, le Président Villatte indique que la cotisation C.M.F. 1983 sera portée à 100 F par société.

Règlement, programme et notation des examens Batteries-Fanfaires.

Le règlement et le programme de la F.M.O.B. sont très peu différents du récent programme C.M.F. Les modifications pourront donc être appliquées sans inconvénient majeur pour 1982 ou 1983, selon l'importance qu'elles entraînent.

La notation de solfège sera faite sur 50 à partir de 1982. (Voir tableau page 15).

Les seuils d'ascendance seront ceux retenus par la F.M.O.B.

Groupe de Travail Batteries-Fanfaires : Un groupe de travail fédéral sera constitué. Il aura pour mission d'émettre un avis sur les règlements, programme et notation, ainsi que sur l'organisation de stages propres aux directeurs, instructeurs et instrumentistes des Batteries-Fanfaires.

Ont été désignés : Cher : Raymond Robin, Louis Gueneau ; Loir-et-Cher : André Laperche, Pierre Brossillon ; Loiret : René-Pierre Barberon.

Le Président Villatte informe le Congrès qu'une structure nationale va rassembler les diverses Confédérations et Fédérations Nationales qui comptent des batteries-fanfaires parmi les sociétés affiliées.

Recueils des épreuves d'examens 1981 : Ce document a suscité l'intérêt des responsables de cours de musique. Malgré un excédent de tirage, les commandes trop tardives n'ont pu être satisfaites.

Elections au Bureau Fédéral : Sont élus à l'unanimité.

Président Fédéral : François Villatte.

Vice-Présidents : Roger Guillet, Marcel Balichon, Henry Petit.

Trésorier Fédéral : Henry Petit.

Trésoriers Fédéraux adjoints : Noël Pilate, Jean Durand.

Secrétaire Général : Luc Malet.

Secrétaire Fédéral aux examens : Albert Tartarin en remplacement de Léo Raffard, démissionnaire.

Secrétaire Fédéral adjoint aux examens : André Guillemain.

Secrétaires Fédéraux adjoints aux actions de promotion : Roger Guillet (Perfectionnement instrumental, Pédagogie, direction) ; André Fleury (Solfège) ; Jean-Pierre Pouet (Administration-Gestion) ; Pierre Mestivier (Batteries-Fanfaires) ; Christian Monne (Concerts en milieu rural, Groupes Instrumentaux et Harmonie de Chambre) ; Frédéric Juranville (Séjour Musical et de Vacances de Royan) ; Jean Duplais (Séjour Musical et de Vacances de Villefranche-de-Rouergue).

Questions diverses :

— Information sur une société de diffusion de matériel publicitaire pour les sociétés.

Congrès C.M.F. : 11 et 12 mars 1982.

— Concours d'Excellence : 13 mars 1982.

Rapport moral et d'activité.

M. le Conseiller Général Maire,

M. le Directeur adjoint du Temps Libre,

Cher Président,

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

HOMMAGE AUX DISPARUS

Jamais sans doute, la F.M.O.B. n'aura connu autant de disparitions de ses plus éminents responsables que durant ces années 1980 et 1981 qui se distingueront, à plus d'un titre d'ailleurs, dans les annales de notre association.

En effet, après que nous ayons eu à déplorer lors de notre dernier Congrès les décès de nos amis Raymond Silver, Henri Carroy et Jean Milet, il nous faut aujourd'hui évoquer le souvenir de deux autres serviteurs de la F.M.O.B. et de la musique populaire, nos regrettés Présidents René Cornichon et René Cimelière.

Il ne me paraît pas possible de dissocier dans l'hommage que nous rendons à leur mémoire, ces deux hommes au dévouement exemplaire et dont l'action, chacune à son heure, chacune dans ses particularités a fait passer nos sociétés de l'époque la plus noire à celle du développement et de la confiance.

Nos souvenirs sont encore très précis quant à l'évolution dont nos associations ont été les bénéficiaires depuis une vingtaine d'années ; aussi est-il inutile de dresser le bilan détaillé de ces deux décennies, marquées par notre histoire, de l'empreinte de ces deux hommes clairvoyants et déterminés.

Comme toujours en pareil cas, les sentiments et les paroles n'auraient qu'une portée bien réduite dans le temps, si les vivants ne devaient retenir du privilège qu'ils ont eu en étant les témoins de cette période, ni l'exemple, ni la conviction.

C'est pour méditer quelques instants sur la richesse de cet héritage, et aussi pour honorer la mémoire de toutes celles et de tous ceux dont la disparition a touché de près ou de loin notre famille fédérale que nous observerons quelques instants de recueillement.

CHARGES ADMINISTRATIVES

Bien sûr, depuis le mois de mars 1981, nous avons fait face autant que nous le pouvions, aux charges qui se sont augmentées des secteurs dont René Cimelière assurait toujours la responsabilité. C'est ainsi que notre ami Noël Pilate a repris la totalité des dossiers des instruments du Groupement des Fédérations Musicales de la Région Centre, que notre Vice-Président Fédéral a assumé l'intérim de la présidence et que notre Trésorier Fédéral et votre serviteur se sont partagé le reste.

Au total, tous les domaines principaux ont été normalement traités avec cependant, quelques retards et même quelques mises en différé.

Malgré cela, les sociétés n'ont pas eu à souffrir de cette surcharge temporaire des travaux de secrétariat.

Je passerai rapidement sur les activités fédérales qui ont été évoquées à plusieurs reprises dans notre bulletin et dans les Congrès départementaux. Nous ne retiendrons que les aspects essentiels des réalisations avec, si le besoin s'en fait sentir, les commentaires qui découlent des observations recueillies au cours des divers échanges ou d'une analyse argumentée par les faits.

EXAMENS FEDERAUX

Au chapitre des examens fédéraux il faut d'abord noter une progression d'environ 5,5 % du nombre des candidats présents, par rapport à 1980. Ainsi se confirme la tendance vers une stabilisation de nos recrutements. Il est clair qu'en dehors de situations particulières de moins en moins nombreuses les effectifs des élèves des cours et écoles de musique ont atteint le sommet de la courbe et que les créations ont été faites partout où les conditions de fonctionnement ont été réunies. C'est vrai qu'il reste encore à faire dans ce domaine, particulièrement dans le milieu rural où toutes les difficultés se trouvent concentrées.

Sans vouloir minimiser cet aspect des choses, et puisque nous nous sommes engagés à distinguer l'essentiel, force est de constater que globalement, nos trois départements confondus, la nouvelle notation de solfège a eu une incidence certaine. Le pourcentage de mentions ascendantes, qui sont, dans notre système, le seul critère d'appréciation et d'encouragement, ce pourcentage est tombé de près de 44 % en 1980 à 39 % en 1981.

Cela pose la question de savoir si les valeurs que nous donnons aux différentes matières correspondent bien à ce que nous souhaitons faire de nos élèves. En clair, il s'agit de décider si nous voulons nous gargariser d'une formation qui ne s'adresserait qu'à l'élite ou si nous défendons notre vocation d'éducation populaire, donc de masse. Au-delà même de ce

souci éducatif faut-il œuvrer pour que la musique soit un moyen de développer la vie associative et donc nos sociétés en y accueillant toutes celles et tous ceux qui désirent pratiquer la musique comme une activité de détente ou veut-on pousser la sélection au point qu'elle deviendrait plus un refouloir qu'un encouragement ?

Les réponses ne sont évidemment pas aussi tranchées que cela, tout au moins, en ce qui nous concerne. En effet, nous avons toujours appliqué, en matière d'examens, une politique à double objectif, lequel vise d'une part à apprécier le degré de formation des élèves et d'autre part, à inciter les sociétés à renforcer leur structure d'accueil et d'enseignement.

C'est dire, que dans l'intrêt de nos associations et de nos jeunes instrumentistes, nous n'imposerons pas de modifications brutales dans le programme et le règlement des examens, mais c'est dire aussi que nous ne céderons pas à un certain laxisme qui ne pourrait aboutir qu'à la dépréciation, par les élèves eux-mêmes, de notre système d'instruction.

AIDE PEDAGOGIQUE AUX SOCIÉTÉS RURALES

C'est dans cet esprit, et pour apporter là où la position géographique ne permet pas de bénéficier des possibilités que l'on trouve le plus souvent en milieu urbain, c'est donc dans cet esprit que l'aide pédagogique aux sociétés rurales est actuellement mise en place dans le Loiret et que nous prévoyons de l'étendre dans les autres départements.

A ce sujet, il est bon de rappeler quelques idées qui ont présidé au montage de cette opération.

La première considération sera d'ordre financier. Pour que ces actions aient toutes chances de réussir, et de s'étendre à tous les secteurs géographiques où elles sont indispensables, il semble équitable que l'effort financier des Conseils Généraux soit accompagné d'une contribution des sociétés ou communes intéressées et des familles. L'apport des sociétés peut d'ailleurs se manifester par les interventions bénévoles qui ne sauraient disparaître dans ce schéma.

La deuxième considération concerne le recrutement des intervenants pour lesquels un certain nombre de tests doivent être envisagés préalablement à la prise de fonction.

• Nous publierons la suite de notre compte rendu dans notre prochain numéro.

CONCERT EXCEPTIONNEL par Michel Becquet

qui dirigera le stage de trombone à Toucy

A l'occasion de la sortie du disque de Michel Becquet, la Confédération Musicale de France vous informe qu'un grand concert a eu lieu le jeudi 14 janvier 1982 dans la grande salle de la Faculté de Droit, 92, rue d'Assas, 75006 Paris.

Les œuvres de ce concert sont les créations que Michel Becquet interprète sur cet enregistrement.

STAGE NATIONAL

Pour instruments d'Ordonnance, pour chefs de Pupitres et répétiteurs

Organisé par les cadres de la

CONFEDERATION FRANÇAISE DES BATTERIES ET FANFARES

4 au 10 avril 1982 à TOUCY (Yonne)

Stage ouvert à tous les membres des Fédérations spécialisées possédant un niveau technique et musical supérieur.

— Age minimum : 15 ans.

— Les candidatures, à faire parvenir dès maintenant à C.F.B.F., B.P. 20, 92420 VAUCRESSON, seront retenues d'après l'ordre d'arrivée. Aucune restriction d'inscription n'est imposée aux sociétés.

— Le programme, axé sur des méthodes actives, comportera :

- technique instrumentale ;
- solfège : clé de sol et clé de fa ;
- solfège rythmique ;
- dictée de sons et de rythmes ;
- théorie musicale.

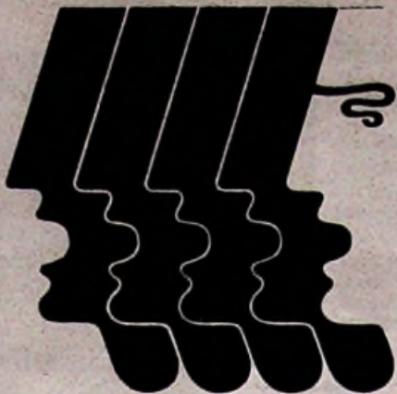
— Un examen sanctionnera les études.

— Les stagiaires se présenteront avec leur instrument personnel (tampon silencieux obligatoire pour les tambours).

(Tous renseignements utiles complémentaires seront communiqués ultérieurement aux candidats.)

**RENCONTRES
INTERNATIONALES
DE CHANT CHORAL**

TOURS - FRANCE - 1982



Les XI^{es} Rencontres Internationales de Chant Choral de Tours (France) se dérouleront du vendredi 28 mai au lundi 31 mai 1982. Les journées du samedi 29 et du dimanche 30 seront réservées au Concours de chant choral.

Les Rencontres comporteront notamment :

- un Concours de chant choral réservé aux ensembles d'amateurs ;
- un Concours de composition d'œuvres chorales ;
- un Concert offert par les ensembles inscrits aux habitants de la ville de Tours ;
- un Concert offert aux participants par une chorale invitée.

Toute la correspondance concernant les Rencontres doit être expédiée à l'adresse suivante :

RENCONTRES INTERNATIONALES DE CHANT CHORAL
B.P. 1452 - 37014 TOURS CEDEX - FRANCE
Tél. : (47) 61-81-24 - Poste 642

EDITIONS ROBERT MARTIN

**LA MUSIQUE A L'ECOLE
par le chant et la flûte à bec**

de **BRUNO CAMPORELLI**

1 volume de 64 pages 260 x 175 : 27,00 F

Cet ouvrage est le fruit de l'expérience de Bruno Camporelli qui a initié et qui continue à initier à la musique des milliers d'enfants par ses cours dans les écoles, depuis le cours préparatoire jusqu'au cours moyen.

Il obtient des résultats remarquables par un mélange judicieux du chant, de la flûte à bec et de la percussion.

Cet ouvrage nouveau, parce qu'il vient d'être publié, est en réalité une méthode éprouvée depuis plusieurs années. Sa première qualité est d'intéresser les enfants en leur faisant aimer la musique dès le début des cours.

LA MUSIQUE A L'ECOLE est conçue selon quatre critères :

- 1) Théorie musicale extrêmement simplifiée.
- 2) Utilisation de la flûte à bec et indication des doigts successifs selon les notes à jouer.
- 3) Exercices de rythme, de chant, de lecture musicale.
- 4) Chansons populaires, avec accompagnement de flûtes et de percussion.

Cet ouvrage peut être envoyé en communication à MM. les Instituteurs et Professeurs de musique.



trompettistes ...

travaillez les concertinos de Julien Porret
avec **accompagnement de piano... sans pianiste !**
avant de les exécuter avec accompagnateur.



grâce à notre cassette

play-back

Play back : nous présentons une cassette comprenant les Concertinos de Julien Porret n^{os} 1, 2, 3, 4, 19, 20, 21, 22 pour trompette et piano, enregistrés par deux éminents artistes, René Périnelli à la trompette et Pierre Pradier au piano, professeurs au Conservatoire National de Région de Marseille. Ces enregistrements sont destinés à faciliter l'étude des Concertinos pour trompette et piano, de Julien Porret, et à permettre aux élèves leur parfaite mise en place avec l'accompagnement de piano. En effet, chaque Concertino est d'abord joué entièrement avec trompette et piano puis au piano seul. L'élève peut ainsi travailler son Concertino avec l'accompagnement de piano pour se préparer aux examens et concours.
Prix : 68,00 F.

Et n'oubliez pas que :

**de la petite flûte au soubassophone
les instruments de toutes marques se trouvent aux :**



EDITIONS ROBERT MARTIN

106, grande rue de la Coupée - 71009 MACON
☎ (85) 34-46-81

STOCKS IMPORTANTS — LIVRAISONS RAPIDES

EDITIONS ROBERT MARTIN

NOUVEAUTÉ

Un succès que vous entendez partout !

STOP THE CAVALRY

célèbre marche de Jona Lewie,
magistralement arrangée pour harmonie ou fanfare
(avec clairons ad libitum), par John Briver

Conducteur réduit sur demande

Une nouvelle version
que vous attendez tous !

CHŒUR DES ESCLAVES

Extrait de l'opéra « NABUCCO »
de G. VERDI

dans un arrangement facile pour harmonie ou fanfare
(trompette solo ou chœur en version française ad libitum)

de Jean BROUQUIÈRES

Ouvrage en cours d'édition Les demandes de conducteurs
à paraître courant mars réduits peuvent déjà être enregistrées

**Aux assises nationales
de la musique**

• Suite de la page 7

vatoires Nationaux Supérieurs), et bien définir leurs rôles respectifs ; il faudra en particulier que, dans les lieux où existent ces structures, on ait soin de mettre en place des établissements à vocation purement locale. Pour ce qui concerne les Ecoles Nationales et les Conservatoires Nationaux de Région, il va de soi que le subventionnement de l'Etat devra être plus important que dans les autres cas.

Un effort important devra être accompli en direction des adultes, qui sont nombreux à souhaiter garder ou lier un contact étroit avec la musique. La mise en place, au sein des établissements d'enseignement spécialisé, de structures adaptées aux besoins et aux disponibilités de ceux-ci (pratique instrumentale ou vocale en groupe et en amateur, écoute et analyse, pratique non traditionnelle, improvisation, électro-acoustique, etc.) est hautement souhaitable et serait un des éléments qui favoriserait la poursuite d'une pratique musicale au-delà des âges habituellement concernés. Ceci impose une complète remise en cause de la politique des limites d'âge, qui ne trouve aucune justification pédagogique ou musicale.

Bien entendu, il faudra mettre en place les structures permettant la formation des musiciens futurs enseignants et leur garantir la possibilité de demeurer véritablement des musiciens/enseignants. Ces centres de formation pédagogique, dont les modalités d'accès et de fonctionnement restent à déterminer, devront assurer à ceux qui les fréquenteront à la fois une formation musicale de haut niveau tenant compte de la réalité musicale du moment, mais aussi une formation pédagogique approfondie faisant en particulier référence aux notions de psychologie de l'enfant et de l'adolescent, et une culture générale d'un niveau convenable assurant en particulier une large ouverture aux autres disciplines artistiques. Il y aura lieu en tout cas, à court terme, de redéfinir les conditions

d'attribution du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement qui, aujourd'hui, ne sanctionne aucune qualité de pédagogie, mais tout juste une certaine aptitude à enseigner, et surtout des facultés de virtuose. Les finalités même de ce concours sont à revoir, car elles ne répondent absolument pas aux besoins et ne résolvent pas non plus les problèmes qu'elles s'engageaient à résoudre.

Il est en tout cas que, pour ce qui concerne la pédagogie instrumentale, nous devons constater qu'aucune étude sérieuse n'a jamais été menée à son terme dans notre pays et qu'il y a lieu d'engager de toute urgence une réflexion approfondie à ce propos.

Conscients de l'importance des problèmes soulevés et de l'ampleur des réformes que suppose leur résolution, nous n'en souhaitons pas moins qu'elles puissent être très rapidement mises en œuvre. Ainsi sera assurée la formation d'un public large et responsable, ainsi que le renouvellement et le développement du nombre de musiciens en exercice.

Notre pays confirmera une des faces importantes de son identité, tout en permettant d'assurer le meilleur équilibre intellectuel, sensible et psychologique de millions d'être humains, lui assurant ainsi d'autres possibilités de renouvellement personnel et social, s'éloignant d'autant des tentations de la violence et de la délinquance où s'engouffrent des énergies laissées à l'abandon.

Journal de la
**Confédération
Musicale de France**

Directeur-Gérant :
M. André AMELLER

Abonnement (10 numéros)
du 1^{er} janvier au 31 décembre
Le numéro : 5 F

FRANCE..... 1 an 50 F
ETRANGER..... 1 an 100 F

**CONFEDERATION MUSICALE
DE FRANCE**

121, rue La Fayette
75010 PARIS
Tél. : 878-39-42

DIX NUMEROS PAR AN :
Janvier, Février, Mars
Mai, Juillet, Août
Août-Septembre, Octobre,
Novembre, Décembre

IMPRIMERIE
- LES MARCHES DE FRANCE -
44, rue de l'Ermitage
75020 PARIS
Tél. : 366-44-86

VANDOREN

MANUFACTURE

d'Anches et Becs

pour instruments
de musique

56, rue Lepic, PARIS-18^e
Anches et becs pour artistes

Tél. : 257-94-40